

Charte de développement du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe



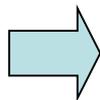
Auteur : Pays SBS



La charte de développement du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe comprend deux documents complémentaires.

Le premier chapitre de cette charte intitulé '**Un territoire pour un projet**' détermine les principales problématiques du Pays et identifie les enjeux pour un développement futur cohérent et harmonieux du Pays.

Le contenu de ce chapitre s'organise en fonction de grandes thématiques de développement.



Pour chacune de ces thématiques, une situation de l'existant est d'abord faite, un regard critique est ensuite porté et les principaux enjeux sont identifiés. Cette dernière partie est présentée de manière synthétique pour 'avoir l'essentiel' en quelques mots et/ou tableaux.

Le deuxième chapitre intitulé '**Un projet pour un territoire**' fixe les stratégies de développement et d'aménagement dont le territoire aura à s'inspirer pour mener à bien des projets qui, dans leurs attentes, répondront aux enjeux identifiés précédemment.

Le contenu de ces deux parties majeures de la charte de développement est constitué des travaux menés par les commissions thématiques mises en œuvre pour l'élaboration de la charte de Pays, des diverses informations recueillies, entre autres, auprès des services de l'Etat, de la Région Lorraine et du Département de la Moselle.

Un préambule consacré à la présentation générale du territoire et à la démarche de création du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe introduit cette charte de développement.

Cette charte entrera en vigueur après son approbation par les collectivités concernées et la publication de l'arrêté préfectoral fixant le périmètre définitif du Pays.



SOMMAIRE

▣ Présentation générale du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe

- ▣ Le Pays dans son environnement départemental, régional et européen (p.7)
- ▣ Le Pays : 84 communes, 6 intercommunalités, 100 000 habitants (p.8)

▣ La démarche de création du Pays (p.9)

▣ Un territoire pour un projet - Chapitre 1 (p.13)

- ▣ La présentation géographique et physique du Pays (p.14)
- ▣ L'armature urbaine du Pays (p.19)
- ▣ Les dynamiques de peuplement et la démographie (p.21)
- ▣ Les conditions de vie (p.24)

▣ Réseaux et infrastructures (p.29)

▣ Environnement et cadre de vie (p.44)

▣ Les dynamiques économiques, l'emploi et la formation (p.57)

▣ Le développement touristique (p.76)

▣ L'offre de services et les équipements (p.94)



▣ **Un projet pour un territoire - Chapitre 2 (p.114)**

▣ Les politiques de développement du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe (p.115)

▣ Les principes de l'engagement des acteurs locaux dans la réalisation du projet de Pays (p.116)

▣ 1 - Une politique de développement économique au service de l'emploi (p.118)

▣ 2 - Une politique de déplacements adaptée aux besoins de ceux qui vivent et travaillent (p.126)

▣ 3 - Une politique touristique concertée (p.134)

▣ 4 - Une politique d'accès aux services pour le mieux-vivre des habitants (p.143)

▣ 5 - Une politique d'aménagement durable de l'espace (p.155)

▣ **Une organisation, des moyens pour mettre en œuvre la charte de Pays - Chapitre 3 (p.166)**



- ▣ Une évaluation permanente de la charte du Pays -
Chapitre 4 (p.170)
- ▣ Compatibilité de la charte du Pays avec la charte du Parc
Naturel Régional des Vosges du Nord (p.173)
- ▣ Glossaire (p.182)
- ▣ Remerciements (p.183)
- ▣ Les annexes (p.184)



■ Présentation générale du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe

L'objet de ce chapitre est de présenter brièvement le Pays dans son environnement géographique et au travers de quelques chiffres portant sur les composantes intercommunales



Le Pays dans son environnement départemental, régional et européen

● Une situation excentrée au niveau départemental

Le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe est situé à l'extrême nord-est de la région lorraine et donc du département de la Moselle.

Il est situé en bordure de la frontière allemande et de l'Alsace avec lesquels il partage près des trois quarts de ses frontières.

Il a ainsi développé, au cours des années passées, des relations privilégiées avec ces deux territoires.

Les secteurs de Sarralbe et Sarreguemines ont développé des liens forts avec les territoires mosellans et allemands limitrophes.

Des échanges importants existent entre le secteur de Bitche avec l'Allemagne et l'Alsace toute proche.

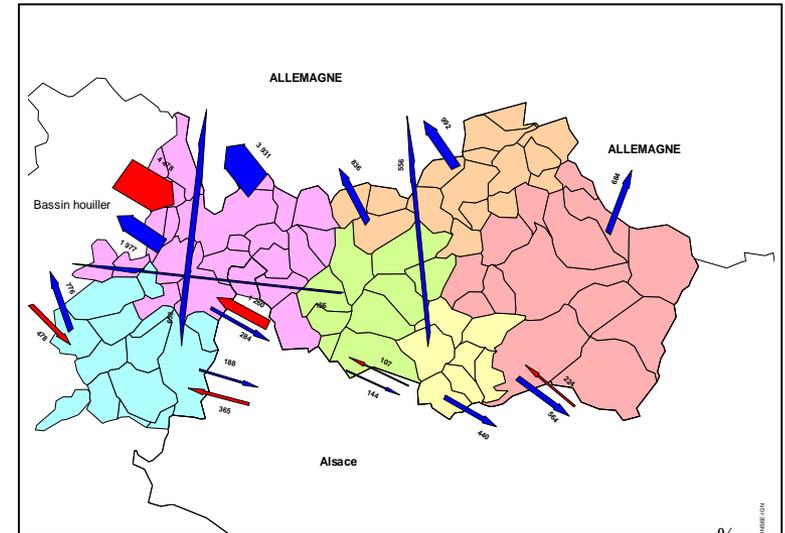
Les déplacements domicile/travail entre le Pays et ses territoires limitrophes témoignent de ces interrelations.

● Un Pays à la confluence d'axes forts de développement

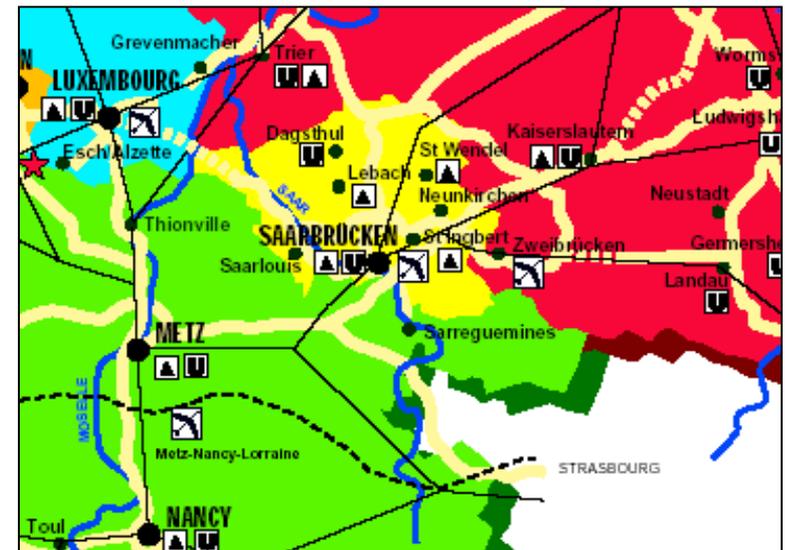
Le Pays est situé à la convergence de plusieurs axes de développement importants :

- L'axe Metz-Strasbourg
- L'axe Nancy-Sarrebruck

La proximité avec le bassin houiller et l'agglomération de Sarrebruck sont aussi à relever.



INSEE : Analyse Pays SBS – Mai 2003



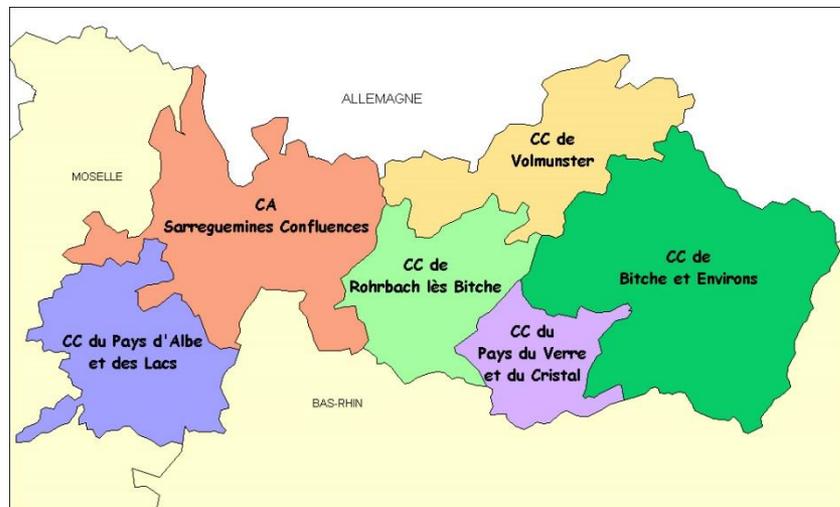
Le Pays : 84 communes, 6 intercommunalités, 100 000 habitants

Le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe comprend 84 communes (dont une commune alsacienne) regroupées en 6 EPCI à fiscalité propre couvrant la totalité du périmètre du Pays.

Le Pays constitue bien des bassins de vie et d'emploi au sein desquels nombre d'échanges (économiques et de services) existent.

Cependant, la diversité des territoires le composant est à relever et les équilibres du Pays sont à trouver dans cette relation urbain/rural dont les caractéristiques propres à ces espaces sont à prendre en considération pour une nouvelle solidarité.

Au RGP de 1999, la population totale du Pays s'élève à 100 500 personnes.



Auteur : Pays SBS

Quelques indicateurs intercommunaux :

INSEE : Analyse Pays SBS – Mai 2003

	Pays d'Albe et des lacs	Sarreguemines Confluences	Volmunster	Pays Verre et Cristal	Bitche et environs	Rohrbach-lès-Bitche
Nombre de communes	13	25	16	7	14	9
Superficie en km ²	135	206	131	65	286	117
Part de la population du Pays	13,8 %	51,3 %	6,0 %	8,6 %	10,8 %	9,4 %
Part de l'emploi du Pays	10,9 %	66,7 %	1,6 %	5,3 %	10,5 %	5 %
Densité (hab/km ²)	103	250	46	132	38	117

■ La démarche de création du Pays

La création d'un Pays repose sur la volonté des acteurs locaux de s'engager de façon concertée dans le développement de leur territoire.

L'objet de ces quelques pages est de rappeler les principaux moments de la démarche menée pour favoriser la création du Pays.



■ La démarche de création du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe

Avant de présenter la démarche de création du Pays sur l'arrondissement, il est utile de rappeler la volonté affirmée, dès le milieu des années 90, des 3 cantons du Pays de Bitche de s'engager dans la création d'un Pays.

Cette volonté s'est exprimée à travers la création d'un syndicat fédérateur, la réalisation d'une étude prospective confiée à un cabinet privé, le dépôt d'un dossier de candidature en 1998 pour une reconnaissance du Pays dans le respect des orientations de la loi du 4 février 1995 dite loi Pasqua.

La même année, la Préfecture de Région ne donne pas suite à cette demande et invite les porteurs de ce projet à se rapprocher des autres cantons de l'arrondissement pour constituer un Pays à cette échelle.

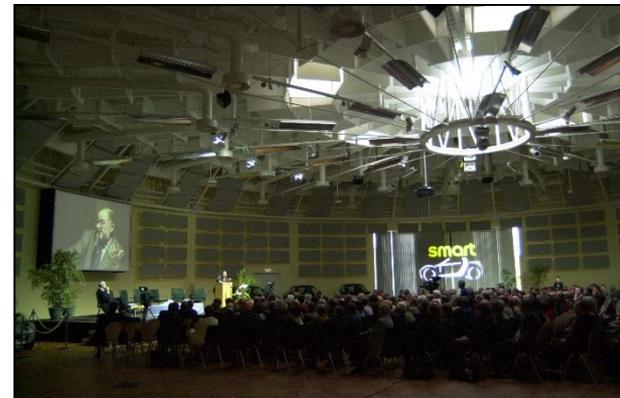
Aussi, fin 1998, plusieurs élus de l'arrondissement de Sarreguemines envisagent la constitution d'un Pays au niveau de l'arrondissement.

Un **comité de pilotage** associant les élus de l'arrondissement est créé. Afin de vérifier que ce territoire répond bien aux critères de cohérence exigés par les textes alors en vigueur, une étude est confiée à un cabinet spécialisé.

Cette étude est présentée début 2000 et les communes de l'arrondissement sont sollicitées pour manifester leur volonté de constituer un Pays à cette échelle.

Suite à une majorité de votes favorables, le dossier de reconnaissance du périmètre d'étude du Pays est déposé auprès des services de l'Etat qui confirment ce périmètre par un arrêté en date d'août 2001.

Afin de confirmer les volontés locales de s'engager dans la création du Pays et d'apprécier les soutiens des partenaires, une manifestation d'ampleur est organisée en **octobre 2002** réunissant près de 400 personnes (élus, représentants de la société civile, partenaires institutionnels,...) au centre de communication de MCC à Hambach.



Après que les modalités de conduite de la démarche aient été décidées par le comité de pilotage du Pays, la composition du conseil de développement des projets de territoires du Pays est validée par les délibérations des collectivités locales concernées durant l'été 2002.

Ce conseil de développement est composé de 3 collèges (1 collège d'élus et 2 collèges de la société civile) et comprend près de 100 membres.

Le conseil de développement adopte son règlement intérieur en octobre 2002 et élit son président en novembre de la même année.

Le rôle premier du conseil étant d'être associé à la rédaction de la charte du Pays, 6 commissions thématiques sont instaurées : Commission Développement économique, emploi et formation, Commission Transports, Commission Armature urbaine, Commission Tourisme, Commission Aménagement et gestion de l'espace et Commission Qualité de vie associant les membres des 3 collèges du conseil de développement.

Les commissions thématiques du Pays se sont réunies de **janvier à l'automne 2003**.

Après avoir identifié des thèmes de réflexion, les commissions ont mené un travail de diagnostic de territoire avant de proposer des axes de développement.

- partir de constats vécus pour identifier les forces et faiblesses du territoire, les opportunités et menaces pouvant favoriser ou perturber son développement;
- proposer des orientations de développement.

Plus de 40 réunions des commissions ont eu lieu durant cette période.

Afin d'informer le grand public de la démarche en cours, un site Internet et l'envoi, aux 42000 ménages du Pays, d'une plaquette présentant les objectifs de cette initiative a été fait en **octobre 2003**.



Auteur : Pays SBS



Auteur : Pays SBS

En novembre 2003, ces travaux ont été présentés au conseil de développement ainsi qu'aux collectivités concernées.

Afin de rédiger la charte de Pays, un comité de propositions a été constitué en décembre 2003.

Ce comité est composé des présidents et DGS des EPCI, des présidents et vice-présidents des commissions thématiques.

Ce comité a validé le contenu de la charte fin février 2004.



Auteur : Pays SBS



Une réunion associant les six présidents des EPCI à fiscalité propre du Pays a permis, fin mars 2004, d'arrêter une organisation du Pays pour mettre en œuvre le projet de territoire.

Le projet de charte de développement a été présenté au conseil de développement ainsi qu'aux représentants des collectivités locales en **avril 2004** avant que le document soit transmis aux EPCI à fiscalité propre du Pays pour approbation.



La charte de Pays a été adoptée par l'ensemble des EPCI à fiscalité propre du Pays au cours de l'été 2004.

■ Un territoire pour un projet

Avant d'arrêter une stratégie globale de développement d'un territoire, il est primordial de bien le connaître.

Cet 'état de santé' du Pays a été réalisé grâce aux travaux menés par les commissions thématiques du Pays réunissant des élus et des membres de la société civile.

Les réflexions poursuivies ont permis de dégager les enjeux à maîtriser pour le développement à venir du Pays.

■ La présentation géographique et physique du Pays

Le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe est particulièrement diversifié dans ses composantes naturelles. En effet, la nature et l'histoire des sols opèrent une différenciation assez marquée entre la partie occidentale du Pays (plateau) et sa partie orientale correspondant au secteur de Bitche et environs.

Les paragraphes qui suivent reprennent cette distinction géographique pour spécifier les espaces et leurs problématiques.

Ces caractéristiques sont à rappeler car les logiques d'aménagement et de développement du territoire se heurtent ou doivent composer avec ces éléments immuables.

Ces spécificités impactent sur les logiques d'urbanisation et révèlent des risques naturels à prendre en considération.

● Le climat

Sur le secteur occidental, le climat est de type continental tempéré, chaud en été, froid et relativement sec en hiver. Les précipitations sont abondantes avec environ 800 mm/an.

Sur le secteur oriental, le climat est plus contrasté et 3 secteurs peuvent être identifiés :

⇒ Le massif gréseux possède un climat légèrement plus froid et reçoit le plus de précipitations (≈ 600 mm par an) ; le brouillard stagne facilement dans ses vallées et vallons encaissés ;

⇒ La frange, entre le massif gréseux et le plateau lorrain possède un climat très semblable à celui du massif gréseux ;

⇒ Le plateau lorrain a des précipitations sensiblement identiques (500 à 600 mm/an) à celles du massif, mais des températures un peu plus clémentes.

● L'hydrographie

Sur la partie occidentale, on note :

⇒ Au sud-ouest la Sarre, avec son affluent l'Albe qui entaille faiblement le relief;

⇒ Du sud au nord, la Sarre après avoir entaillé les calcaires et décrit des méandres à Wittring et Zetting arrive à Sarreguemines où se jette la Blies et sert de frontière avec l'Allemagne jusque Grosbliederstroff;

⇒ La Blies fait également frontière avec l'Allemagne entre Sarreguemines et Bliesbruck;

⇒ A l'ouest, on note la présence de nombreux étangs.

La limite des bassins versants entre la Sarre et le Rhin caractérise la partie orientale du Pays, entre le massif gréseux et le plateau lorrain, dans une zone de transition :

⇒ A l'est, la plupart des rivières "compartimentent" le massif gréseux en bandes orientées nord-ouest/sud-est. Les principales rivières sont : la Zinsel au nord, le Falkensteinbach, le Schwarzbach;

⇒ A l'ouest, les principales rivières sont la Schwalb et la Horn.

Ce secteur au relief plus nuancé permet également la présence d'un réseau hydrographique assez dense composé de nombreux ruisseaux aux cours sinueux.

● Les composantes géologiques et géomorphologiques

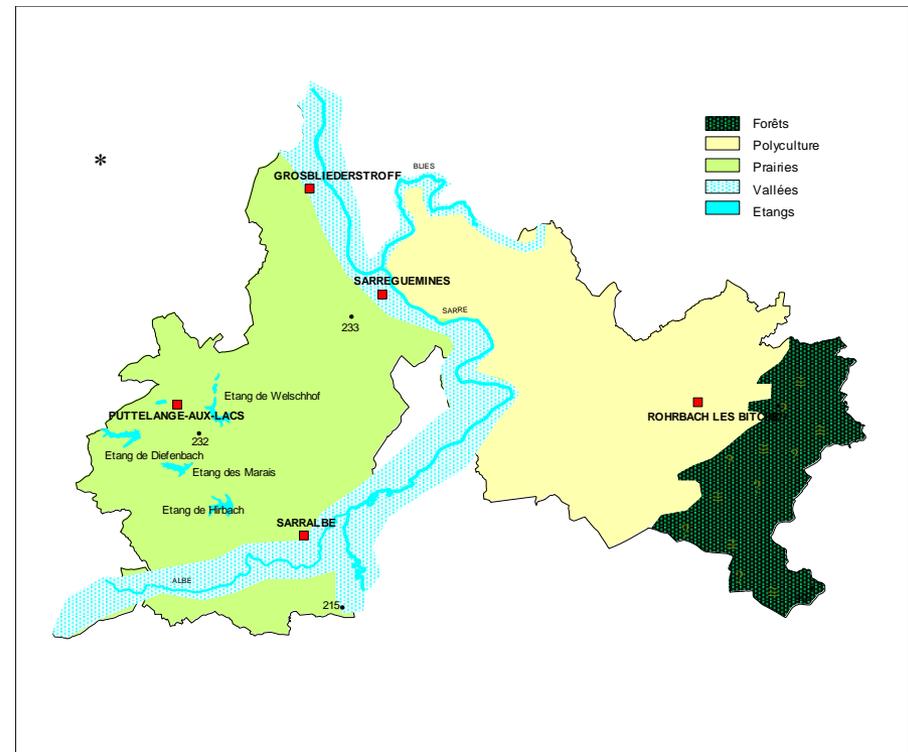
Le territoire occidental est principalement constitué de 4 entités géologiques et géomorphologiques :

⇒ A l'ouest, le secteur en dépression à dominante marneuse où l'on trouve de nombreux étangs;

⇒ Du sud au nord, la Vallée de la Sarre ; celle-ci s'écoule sur les terrains argilo-marneux du Keuper n'offrant que peu de résistance au cours d'eau. A partir de Herbitzheim (commune du Bas-Rhin) la Sarre pénètre les calcaires du Muschelkalk et décrit à Wittring et Zetting deux larges méandres fortement encaissés dans les calcaires;

⇒ Au nord-est, le plateau lorrain constitué de placages importants de limons et d'alluvions anciens sur lesquels sont implantées des forêts et des cultures;

⇒ Au sud-est, le secteur faisant la jonction entre le plateau lorrain et les Vosges gréseuses est constitué d'argiles du Muschelkalk autour desquelles sont disposées des couches plus résistantes dolomitiques et gréseuses.



DDE 57 - 2001

Le territoire oriental est principalement constitué de trois entités géologiques et géomorphologiques :

⇒ Le massif gréseux à l'altitude peu élevée mais au relief très découpé et à la couverture géologique assez homogène, essentiellement gréseuse;

⇒ La frange entre le massif gréseux et le plateau lorrain où le grès à Voltzia laisse la place à l'ouest aux calcaires et marnes du Muschelkalk;

⇒ Le plateau lorrain ouvert aux substrats marneux et calcaires parfois recouverts de limons et au relief peu marqué.

● Les logiques d'urbanisation du Pays depuis 1950

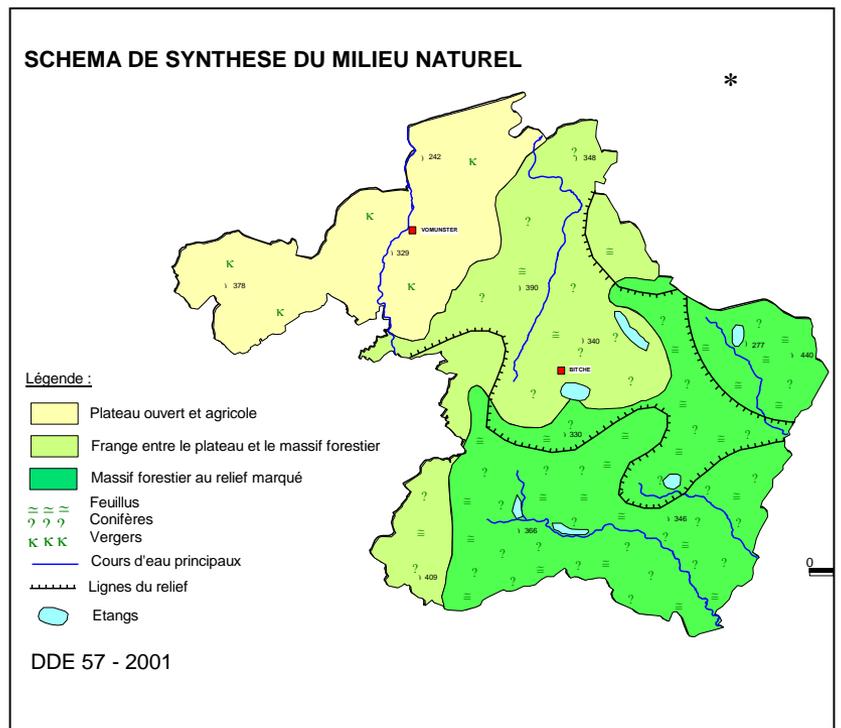
Dans la partie orientale, la surface urbanisée est relativement faible sur l'ensemble du territoire, le reste étant occupé, au sud par de grandes étendues boisées et au nord par de vastes terres agricoles.

L'habitat est relativement récent sur le secteur, le territoire ayant subi d'importantes pertes lors de la seconde Guerre Mondiale.

Les zones urbanisées avant 1950 sont rares ou de faibles superficies dans le canton de Volmunster, le plus proche de la frontière, alors qu'elles sont beaucoup plus étendues dans le massif forestier.

Après 1950, le rythme de la construction s'est accéléré, pour pallier aux nombreuses destructions de la seconde Guerre Mondiale. La progression de l'urbanisation s'est faite en « tache d'huile » à partir des quartiers existants.

Le tiers des logements a été construit entre 1950 et 1970 sur le canton de Bitche et plus de la moitié pendant la même période sur le canton de Volmunster.



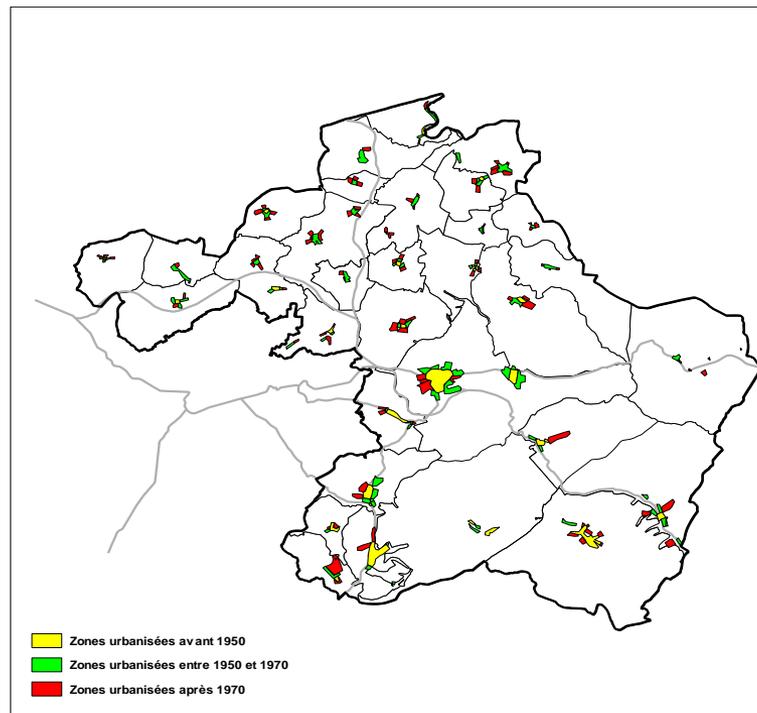
Après 1970, on a assisté à un inversement de cette tendance : près de 40 % des logements sur le canton de Bitche ont été créés après cette date, contre seulement 25 % au niveau du Canton de Volmunster.

Dans ce secteur plus agricole, l'urbanisation récente s'est faite sur de petites surfaces autour de l'existant contrairement au massif forestier où la construction, après 1970, s'est faite sur des zones plus étendues.

Au niveau de l'ancienneté des constructions, on remarque une scission entre le canton de Volmunster et celui de Bitche.

Dans le secteur agricole de Volmunster, ce sont les constructions (notamment 1950-1970) qui dominent alors que dans le massif forestier du canton de Bitche, les zones urbanisées sont importantes.

Depuis, le rythme de construction s'y est relativement bien maintenu.



DDE 57 - 2001

Sur la partie occidentale, la superficie des zones urbanisées s'est accrue d'une façon importante pour les communes situées sur l'axe nord-sud (Grosbliedersstroff - Sarralbe) le long de la Sarre et le long de la RN.62 (axe ouest-est) depuis 1950 sur le territoire autour de Sarreguemines.

Les zones urbanisées avant 1950 sont présentes surtout dans les agglomérations importantes ainsi que dans les bourgs. Cette urbanisation était de toute façon concentrée sur un axe nord-sud, dans la zone des étangs et le long de la RN.62.

Les communes du Sud et de l'Est avaient une superficie urbanisée assez faible et se présentaient sous la forme de village-rue où se trouvaient imbriquées des exploitations agricoles.

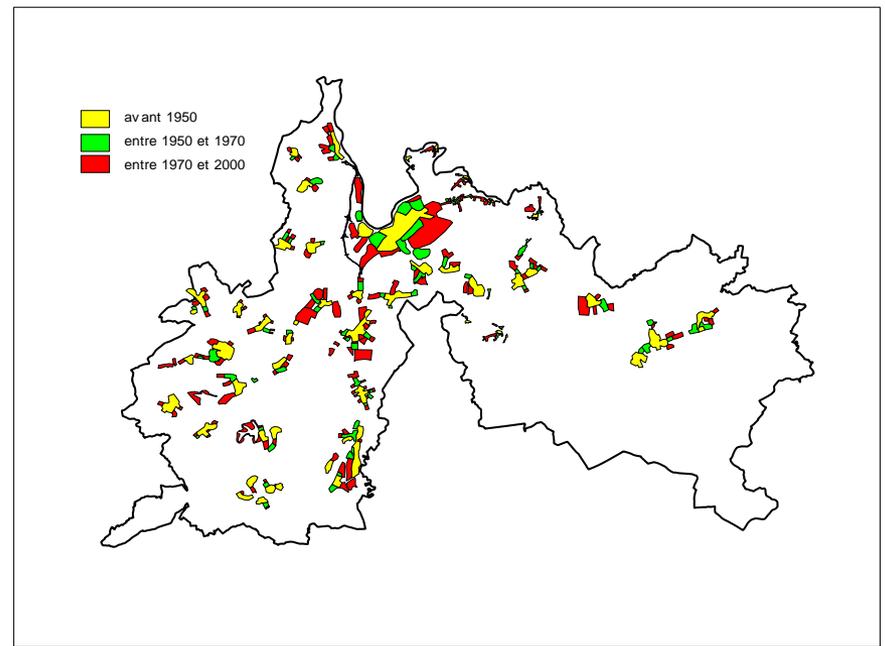
Entre 1950 et 1970 le rythme de la construction s'est accéléré pour remédier aux nombreuses destructions liées à la seconde guerre mondiale pour les communes jouxtant la frontière.

Cette période a vu les premières extensions sous forme de lotissements pour la commune de Sarreguemines autour des secteurs bâtis et d'extensions linéaires des quartiers existant le long des infrastructures routières pour les autres communes.

Cette période a été marquée par la construction d'immeubles d'habitat collectif à Sarreguemines, Grosbliederstroff, Rouhling et Sarralbe.

La zone d'activités à l'est de Sarreguemines a été initiée à cette période ainsi que l'extension de la zone SOLVAY et du Haras à Sarralbe.

Pendant la même période les bords des étangs de la ligne Maginot ont été conquis pour de l'habitat de loisirs.



DDE 57 - 2001

La période 1970-2000 a été marquée par la multiplication des lotissements à usage d'habitation et par l'aménagement de nombreuses zones d'activités.

Cette consommation d'espace se situe principalement autour de Sarreguemines sauf dans sa partie nord dont la Sarre fait la frontière avec l'Allemagne ainsi qu'au droit des communes importantes ayant une forte demande (Woustviller, Hambach, Grosbliederstroff, Sarralbe, Puttelange aux Lacs, Woelfling les Sarreguemines, Gros Rederching).

Ainsi on peut constater qu'il y a un développement des zones d'extension de l'habitat à une distance qui dépasse la zone périurbaine de Sarreguemines ; ce phénomène est rendu possible par l'usage de la voiture individuelle et la présence d'infrastructures routières de bon niveau (RN.61, 62, 56, 74) (RD.31 Bis, RD.910) ; il n'est pas rare aujourd'hui d'habiter à 20 ou 30 km du centre ville et de faire le trajet quotidiennement.

Les opérations d'urbanisation privées ou communales sont variables en taille de 10 à 50 lots et se remplissent rapidement avec une proportion importante d'une clientèle allemande.

Suite à la venue de MCC sur l'Europôle de Hambach de nombreuses opérations de locatif ont vu le jour pour répondre à la demande de logements dans les communes voisines de Hambach.

L'armature urbaine du Pays

A l'exception des communes situées au sud de Bitche et qui relèvent de l'espace rural, le reste du territoire du Pays est soit urbanisé, soit sous influence de pôles urbains.

Dans la partie occidentale du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe, l'armature urbaine est développée dans huit unités urbaines (*continuité du bâti regroupant des communes constituant des zones dépassant 2000 habitants*) :

- l'unité urbaine de Sarreguemines (30 200 habitants),
- l'unité urbaine de Sarralbe (4 500 habitants),
- l'unité urbaine de Grosbliederstroff (3 300 habitants),
- l'unité urbaine de Woustviller (3 300 habitants),
- l'unité urbaine de Puttelange aux Lacs (3 100 habitants),
- partiellement les unités urbaines de Hundling (3 100 habitants), de Farschviller (900 habitants), et de Blies-Guersviller (650 habitants),

Ces espaces concentrent 73 800 habitants, soit 89 % de la population de l'espace à dominante urbaine.

A elle seule, l'agglomération de Sarreguemines rassemble 36,5 % de cette population urbaine.

Sarreguemines est la seule agglomération offrant un pôle de plus de 5 000 emplois, accédant ainsi au statut d'aire urbaine.

La carte des territoires vécus, qui permet de synthétiser la manière dont est structuré le territoire du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe, met en relief la prédominance et le rayonnement du pôle urbain de Sarreguemines et de sa couronne périurbaine sur le territoire.

La partie orientale compte seulement deux unités urbaines : la ville de Bitche (5 800 habitants) et l'agglomération de Rohrbach-lès-Bitche (3 300 habitants), qui s'inscrivent dans un espace de communes de petite taille.

Elles rassemblent 10 % de la population vivant dans l'espace à dominante urbaine.

Type d'espace	PAYS DE SBS		
	Nombre de communes	Population 1999	Densité (h/km ²)
Communes de l'espace à dominante urbaine	73	82 823	114
<i>dont appartenant à un pôle urbain</i>	6	30 236	436
<i>dont appartenant à une couronne périurbaine</i>	13	11 841	130
<i>dont multi-polarisées</i>	54	40 746	72
Communes de l'espace à dominante rurale	11	17 739	82
Ensemble des communes	84	100 562	107

Source : INSEE - Recensement de la population 1999 (dénombrement)

- Le pôle urbain de Sarreguemines constitué de 5 communes compte 30 000 habitants et apporte au territoire près de 20 000 emplois. Sa couronne périurbaine est formée de 13 communes rassemblant 10 000 habitants.
- Ce pôle est relayé par deux pôles d'emplois de l'espace rural, Bitche et Sarralbe qui, outre leurs services proposés à la population des communes proches, regroupent chacun plus de 2 500 emplois.
- L'agglomération de Bitche, bordée au sud par des communes de l'espace rural, offre des services intermédiaires aux 19 000 habitants des 25 communes de l'est du Pays. Elle offre près de 3 000 emplois, essentiellement dans le domaine des services (administration et services aux particuliers).

■ Le pôle d'emploi de Sarralbe n'est attractif en terme de services que pour une petite dizaine de communes. L'emploi y est en effet concentré dans l'industrie avec plusieurs gros établissements dans ce secteur.

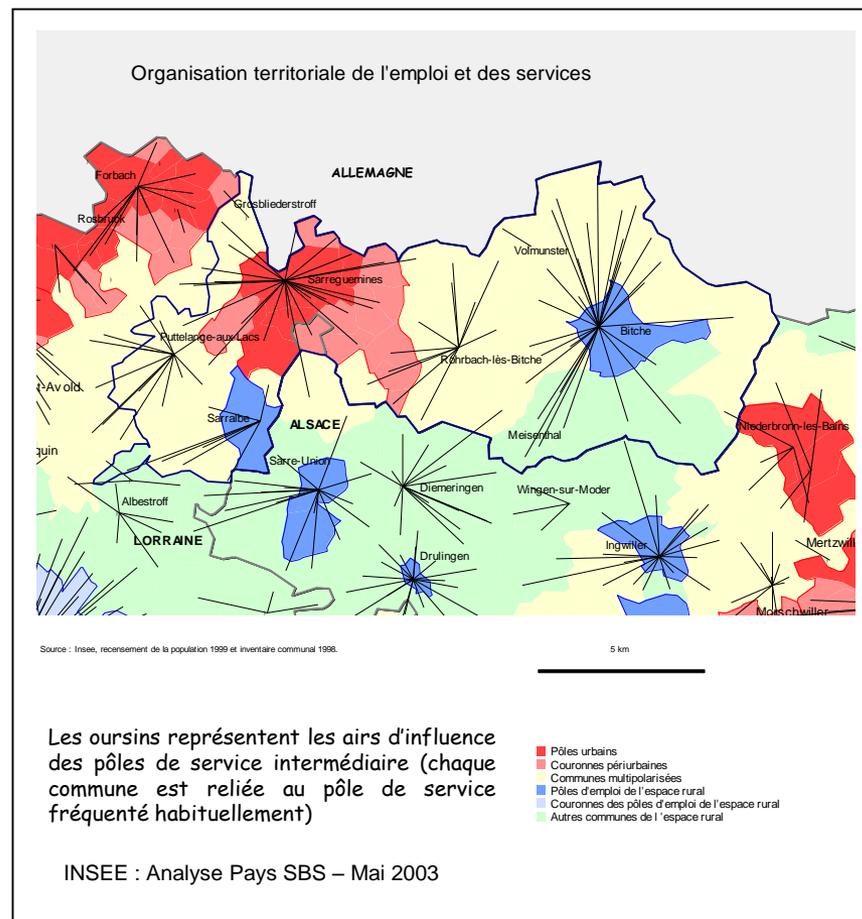
■ A un degré inférieur, Rohrbach-lès-Bitche, Puttelange aux Lacs et Volmunster structurent le territoire en offrant des services intermédiaires à la population.

■ Ce maillage couvre de manière régulière le territoire du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe.

■ Pour le recours à certains services intermédiaires et en particulier à des équipements dont ne disposent que de grandes villes, une partie des habitants du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe se rendent dans les agglomérations allemandes de taille importante telles que Sarrebruck ou Zweibrücken, situées en bordure du Pays.

■ La ville de Sarrebruck, très proche de Sarreguemines a une taille voisine de celles des métropoles que sont Nancy et Metz.

■ La position excentrée du territoire du Pays limite ses liaisons avec les deux métropoles lorraines. Les habitants de la partie orientale du Pays sont par ailleurs assez proches des agglomérations du nord de l'Alsace telles que Haguenau ou Niederbronn-les-Bains et plus proches de Strasbourg que de Metz et Nancy.



Les dynamiques de peuplement et la démographie

La population du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe se caractérise par une dynamique démographique différente de celle de la Moselle et de la Lorraine avec une croissance plus marquée pour la période 1990-1999.

De 1962 à 1975, la population du Pays a augmenté mais à un rythme ralenti : la progression de 0,8 % par an entre 1962 et 1968 s'est limitée à 0,25 % entre 1968 et 1975.

De 1975 à 1982, la progression s'est poursuivie, contrastant avec le déclin démographique enregistré au niveau régional et avec le net ralentissement constaté au niveau départemental.

Après une période de faible baisse entre 1982 et 1990, le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe a renoué avec la croissance démographique entre 1990 et 1999 et sa population s'est accrue de 2500 habitants. La croissance au cours de cette dernière période a été deux fois plus rapide dans le Pays qu'en Moselle.

De 1962 à 1999, le poids de la population du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe est resté stable, autour de 9,7 % de la population de la Moselle.

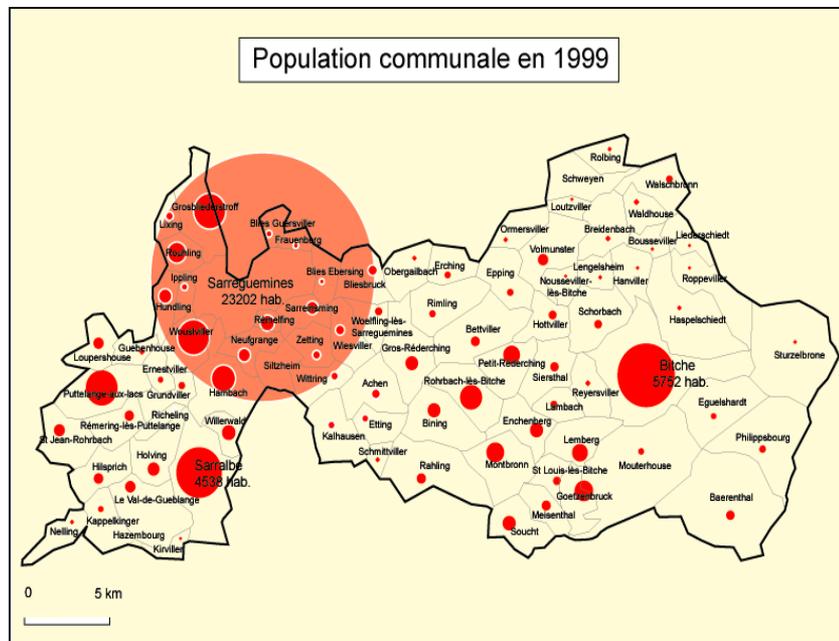
● Une évolution positive de la population due à un solde migratoire positif

La croissance démographique résulte de l'évolution de deux composantes :

- le solde naturel (écart entre les naissances et les décès)
- le solde migratoire (écart entre les arrivées et les départs).

De 1975 à 1999, l'évolution de la population du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe a suivi trois profils :

- de 1975 à 1982 : une croissance imputable à un excédent naturel (quatre fois plus élevé que le déficit migratoire),
- de 1982 à 1990 : une baisse de la population due à l'accentuation du déficit migratoire, que ne compense plus l'excédent naturel,
- de 1990 à 1999 : une croissance démographique due à des soldes naturel et migratoire simultanément positifs.

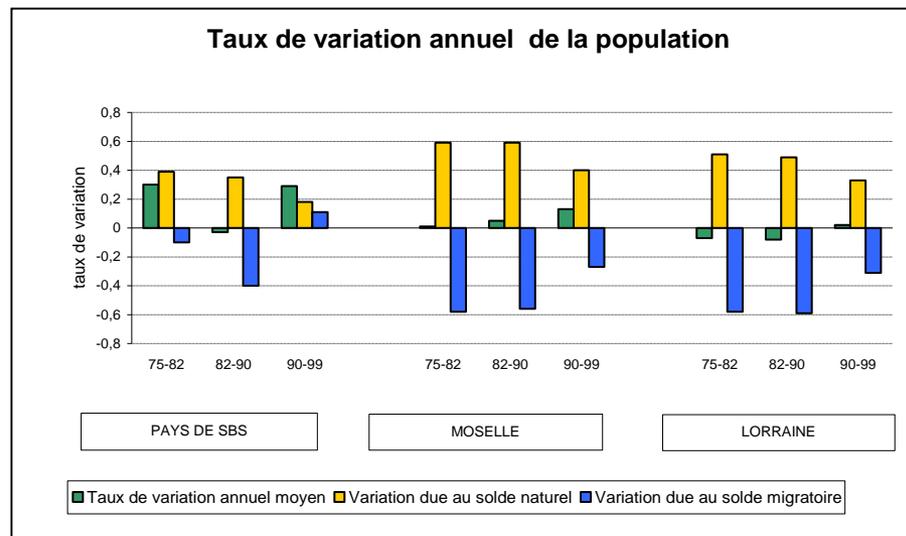


Auteur : Pays SBS

Au cours de la période 1975-1999, le solde naturel a évolué comme en Moselle et en Lorraine : il est toujours resté positif mais s'est progressivement réduit, plus fortement après 1990. A noter que pendant toutes ces années, le solde naturel est toujours resté en deçà de la moyenne lorraine, inférieur aussi à celui des autres zones nord mosellane, à cause d'une natalité plus faible mais aussi d'une surmortalité.

De 1990 à 1999, le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe est devenu un **territoire attractif**, et se démarque alors des contextes départemental et régional de persistance d'un déficit migratoire important.

Toutes les autres zones d'emploi de Lorraine ont au cours de la même période continué à présenter un déficit migratoire.



INSEE : Analyse Pays SBS – Mai 2003

● Une composition comparable à la région mais des évolutions contrastées

La structure par âge de la population du Pays présente un profil assez voisin de celui de la Lorraine et légèrement plus vieilli que celui du département de la Moselle.

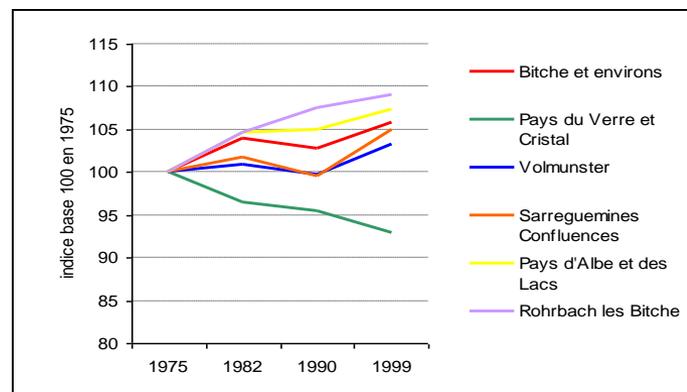
La part des moins de 20 ans est légèrement inférieure dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe à celle observée en Lorraine (les départs des étudiants expliquent en partie ce déficit).

La part des seniors est proche de la moyenne lorraine mais les personnes âgées de plus de soixante-quinze ans sont moins nombreuses.

De 1975 à 1982, les différents secteurs du Pays ont connu une hausse de leur population, à l'exception du Pays du Verre et Cristal où la population a baissé en raison de l'effet conjugué des déficits naturel et migratoire.

Pour la zone de Sarreguemines Confluences, cette hausse de la population est due au fait que l'excédent naturel a plus que compensé le déficit migratoire.

Ailleurs, l'accroissement de la population était imputable à un double excédent naturel et migratoire.



INSEE : Analyse Pays SBS – Mai 2003



De 1982 à 1990, le solde migratoire est devenu négatif dans tous les secteurs du Pays.

De 1990 à 1999 les soldes migratoires sont devenus positifs (nul à Rohrbach-lès-Bitche) et la population a augmenté partout, sauf dans le Pays du Verre et Cristal.

A l'intérieur du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe, deux zones se démarquent quant à leur évolution démographique :

- le Pays du Verre et Cristal, qui présente une évolution caractéristique d'un territoire rural,
- Sarreguemines qui, après un déclin plus marqué entre 1982 et 1990, a connu une croissance plus forte au cours des années quatre-vingt-dix.

● Un vieillissement qui touche plus particulièrement certains secteurs du Pays

Le vieillissement de la population entre 1990 et 1999 se traduit par une réduction de la part des jeunes (la tranche des moins de 20 ans est passée de 27 à 24 %), une légère augmentation des individus en âge de travailler (la tranche des 20 à 59 ans est passée de 54 à 55 %) et enfin un accroissement de la population de 60 ans et plus (passant de 19 % à 21 %).

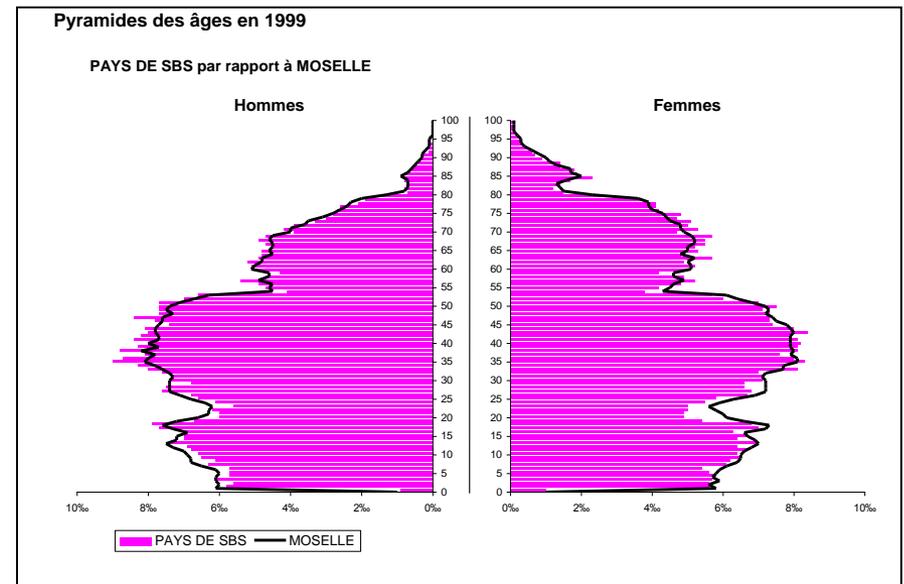
Il s'inscrit dans les contextes départemental et régional : les pyramides des âges mosellane et lorraine ont connu une évolution quasi-similaire.

Même si le vieillissement de la population reste encore globalement limité dans le Pays, la situation n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire.

La communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences se caractérise par une population relativement jeune.

A l'opposé, la zone de Volmunster et plus encore le Pays du Verre et du Cristal se distinguent par une proportion plus importante de personnes âgées (dans le Pays du Verre et du Cristal, la part des jeunes est inférieure à celle des seniors).

Le territoire de Bitche et ses environs conserve la proportion la plus élevée de jeunes en 1999.



INSEE : Analyse Pays SBS – Mai 2003

Charte du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe



● Les migrations résidentielles

Les migrations résidentielles, c'est-à-dire les déménagements de la population qui ont conduit une partie de la population à venir s'installer dans le Pays ou à le quitter, sont importantes. **Parmi les habitants du Pays en 1999, seulement 85 % d'entre eux habitaient déjà le territoire en 1990.**

Les flux d'entrée et de sortie animant le territoire du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe entre 1990 et 1999 dégagent un excédent.

Les immigrants proviennent essentiellement de trois territoires proches qui entretiennent des relations bilatérales privilégiées avec le Pays : la zone d'emploi du Bassin Houiller, qui contribue pour 26 % à cet afflux, l'Allemagne et l'Alsace dont les apports respectifs dans les arrivées sont de 24 % et 14 %. Ce sont les mêmes territoires, à l'exception de l'Allemagne, qui sont les destinations privilégiées des habitants qui ont quitté le Pays : l'Alsace accueille 28 % des départs vers le reste de la métropole et le Bassin Houiller 21 %.

La zone d'emploi du Bassin Houiller est le seul territoire, hormis l'Allemagne, dont les échanges migratoires bénéficient au Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe. La situation économique plus favorable du bassin de Sarreguemines par rapport au Bassin Houiller a incité près de 3 800 personnes à quitter le Bassin Houiller pour venir s'installer dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe.

Les arrivées en provenance d'Allemagne concernent en partie des Français de retour en France mais il s'agit dans trois cas sur quatre d'Allemands venant s'installer dans le Pays tout en continuant à travailler en Allemagne. C'est le coût plus intéressant du foncier du côté français de la frontière mais aussi la disponibilité de terrains et l'attrait de zones vertes moins densément peuplées qu'en Allemagne qui explique ces installations. Ces migrations en provenance d'Allemagne contribuent fortement à l'excédent migratoire du territoire.

Les Allemands installés dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe sont pour 61 % d'entre eux actifs et 44 % de ces nouveaux arrivés vivent en couples, avec ou sans enfants. Les retraités représentent moins de 5 % de la communauté allemande installée dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe.

En raison de sa position géographique excentrée et de l'éloignement du Pays des deux grandes agglomérations lorraines de Nancy et Metz, les échanges migratoires entre le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe et la zone d'emploi de Metz, le reste de la Moselle et le reste de la Lorraine sont particulièrement faibles.

Echanges du pays de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe avec les autres territoires migrations résidentielles

zones d'échanges	arrivées dans le Pays	sorties du Pays	solde
ZE Bassin Houiller	3805	2607	1198
ZE Metz	425	1095	-670
reste Moselle	716	817	-101
reste Lorraine	787	794	-7
Alsace	1971	3442	-1471
autres régions françaises	3299	3540	-241
Allemagne	3560	NR	NR

INSEE : Analyse Pays SBS – Mai 2003

Les échanges avec le reste des régions françaises relèvent de comportements généraux amenant de nombreux actifs, surtout en début de vie professionnelle, à changer de région, en particulier entre Ile-de-France et province. Ces déplacements, dont les flux sont importants et relativement équilibrés, se soldent sur un bilan légèrement négatif pour le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe.

L'amélioration du déficit migratoire du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe au cours des années quatre-vingt-dix est due aux arrivées plus nombreuses que les départs pour les enfants et les adultes de 25 à 60 ans. Au cours de la décennie précédente, les migrations étaient déficitaires pour tous les âges. Pour autant, le Pays n'est toujours pas attractif pour les jeunes de 15 à 25 ans. Les jeunes souhaitant poursuivre des études supérieures sont amenés à quitter le territoire pour rejoindre des villes universitaires.

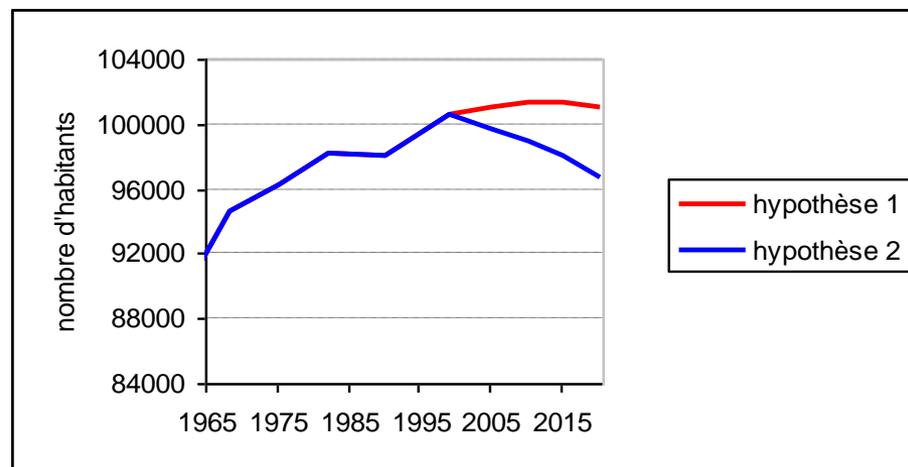
● Les évolutions prévisibles de la population du Pays

Si l'on prend en considération les comportements migratoires des dix dernières années (hypothèse 1 de poursuite de l'excédent migratoire) comme base de la projection, la population augmenterait jusqu'en 2010 : d'abord en raison de la conjugaison des excédents naturel et migratoire puis, grâce à l'excédent migratoire qui compenserait à partir de 2010 le déficit naturel (le nombre des décès devenant supérieur au nombre des naissances).

Après 2010, l'excédent migratoire ne serait plus en mesure de compenser le déficit naturel et la population diminuerait.

Le second scénario (hypothèse 2 de retour à un déficit migratoire), s'appuyant sur la dynamique démographique moyenne de l'ensemble des vingt dernières années, est plus préoccupant car la population diminuerait plus précocement.

Le solde naturel, excédentaire en 2000, deviendrait déficitaire à partir de 2010. Parallèlement, le solde migratoire resterait déficitaire malgré une légère atténuation.



INSEE : Analyse Pays SBS – Mai 2003

Les conditions de vie

● Habitat et logement

Le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe se démarque des situations mosellane et lorraine par le dynamisme de son parc de logements.

Entre 1990 et 1999, la croissance du parc a atteint 12 % pour le Pays. La Moselle et la Lorraine se positionnent derrière avec un taux de croissance de 8,4 %.

◆ Situation générale

La part des résidences principales représente 87 % des logements du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe, contre 90 % en Lorraine et 92 % en Moselle. La part des résidences secondaires est bien plus élevée dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe : 6,8 % en 1999 contre 3,3 % en Lorraine et 1,9 % en Moselle.

L'habitat du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe est surtout de type individuel : 68 % des logements sont des maisons contre 59 % en Lorraine et 55 % en Moselle. Il s'agit, à plus de 73 %, d'un habitat relativement récent, c'est-à-dire de construction postérieure à 1948.

Parallèlement, il présente une proportion d'habitat collectif assez faible (29 % contre 38 % pour la Lorraine et 42 % pour la Moselle), caractérisé par une prépondérance du locatif privé.

Le parc social est assez peu développé.

L'accès à la propriété est plus développé dans le Pays qu'en Moselle : 87 % des occupants des maisons individuelles et 34 % des occupants des logements collectifs en sont propriétaires.

◆ Une croissance différenciée sur le Pays

Le parc de logements a augmenté à un rythme accéléré entre 1990 et 1999 par rapport à la décennie précédente dans les territoires de Bitche et ses environs, Volmunster et Sarreguemines Confluences.

La croissance s'est effectuée à un rythme ralenti dans le Pays d'Albe et des lacs, au Pays du Verre et Cristal et dans le territoire de Rohrbach-lès-Bitche. Les orientations économiques des différents pôles du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe expliquent largement les différences de profils d'habitat et d'occupants des sous-zones.

Les communautés de communes de Rohrbach-lès-Bitche, de Volmunster et du Pays du Verre et du Cristal ont des profils relativement proches en terme d'habitat : elles se distinguent par leur faible proportion de logements en immeuble collectif et par une part élevée d'occupants propriétaires.

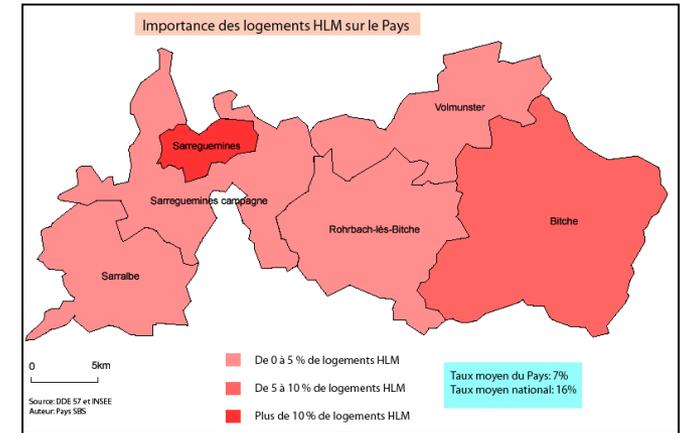
La communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences, comme le Pays de Bitche et environs se démarque des autres territoires du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe par une proportion de logements collectifs plus élevée et un parc plus souvent en location.

Le Pays d'Albe et des lacs se trouve en terme d'habitat dans une situation intermédiaire.

◆ Des logements HLM qui se concentrent sur les pôles urbains

Comme on peut le constater sur d'autres territoires similaires, la part de logements HLM est principalement concentrée autour des pôles urbains identifiés sur le Pays.

Les secteurs de Sarreguemines-Ville et plus faiblement celui de Bitche-Ville sont plus particulièrement concernés.



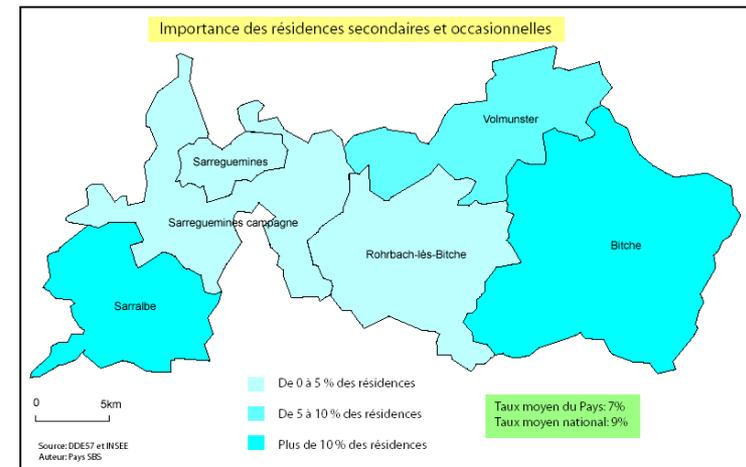
◆ Une proportion importante de résidences secondaires

Le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe comprend près de 2 500 résidences secondaires ou occasionnelles, assez inégalement réparties sur le territoire puisque 38 % d'entre elles sont situées dans le Pays d'Albe et des lacs et 32 % dans le Pays de Bitche et environs.

En 1999, c'est sur le territoire du Pays de Bitche et environs que l'on observe la plus forte proportion de résidences secondaires parmi les logements.

Ce parc s'est fortement étoffé entre 1990 et 1999, il atteint 900 logements en 1999.

Le parc du Pays d'Albe et des lacs, qui avait connu une croissance importante (+39 % entre 1982 et 1990) n'a pas évolué au cours des années quatre-vingt-dix et compte 1100 résidences secondaires.



Le parc de résidences secondaires est peu développé dans les autres territoires du Pays.

◆ Amélioration de l'habitat

Les communautés de communes et certaines villes du Pays ont, au cours de ces dernières années, mené plusieurs opérations d'amélioration de l'habitat au travers de plusieurs OPAH récentes.

Le parc habitat du Pays, dans sa qualité et sa globalité, est de bonne qualité.

● Le profil des ménages

Les habitants du Pays vivent plus souvent en famille que l'ensemble des Mosellans et des Lorrains. La proportion de ménages constitués d'une personne seule, majoritairement des femmes âgées, n'était que de 19 % en 1990 contre 22 % pour la Moselle et 24 % en Lorraine.

De 1990 à 1999, cette proportion a progressé pour atteindre 23 % mais reste au demeurant encore inférieure à celles de la Moselle et de la Lorraine qui sont respectivement de 26 % et 28 % en 1999.

Trois quarts des ménages sont constitués d'une famille. La part des ménages formés d'une famille avec couple a régressé depuis 1990, au profit des ménages composés d'une famille monoparentale. Cette progression du nombre de familles monoparentales, observée également en Moselle et en Lorraine, est toutefois moins forte dans le Pays.

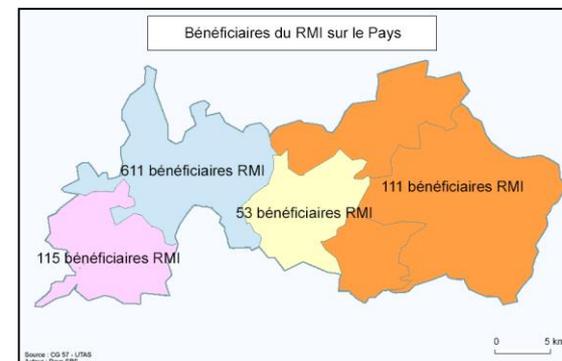
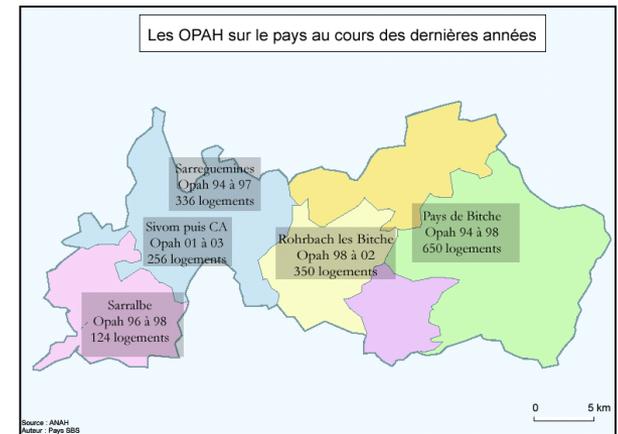
Les familles du Pays sont plutôt plus petites qu'en Moselle ou en Lorraine.

La proportion des familles comptant trois enfants et plus a diminué, passant de 13 % à 10 % entre 1990 et 1999. Parallèlement le poids des familles sans enfant a augmenté (41 % en 1990 et 47 % en 1999).

Une faible natalité mais aussi une décohabitation plus précoce dans un territoire où les jeunes, soit font des études courtes, soit, s'ils en poursuivent, se sont éloignés de leur famille, expliquent en partie cette **particularité des familles du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe par rapport à la Moselle et la Lorraine.**

● La situation sociale

Les familles aux revenus les plus modestes se trouvent plutôt dans les pôles urbains même si celle-ci n'est pas absente des milieux ruraux où une certaine solidarité peut exister.



Réseaux et infrastructures

-  Des données pour qualifier le territoire (p29)
-  L'analyse des acteurs locaux, les enjeux (p41)

■ Réseaux et infrastructures du Pays : des données pour qualifier le territoire

L'offre de transports d'un territoire conditionne directement son développement.

Les différents modes de transport, existants ou à créer, doivent d'abord répondre aux besoins des populations et des activités du Pays.

Ces réseaux sont l'expression des échanges souhaités au sein du territoire comme avec les territoires limitrophes.

L'offre de transport existante sur le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe, si elle est satisfaisante à ce jour, devra accompagner les projets de développement qui seront menés.

● Le réseau routier

■ Les autoroutes

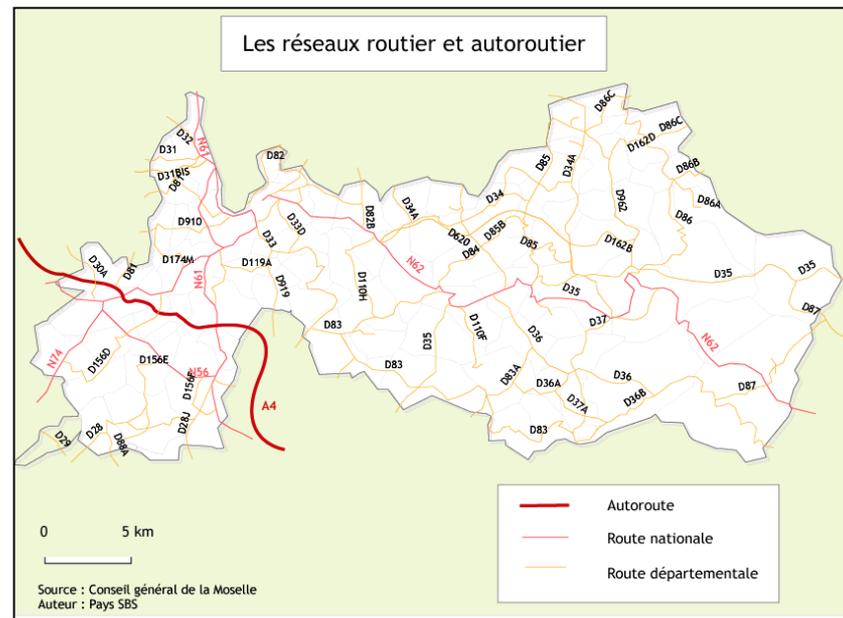
Le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe est accessible par deux autoroutes : l'A4 et l'A320.

Ces deux équipements permettent d'accéder assez rapidement aux portes du Pays depuis Metz, Thionville et Strasbourg.

A4

Cette autoroute permet de relier Metz et Sarreguemines en 50 minutes environ pour un tarif normal de 4.60 €.

L'A4 passe à l'extrémité ouest du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe. Elle ne permet pas de drainer le territoire dans sa totalité mais seulement de favoriser l'accès à la partie sud-ouest du Pays.



A320

L'A320 est le prolongement de l'A4 vers l'Allemagne et dessert les pôles urbains de Forbach et Sarrebruck.

Elle joue un rôle majeur puisqu'elle permet une liaison efficace entre le Bassin Houiller et l'Allemagne. Elle est très utilisée par les habitants et les travailleurs du fait de sa gratuité.

Elle satisfait donc leurs besoins de déplacements pour le travail, les achats et les loisirs. L'A320 dessert également de nombreuses zones d'activités dont celle de Forbach et permet de se rendre plus facilement vers celles du Pays dont celle de Sarreguemines.

Certains secteurs, particulièrement ceux situés au sud-est du Pays, sont moins bien lotis avec des situations d'enclavement.

■ Les routes nationales

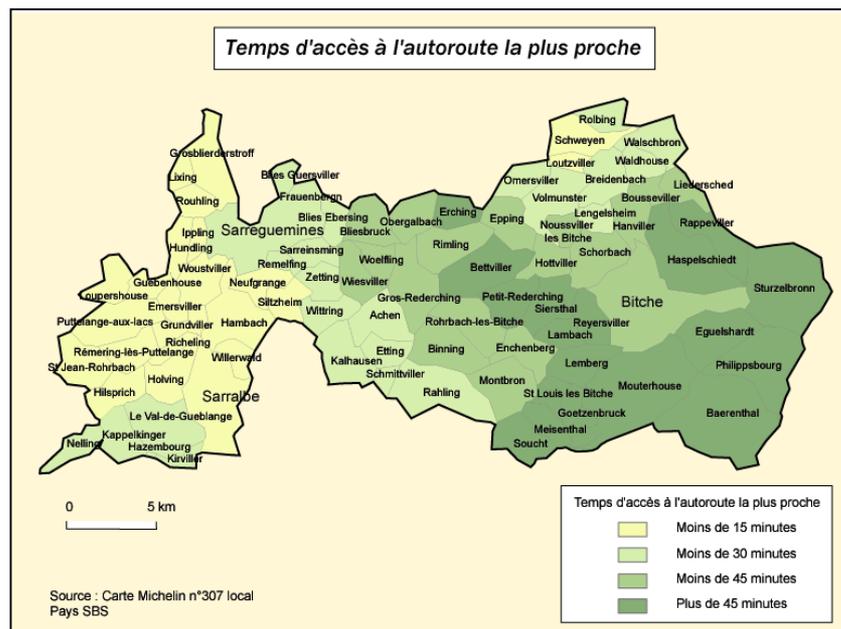
Quatre routes nationales structurent le territoire.

La RN 56 qui assure une liaison entre Sarralbe et Puttelange-aux-Lacs avec un trafic moyen de 5600 véhicules/jour.

La RN 61, jonction entre Sarralbe et l'agglomération de Sarreguemines et qui affiche une fréquentation de 17340 véhicules/jour entre la RN 74 et l'entrée de Sarreguemines.

La RN 62 qui assure la liaison entre Sarreguemines et Bitche en direction de l'Alsace.

La RN 74 entre Nancy et Woustviller avec une fréquentation de 10000 véhicules/jour entre Sarralbe et la RD 61.

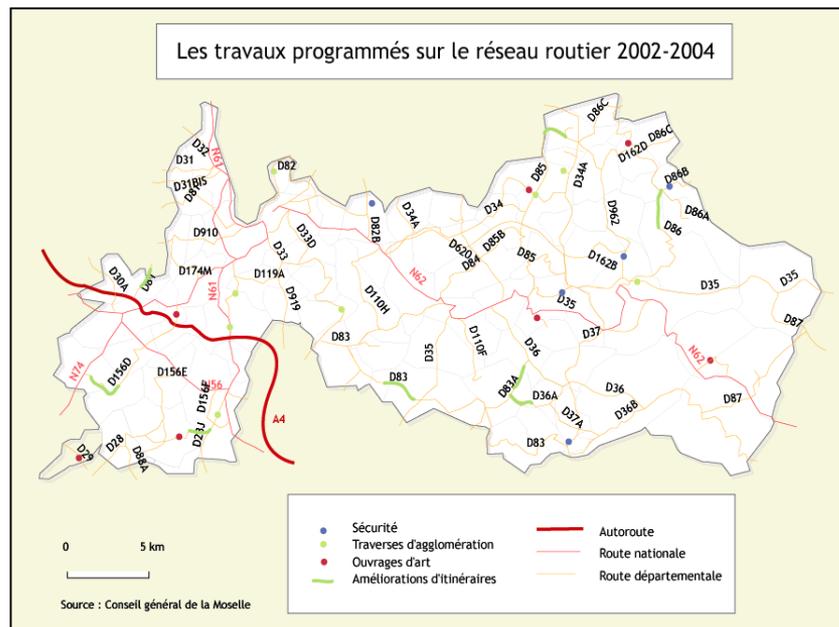


■ Les routes départementales

Les routes départementales constituent un maillage assez dense du territoire dans sa partie centrale et occidentale.

Ce maillage s'éclaircit fortement à l'est, contraint par le relief et les ensembles forestiers.

Les liaisons est-ouest sont relativement faciles grâce à la nouvelle voie verte mise en place entre Woelfing et Bitche mais pour les déplacements nord-sud, les routes tortueuses augmentent le temps de parcours.

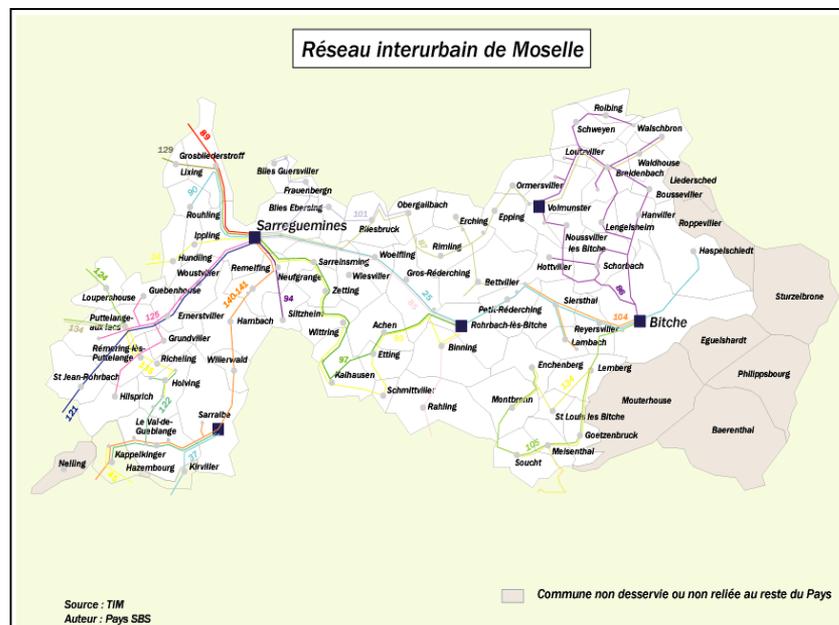


■ Le réseau interurbain

Au sein du Pays, le réseau interurbain de Moselle, dirigé par le Conseil général, dessert un nombre important de communes et propose le plus souvent des services réguliers.

Les voyages sont effectués par sept exploitants qui se répartissent sur différents circuits.

Quelques communes situées à la périphérie est du Pays ne disposent pas de ce service de bus. C'est le cas de Liederschiedt, Roppeviller, Sturzelbronn, Elguelshart, Philippsbourg, Mouterhouse, Baerenthal.



■ Le réseau urbain

Seule la ville de Sarreguemines est dotée d'un réseau de transport urbain qui est composé de 11 lignes :

- 3 lignes principales : les lignes 1, 2, 3 qui captent la majorité de la clientèle puisqu'elles offrent des fréquences élevées et une grande amplitude horaire.
- 5 lignes de moindre importance en raison d'une faible fréquence : les lignes 4, 5, 6, 7 et 8 qui relient les espaces situés à la périphérie de la ville avec le centre ville.
- 3 lignes à vocation scolaire.

Ce réseau est assez bien structuré et correspond à la demande car il offre une bonne couverture géographique, des services réguliers en semaine et même le dimanche.

● Les itinéraires cyclables

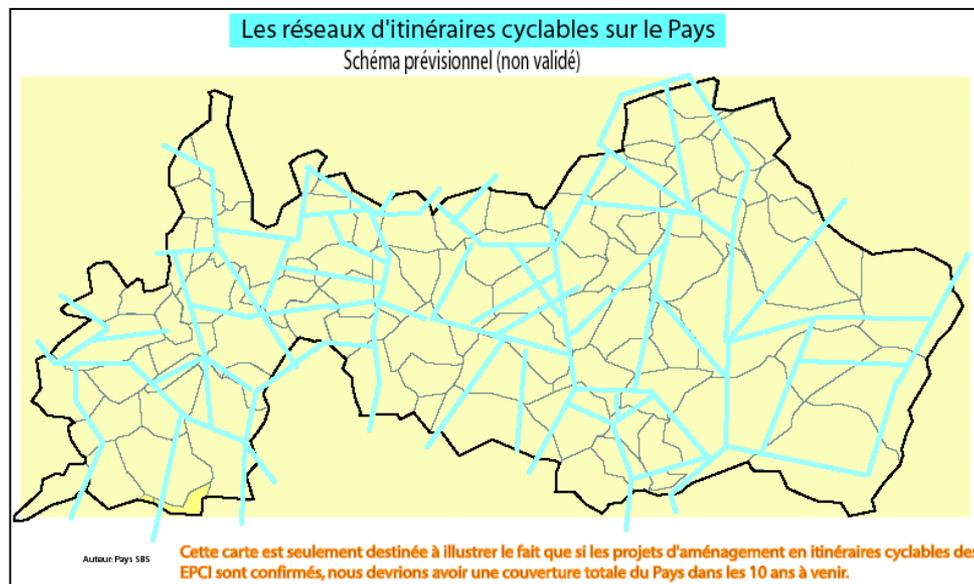
La majorité des collectivités locales et EPCI du Pays sont conscientes de la valeur ajoutée pour le territoire que constitue la création d'itinéraires cyclables.

Plusieurs projets intercommunaux, en cours ou en projet, témoignent de cet engagement volontaire.

Le Pays devrait, si les projets des EPCI se concrétisent, être bien doté en itinéraires cyclables dans les dix années à venir.

La cohérence des itinéraires au niveau du Pays pour des jonctions utiles est à rechercher ainsi que certainement la mise en commun de moyens relatifs à la qualité des itinéraires ou les services associés à cette pratique.

La carte ci-après n'a de valeur que représentative et ne veut que rendre compte du maillage espéré.



● Le réseau ferré

La carte du réseau ferré de Lorraine montre une couverture du Pays peu dense mais comparable aux situations de territoires présentant des caractéristiques semblables.

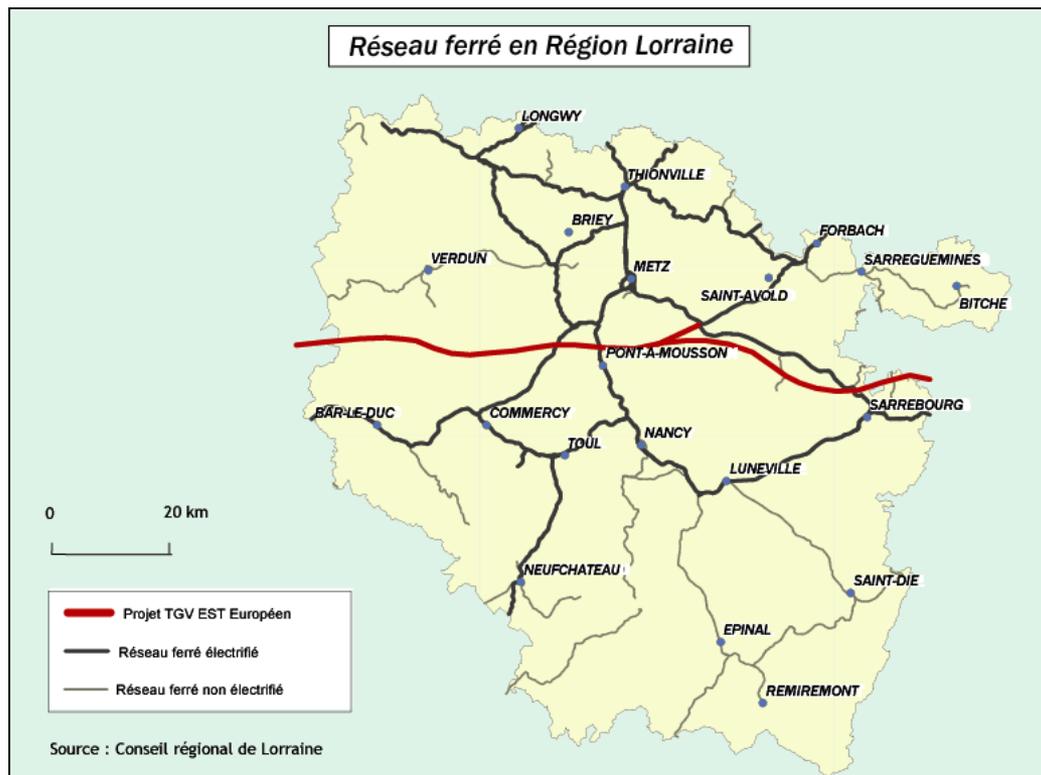
◆ La perspective du TGV Est

Le projet de TGV Est a été confirmé.

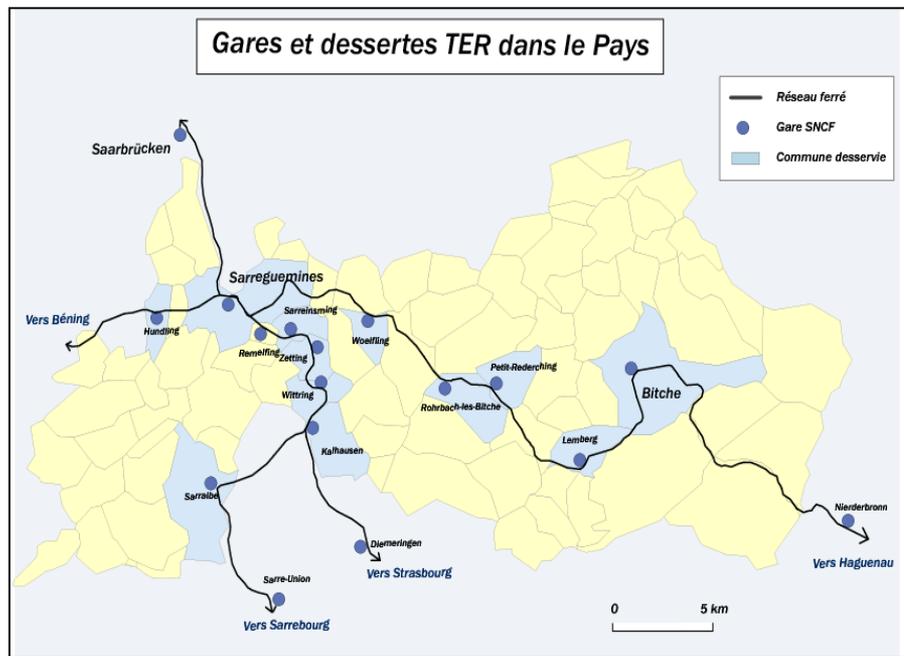
Son tracé va bénéficier à toute la région et donc au Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe.

En effet, la ligne s'arrêtera à Forbach pour rejoindre Sarrebruck et à Sarralbe pour relier Strasbourg.

La prise en compte de ce projet doit être générale car l'impact du TGV Est se fera ressentir dans plusieurs domaines : l'économie avec la mobilité des cadres et des investisseurs, le tourisme avec le séjours des Franciliens, le foncier avec la plus-value des terrains à proximité des gares.



Le réseau ferré du Pays



Plusieurs lignes maillent le territoire

Ce maillage est dense sur la partie occidentale du Pays et limité sur sa partie orientale.

Ces principales lignes sont présentées ci-après pour rendre compte des trajets usités, des fréquences existantes et des fréquentations constatées.

Source : Conseil Régional - Auteur : Pays SBS

♦ La ligne Metz-Sarreguemines

Cette ligne électrifiée jusqu'à Sarralbe permet de parcourir ces 84 km en 1 heure 20 en moyenne.

Malgré une amplitude horaire assez large et une répartition des dessertes satisfaisantes avec l'agglomération messine pour les migrants aux heures de pointe de travail, les liaisons sont peu nombreuses en soirée et le week-end.

1500 voyageurs en moyenne empruntent la ligne quotidiennement.

Metz		↑			
Sarralbe					
Loupershouse					↑
Diebling			↑		
Hundling	↑				
Ippling				↑	
Sarreguemines	↓	↓	↓	↓	↓
Clients par jour et par sens	147	83	75	70	36

◆ La ligne Sarreguemines-Sarralbe

Cette ligne permet de parcourir les 21 km en 25 minutes en moyenne.

Cette liaison comprise dans la ligne Sarreguemines-Sarrebourg permet de desservir Sarreguemines à partir des communes périphériques car elle offre 3 arrivées et départs en heures de pointe de travail.

La fréquence des trajets est faible en soirée et le week-end.

Sa fréquentation quotidienne est de 350 voyageurs en moyenne.

Sarreguemines							
Rémelfling	↕	↕	↕	↕	↕	↕	↕
Sarreinsming		↕	↕	↕			
Zetting			↕	↕			
Wittring			↕				
Kalhausen					↕		
Sarralbe							↕
Clients jour/sens	86	80	75	65	10		8

◆ La ligne Sarreguemines-Bitche

Cette ligne permet de relier Sarreguemines à Bitche en 50 minutes en moyenne.

Si les liaisons entre Sarreguemines et Bitche existent tout au long de la journée, elles sont rares (1 à 2 liaisons sur des tranches de 3 heures).

La desserte de Sarreguemines aux heures de pointe du matin est satisfaisante mais très réduite en soirée.

Les liaisons sont quasi inexistantes le soir et le week-end.

La fréquentation quotidienne de cette ligne est de l'ordre de 200 personnes.

Sarreguemines	↕	↕	↕	↕	↕	↕	↕	↕
Woelfling	↕	↕	↕	↕	↕	↕	↕	↕
Volmunster								↕
Rohrbach-lès-Bitche	↕							
Petit-Réderching		↕			↕	↕		
Enchenberg					↕			
Lemberg				↕				
Bitche			↕					
Clients jour/sens	40	45	44	26	24	24	5	4

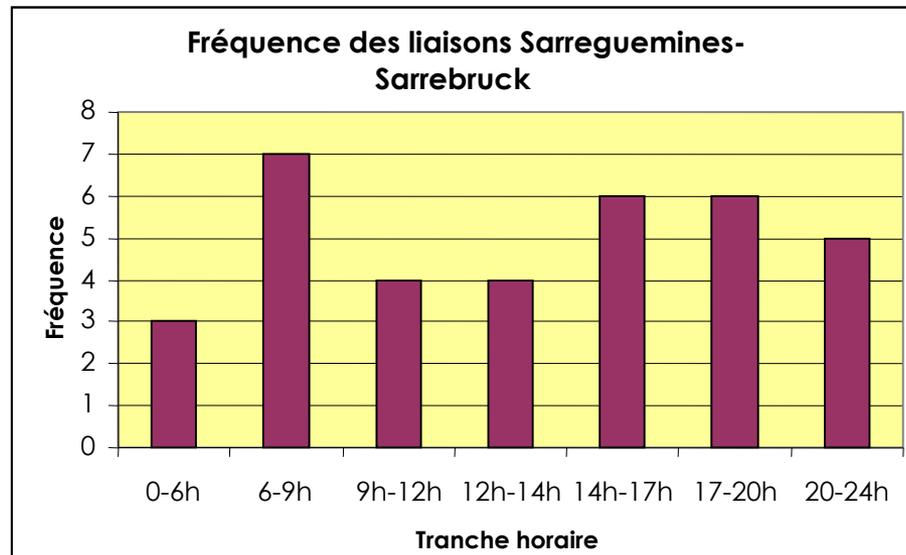
◆ Le tram-train

Le tram-train permet d'offrir une liaison rapide entre Sarreguemines et Sarrebruck.

Le service proposé est très satisfaisant car il offre une large amplitude horaire avec des fréquences rapprochées.

L'offre en soirée et en week-end est particulièrement significative pour des échanges de loisirs ou d'achats.

De plus, les abonnements sont combinables avec les réseaux urbains des deux villes.



● Le transport fluvial

Le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe dispose d'un axe fluvial encore utilisé aujourd'hui qui se compose de la Sarre, de la Sarre canalisée et du Canal des Houillères de la Sarre.

Les 12 km avant la frontière allemande constituent la Sarre Canalisée.

Parallèlement à la Sarre, le Canal des Houillères ouvert en 1866, relie l'Alsace et le bassin houiller de la Moselle et de la Sarre.

Depuis l'ouverture du canal en 1999, on note une forte augmentation de la fréquentation. Le canal possède un fort potentiel de développement lié à l'ouverture vers l'Allemagne, sa proximité avec le canal de la Marne au Rhin.



Photo SBS

● Le transport aérien

Quatre aéroports se situent à moins de 150 km du Pays. Ils sont d'intérêt régional et international.

L'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine, situé à 75 km de Sarreguemines, propose des vols réguliers en vols intérieurs et étrangers. En 2002, l'aéroport a accueilli 302 849 passagers commerciaux et a connu une baisse de -8,58 %.

L'aéroport de Sarrebruck, situé à 15 km de Sarreguemines a accueilli, en 2002, 462 219 passagers en vols réguliers et en vols charters.

Les aéroports de Strasbourg et du Luxembourg (respectivement à 110 et 120 km) ont une portée internationale et proposent de nombreux vols réguliers à destination des grandes villes européennes et de la Méditerranée.

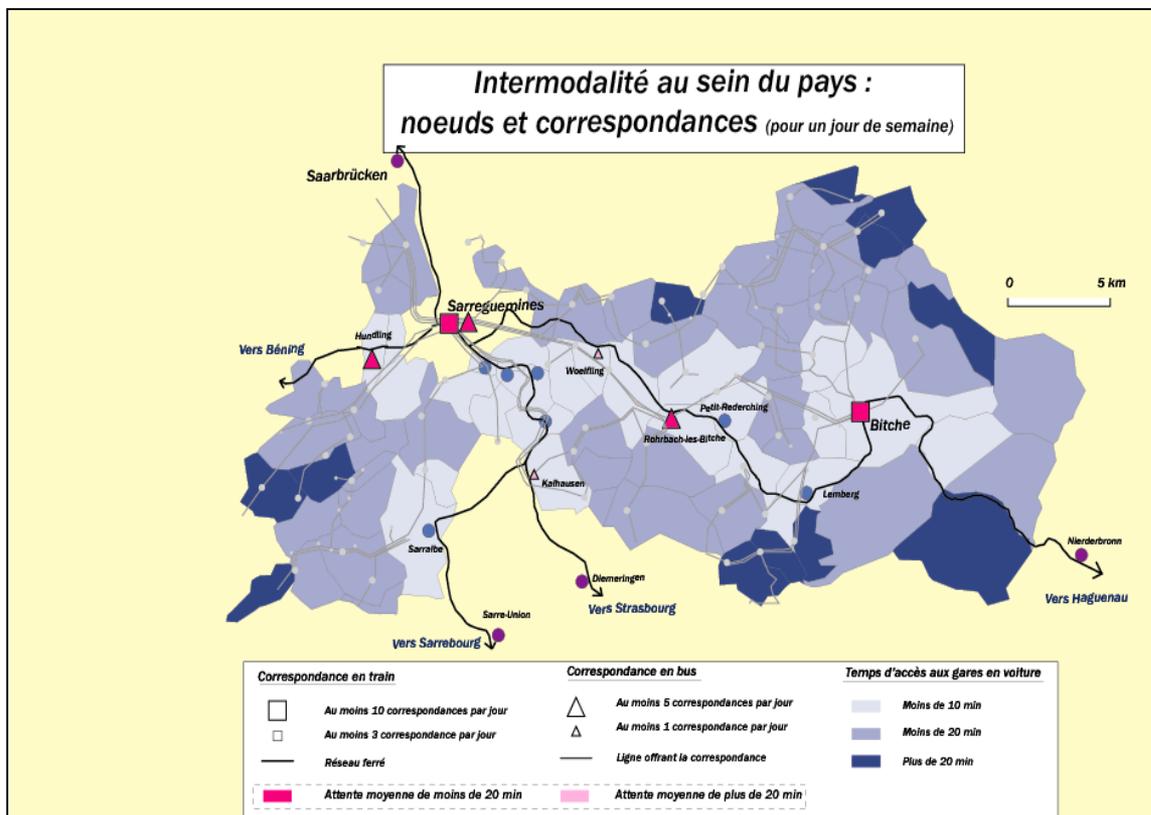
L'aéroport de Francfort à vocation internationale mais un peu plus éloigné, présente également un intérêt pour les habitants du Pays grâce à la fréquence de ses vols et à ses destinations variées.

● L'intermodalité des transports au sein du Pays

Le point central des réseaux de transports en commun se situe à Sarreguemines.

L'espace constitué de la gare SNCF et de la gare routière rassemble tous les modes de transports publics : bus de réseau urbain, cars du réseau interurbain et trains TER. D'autres nœuds intermodaux secondaires sont situés à Bitche et Sarralbe.

La carte ci-dessous indique les nœuds de correspondance qui existent actuellement.



Auteur Pays SBS

● Les autres réseaux de communication

Pour le développement économique d'un territoire, les Technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent représenter un précieux atout.

En effet, elles peuvent jouer un rôle dans la localisation et le maintien sur place des entreprises puisqu'elles leur permettent de communiquer et d'échanger avec de nombreux partenaires et réduire virtuellement les distances. Ainsi les TIC peuvent-elles aider au désenclavement des zones isolées géographiquement.

A côté de ses nouvelles technologies, les moyens de communication 'classiques' ne sont pas à négliger car ils jouent un rôle essentiel dans le développement et l'appropriation d'un territoire.

◆ Le haut débit

Sous l'impulsion du Conseil général de la Moselle, le réseau Haut Débit est actuellement en train de se structurer.

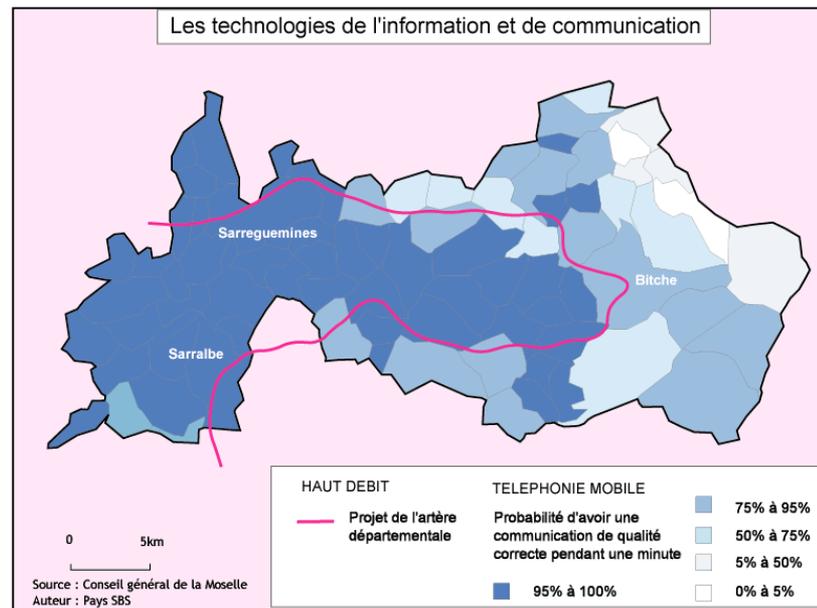
En effet, le département a engagé depuis 2000 une politique forte autour des technologies du numérique. Il souhaite ainsi créer un maillage avec l'ensemble des boucles locales haut débit des intercommunalités pour attirer et fidéliser les opérateurs télécoms.

165 communes du département seront reliées à l'Artère Fédératrice Départementale de façon à ce qu'aucun point ne soit à plus de 15km de l'Artère, les derniers kilomètres restant à la charge des intercommunalités.

Ce réseau sera destiné notamment à des communautés d'utilisateurs ayant des missions dans l'enseignement supérieur et scolaire, la recherche, la formation continue, le tourisme, la culture, l'administration mais aussi à des utilisateurs individuels et des entreprises ayant des besoins plus spécifiques comme les services d'accès à Internet, le développement de la citoyenneté et de la vie associative, l'Intranet, la visioconférence, la télésurveillance, le transfert de fichier...

Il permettra par exemple le raccordement de 96 collèges et de 58 zones d'activités.

Le territoire du Pays est directement concerné par ce projet puisque l'Artère départementale reliera Sarreguemines, Bitche et Sarralbe, leurs zones d'activités et leurs collèges.



◆ La téléphonie mobile

Le développement de la téléphonie mobile s'est réalisé en suivant la logique de marché, c'est-à-dire dans les zones de forte densité où les investissements peuvent être rapidement amortis.

Le Pays Sarreguemines Bitche Sarralbe dispose d'une couverture incomplète de son territoire à cause des différences de densité de population entre l'est et l'ouest. C'est ainsi que d'après une enquête commanditée par le Conseil Général de la Moselle sur les réseaux de téléphonie mobile, les cantons de Volmunster et de Bitche comprennent de nombreuses zones blanches.

Ils constituent d'ailleurs les cantons les moins favorisés du département avec les taux de couverture les plus bas et des probabilités de ne réaliser aucune communication (taux de non couverture) parmi les plus hautes.

Cette situation peut rapidement devenir un handicap pour le développement des entreprises mais aussi pour l'attractivité des zones concernées.

◆ Les radios et TV locales

Plusieurs radios locales émettent sur le Pays. Citons, à titre exemple Radio Studio 1 (en langue française) et Radio Mélodie (en langue allemande).

TV Cristal est la seule chaîne locale du Pays. Le développement de la TV locale est certainement à encourager dans une dimension de Pays.

Enfin, citons l'implantation, en avril 2004, d'une antenne de France 3 à Sarreguemines avec un rayon d'action qui englobe le Pays.

Cantons	Taux de couverture	Taux de non couverture
Bitche	75 %	18 %
Rohrbach-lès-Bitche	94 %	2 %
Sarralbe	97 %	0 %
Sarreguemines campagne	96 %	0 %
Sarreguemines ville	98 %	0 %
Volmunster	66 %	26 %

Réseaux et infrastructures du Pays : l'analyse des acteurs, les enjeux

Les atouts et faiblesses de l'offre de transport du Pays

Le transport routier

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Proximité de deux axes autoroutiers d'importance - Présence d'axes rapides (RN61, voie verte, contournement, ...) - Maillage des routes secondaires au nord-ouest 	<ul style="list-style-type: none"> - Déséquilibre nord-est et surtout est-ouest - Accessibilité limitée vers l'Alsace - Sous-exploitation de certains axes (A4) - Politique du tout route - Enclavement du secteur du Pays du Verre et du Cristal

Le transport ferroviaire

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Présence du Saarbahn - Existence de lignes traversant le Pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau ferré ancien et de mauvaise qualité - Rupture de charge car-train, perte de temps et d'attractivité - Eloignement des centres bourgs par rapport aux gares - Concurrence forte de la route (voiture et bus) - Accès difficile aux gares et perte de temps - Accès limité à la future gare TGV et à l'aéroport - Contraintes des péages intra bassin de vie Réseau ferré

Le transport public

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Réseau interurbain desservant un grand nombre de communes - Transport scolaire efficace - Utilisation commerciale pour trois lignes - Réseau urbain de bonne qualité et utilisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Horaires non adaptés aux déplacements domicile-travail ou domicile-loisirs - Manque d'intermodalité et de cohérence - Coût élevé des transports et éloignement des équipements limitant le développement culturel - Attente trop longue devant les établissements scolaires - Accès limité à certains services aux personnes en difficulté

● Les enjeux

Les transports constituent un enjeu majeur pour le Pays. En effet, les acteurs ont pris conscience de l'importance de satisfaire à la mobilité des biens et des personnes pour rendre leur territoire attractif et ouvert sur l'extérieur.

Les réflexions et l'action du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe dans le domaine des transports doivent aller dans trois directions :

- ◆ Mutualiser les moyens pour mener ensemble des projets cohérents et efficaces
- ◆ Améliorer la mobilité de l'ensemble de la population du Pays
- ◆ Favoriser les solidarités entre les différentes espaces

Trois enjeux majeurs découlent de ces directions générales :

■ Mettre en cohérence les politiques des différents acteurs du transport

Les acteurs sont nombreux et leurs interventions respectives doivent être comprises, acceptées, concertées pour une offre de meilleure qualité, accessible et compréhensible par les usagers.

La clarification des compétences et du partage du service de transport collectif, la concertation des acteurs (privés et publics), au niveau du territoire, la meilleure diffusion de l'information relative aux transports au plus près des habitants du Pays devraient être des chantiers de réflexion.

■ Favoriser les relations au sein et en dehors du Pays

Le désenclavement du sud du territoire, l'amélioration de l'intermodalité au sein du Pays, la réflexion sur le devenir de la ligne ferrée entre Sarreguemines et Bitche, les liaisons à prévoir avec le projet de TGV Est, l'amélioration des liaisons du Pays avec le bassin houiller, Metz et l'Alsace sont des actions qui pourraient, entre autres, répondre à cet enjeu.

■ Adapter l'offre de transports aux besoins des habitants

Une analyse détaillée des demandes de transports, la détermination d'axes structurants à l'échelle du Pays, l'expérimentation de services de transport 'à la demande' ainsi que la structuration d'un réseau cohérent d'itinéraires cyclables sont quelques exemples d'actions qui pourraient répondre à cette problématique.

Environnement et cadre de vie

-  Des données pour qualifier le territoire (p44)
-  L'analyse des acteurs locaux, les enjeux (p51)

■ Environnement et cadre de vie : des données pour qualifier le territoire

La richesse naturelle du Pays a déjà été abordée dans le chapitre relatif à la présentation physique du territoire.

Cette partie traite plus particulièrement des mesures de protection et de conservation de ces espaces fragiles dont il faut tenir compte pour un développement qui privilégie le respect de cette nature qui fait l'une des richesses du Pays, des risques auxquels le territoire est soumis et qui justifient l'engagement de politiques appropriées.

● La préservation des milieux et des paysages

◆ Les mesures de protection actuelles

La carte ci-après rend compte des diverses mesures réglementaires qui concernent le Pays.

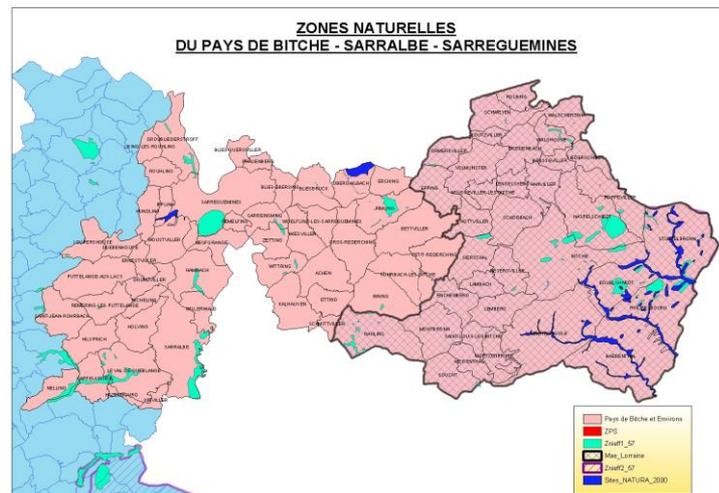
Le territoire est concerné par un grand nombre de mesures de protection de l'espace naturel.

Le Pays est riche par la variété et la densité des milieux naturels, des habitats et des espaces.

Témoignage de cette richesse :

- les zones d'inventaires (ZNIEFF, ENS) présentes sur le territoire,
- les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) comme la tourbière de l'étang de l'Erbenthal à Eguelshardt d'intérêt national,
- les pitons rocheux de grès à végétation originale à Eguelshardt, Philippsbourg et Sturzelbronn, à flore remarquable d'intérêt national,
- la lande tourbeuse du Freybruckerthal à Haspelschiedt remarquable par son étendue (100 ha) et la richesse de sa composition floristique d'intérêt national,
- la pelouse sableuse de Schwangerbach à Reysersviller remarquable d'un point de vue botanique, d'intérêt national à international, la réserve naturelle des rochers et des tourbières classée par décret du 17.05.1998, inaugurée le 09.06.2001,
- les sites Natura 2000 tels que les marais d'Ipling, les cours d'eau, tourbières, rochers et forêts des Vosges du Nord, les pelouses à Obergailbach, les landes et tourbières du camp militaire de Bitche, les mines du Warndt, les vallées de la Sarre, de l'Alde et de l'Isch, la réserve naturelle de Bitche riche de 27 sites sur le périmètre du PNR.

Plus particulièrement, le territoire du PNR des Vosges du Nord est un espace d'exception par sa richesse patrimoniale reconnue de valeur internationale qui a justifié son classement en réserve de biosphère par l'UNESCO en 1989.



◆ Les paysages

Après des décennies où le paysage était le 'parent pauvre' d'un Pays en construction, on observe au début des années 80 une réelle évolution des mentalités en faveur d'une meilleure prise en compte de l'environnement.

S'il existe aujourd'hui presque autant de paysages que de territoires, s'il existe plusieurs façons de les percevoir et de les apprécier, les paysages constituent pour autant un bien collectif qu'il convient de protéger, de faire vivre et de valoriser.

Addition d'une multitude de reliefs et de vallées, d'espaces boisés ou agricoles, de zones urbaines ou rurales, le paysage est devenu l'objet des attentions et parfois des convoitises.

Sur l'est du Pays, l'histoire naturelle du territoire a été le premier facteur de façonnement du paysage. Elle a conduit à la formation de grands types de régions naturelles :

- ⇒ Le massif gréseux, essentiellement forestier, qui représente la superficie la plus importante.
- ⇒ La frange entre le massif gréseux et le plateau ouvert, qui est une zone de transition semi-boisée au relief où alternent fonds de vallée et plateaux.
- ⇒ Le plateau ouvert très cultivé qui se prolonge loin à l'ouest en Lorraine.

L'ouest du Pays se décompose en quatre secteurs paysagers :

- ⇒ A l'ouest la région des étangs (Welschhof, Diefenbach, Marais, Hirbach).
- ⇒ La vallée de la Sarre au centre qui coule du sud au nord.
- ⇒ Le plateau lorrain au nord-est.
- ⇒ Au sud-est le secteur de jonction entre le plateau lorrain et les Vosges.

■ Des espaces soumis à certaines pressions

Sur la partie occidentale, ces pressions découlent :

- ⇒ De l'urbanisation qui menace des zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) et des corridors écologiques.
- ⇒ De la poursuite de l'arrachage des haies en zone agricole
- ⇒ De l'assèchement ou de la dénaturation des milieux humides qui assurent un lien biologique avec les vallées alluviales et zones d'étangs du secteur de l'Est mosellan, du fait de l'urbanisation ou des pratiques agricoles



Sur la partie orientale, ces pressions résultent :

- ⇒ Du maintien des peuplements mono spécifiques
- ⇒ De la destruction de ripisylve
- ⇒ De la pression croissante du grand gibier.

● Les risques auxquels peut être confronté le territoire et la lutte contre les pollutions

◆ Le risque d'inondation

Sur le secteur occidental, ce risque majeur est engendré par la présence de la Sarre, l'Albe, la Blies et toute une série d'affluents.

⇒ Pour la Sarre, le secteur s'étend entre Sarralbe et Grosbliederstroff. Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) est approuvé et une étude visant à définir des travaux de protection contre les crues de la Sarre aval doit être mis en œuvre.

⇒ Pour la Blies, le secteur s'étend de Sarreguemines à Bliesbruck avec des zones particulièrement exposées à savoir l'intérieur des méandres offrant des espaces sans obstacle comme la commune de Blies-Guersviller. L'Atlas des zones inondables est réalisé, la procédure PPR est à venir et une étude visant à définir des travaux de protection contre les crues est également en cours.

⇒ Pour l'Albe le secteur concerné s'étend de Val de Gueblange à Sarralbe. Sarralbe est particulièrement exposée puisque prise « en étau » entre l'Albe et la Sarre.

◆ Le risque de mouvements de terrains

Le Bureau de Recherche Géologiques et Minières, dans une étude sur les bassins à risque montre que le Pays est concerné en partie par ce risque naturel.

Cependant, il n'y a pas, actuellement, de procédure d'élaboration de PPR Mouvement de terrain.

La partie orientale est peu touchée par ce risque.

Seules trois communes (Erching, Rimling et Breidenbach) présentent un risque potentiel de mouvements de terrains. Toutefois, cet aléa n'a pas fait l'objet de Plans de Prévention des Risques.

Sur le secteur oriental, plus de la moitié des communes de la subdivision est concernée et cela essentiellement dans la partie nord du territoire qui correspond au « Pays ouvert ».

Néanmoins, ces risques ayant une vulnérabilité faible, ils n'ont pas suscité l'élaboration de Plans de Prévention des Risques. Seul un recueil des zones inondées a été diffusé au niveau des rivières suivantes : la Schwalb, l'Horn et le Schwarzbach.

A noter toutefois que l'ensemble des communes du territoire a fait l'objet d'un arrêté de catastrophes naturelles en date du 29.12.1999 (aléa de type inondations, coulées de boues et mouvements de terrain consécutifs à la tempête).

Enfin, le secteur bénéficie d'un programme de restauration des cours d'eau qui participe à la lutte contre ce risque.

Sur la partie occidentale, on constate sur le territoire la présence de 4 secteurs :

⇒ Une bande qui s'étend de Bettviller à Rahling à l'est du territoire où les formations argileuses sont prédominantes avec risque d'instabilité de terrains lors des précipitations.

⇒ Le secteur de Rohrbach-lès-Bitche offre des gisements d'anhydrite qui, s'il y a dissolution, peuvent être à l'origine d'instabilité des sols.

⇒ Le secteur à l'ouest (Grosbliederstroff, Lixing-lès-Rouhling, Rouhling) comporte des calcaires qui présentent des cavités importantes dues à des infiltrations d'eau.

⇒ Le secteur au nord-est de Sarralbe entre les RN.61 et RN.56 risque de poser des problèmes de stabilité suite à l'extraction du sel.

◆ Les risques industriels et technologiques

Sur le secteur occidental, le risque est localisé.

En effet, il ne concerne que les communes de Sarralbe et Willerwald avec la présence de SOLVAY soumis à la Directive SEVESO imposant des contraintes fortes pour l'extension de l'urbanisation.

Signalons, le risque lié au transport des matières dangereuses :

⇒ Par canalisation : la prédominance de ce risque existe à l'ouest de la Sarre ; la présence des gazoducs et oxyducs générant des contraintes à l'urbanisation.

⇒ Par voie ferrée : sur Sarralbe et entre Hundling et Wittring en passant par Sarreguemines.

Enfin, citons le cas des barrages des étangs de la ligne Maginot.

Ces barrages-réservoirs constituent un ensemble de plans d'eau ayant vocation à participer au développement environnemental du Pays.

Les travaux de mise en sécurité engagés et qui se concrétiseront de 2000 à 2006 sont indispensables pour assurer leur pérennité ainsi que la sécurité des populations et usagers.

Sur le secteur oriental, ce risque est quasi inexistant.

Notons tout de même la classification SEVESO des cristalleries de Saint-Louis-lès-Bitche.

◆ La gestion des déchets

La gestion des déchets ménagers en Moselle est encadrée par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) qui traduit localement les contraintes réglementaires et législatives nationales et européennes.

Ce document quantifie les gisements produits par les ménages, énumère les collectivités compétentes en matière de collecte et/ou de traitement ainsi que les installations en fonctionnement. Il évalue également l'évolution des gisements aux échéances 2005 et 2010 et fixe des objectifs quantitatifs de valorisation aux collectivités.

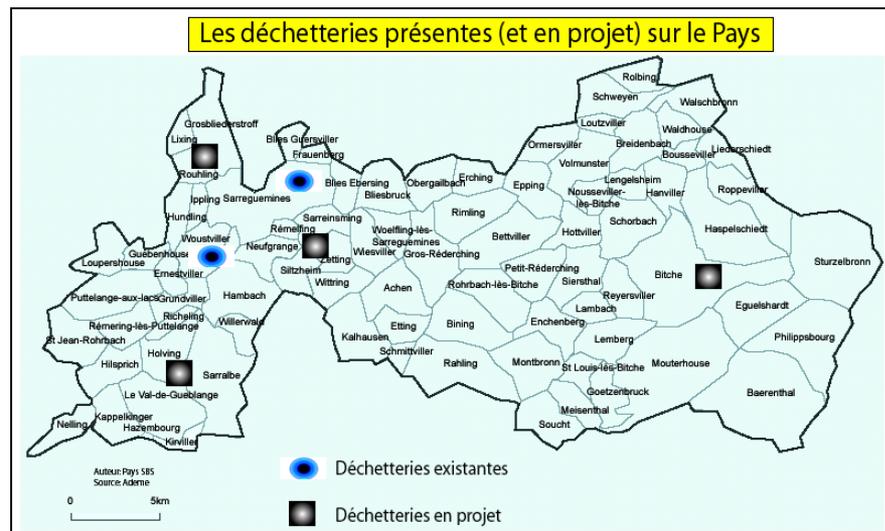
Ces objectifs sont conditionnés par la mise en œuvre d'actions tendant à favoriser le recyclage et par la construction d'unités de traitement répartis au sein de 3 secteurs.

Trois EPCI sur le Pays ont la compétence collecte des déchets ménagers : la CA Sarreguemines Confluences, la CC Albe et des Lacs, le SM du Pays de Bitche.

Pour ces 3 EPCI, les déchets résiduels sont enfouis en décharge par le biais du Syndicat Mixte de Moselle-Est.

Ce dernier prévoit de créer d'ici 2005 une unité de méthanisation qui valorisera les déchets organiques en produisant du compost réutilisable par les agriculteurs, les espaces verts et les particuliers, et du biogaz qui serait utilisé en tant que ressource énergétique.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre du PDEDMA. Il est d'ailleurs nécessaire pour atteindre les objectifs de ce dernier d'ici 2005 et surtout 2010.



Il convient en outre de signaler que le Syndicat Mixte va créer progressivement des centres de transfert pour alimenter les unités de traitement telles que le méthaniseur ou les centres de tri où seront dirigées les collectes sélectives.

D'un point de vue administratif et organisationnel, le secteur est donc en pleine transformation et les projets devraient permettre de respecter le PDEDMA.

Il s'agit toutefois de projets lourds en termes d'investissement, de technique et d'acceptation par la population qui ne fait pas toujours le lien entre son quotidien et les conséquences en matière de traitement ou de valorisation (syndrome NIMBY : éliminer d'accord mais pas chez moi).

Au regard de la situation mosellane en matière de déchets, le secteur est donc dans une position médiane. Enfin, les structures en charge de cette thématique doivent être attentives au risque d'importation des déchets.

◆ L'eau

■ L'eau : son origine

L'aquifère utilisé principalement est celui de la nappe des Grès et notamment la nappe des Grès vosgiens. L'eau est captée dans le milieu naturel par une quarantaine de forages ainsi qu'à une dizaine de sources. A noter l'existence d'une prise d'eau superficielle dans la Sarre qui alimente en partie quelques communes.

Sur la partie occidentale, l'eau provient de forages dans le grès vosgien ou de captages par prise d'eau dans la Sarre à l'ouest de Sarralbe pour le canton de Sarralbe.

Sur la partie orientale, deux types de ressources : les sources du massif vosgien et les forages au grès, moins vulnérables aux pollutions car ils se situent entre 50 et 100 m de profondeur (sauf sur le secteur de Bitche).

L'alimentation en eau potable du Pays est assurée par 40 unités de gestion. Ces unités, responsables de la distribution d'eau sur le secteur, sont des communes seules ou des groupements de communes.

⇒ 23 unités de gestion sont des communes qui possèdent leurs propres ressources et dont le secteur d'alimentation est généralement le territoire communal ;

⇒ 17 unités de gestion sont des syndicats intercommunaux.

■ L'eau : sa qualité

De manière globale, la qualité des eaux avant traitement est bonne. Ces eaux sont moyennement minéralisées et de bonne qualité bactériologique. Elles ne présentent pas de signe de pollution chimique et leur dureté varie de moyenne à élevée.

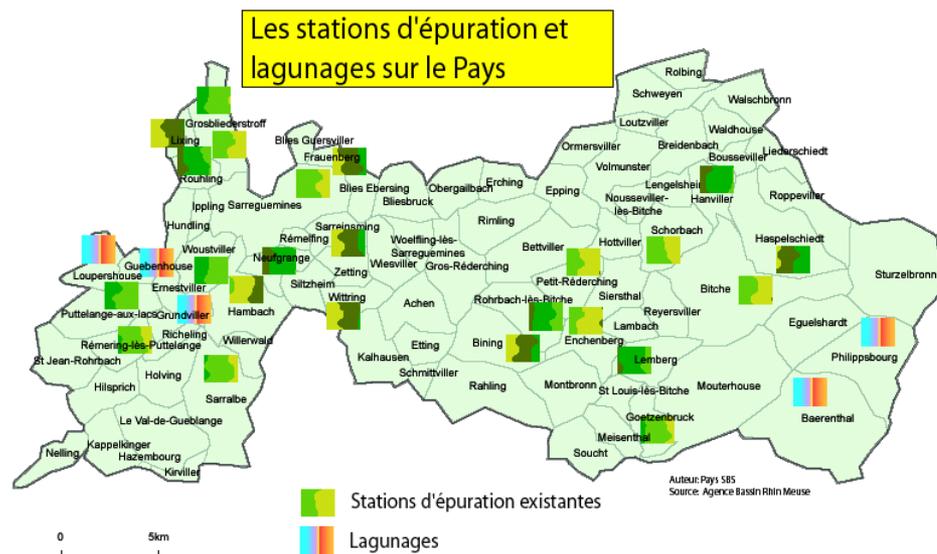
Les problèmes de qualité rencontrés pour certaines ressources concernent principalement les teneurs en fer et l'agressivité de l'eau. Des installations de déferrisation et de neutralisation ont été mises en place afin de corriger ces paramètres.

De manière générale encore, la qualité des eaux distribuées après traitement est satisfaisante et répond aux exigences de qualité de vigueur pour celles destinées à la consommation humaine.

◆ L'assainissement

L'assainissement collectif n'est pas encore généralisé sur tout le Pays. Près de 70 % des communes sont cependant reliées à un système d'assainissement collectif.

Les projets en cours ou en perspective (stations d'épuration) et la remise à niveau de certains ouvrages d'épuration devraient rapidement présenter une situation acceptable du Pays sur cette problématique.



● Un Pays avec ses Paysans

Comme vu précédemment, les caractéristiques naturelles et environnementales du Pays renvoient aux différents acteurs intéressés à la valorisation de l'espace.

Tout particulièrement, l'activité agricole joue un rôle d'aménageur de l'espace en façonnant certains paysages, en entretenant éventuellement certains espaces non productifs mais générateurs d'espace de qualité de vie et d'une bonne image d'accueil touristique (accotements, délaissés...).

Les métiers 'classiques' et 'nouveaux' du monde agricole sont certainement à préciser et à prendre en considération dans les actions de préservation et de valorisation des espaces (fonds de vallées, cours d'eau,...), comme pour les mesures touchant à l'accueil touristique ou encore à la promotion des produits du terroir.

La territorialisation des mesures qui concerne plus particulièrement ce secteur (CAD, MAE,...) devrait rendre encore plus aisée la mise en cohérence des actions au niveau du Pays.

■ Environnement et cadre de vie : l'analyse des acteurs, les enjeux

● Les grandes unités naturelles du Pays exprimées en fonction de leurs problématiques propres

◆ Le secteur forestier et de montagne

Caractéristiques

- Taux de boisement supérieur à 80 %
- Pentes fortes, vallées encaissées et étroites
- Pression foncière forte
- Précarité de l'occupation
- Grande valeur écologique et environnementale

◆ Le secteur des étangs

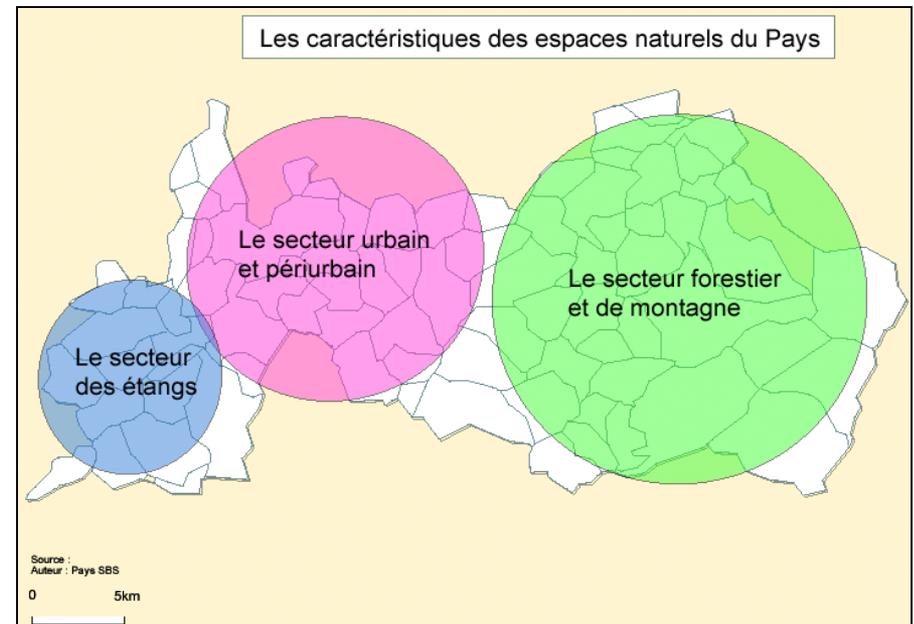
Caractéristiques

- Pression foncière
- Zones d'évasion pour la pratique d'activités de loisirs
- Problème de partage de l'espace et des usages

◆ Le secteur périurbain

Caractéristiques

- Pression foncière importante
- Précarité d'utilisation de certaines parcelles
- Difficulté d'avoir une lisibilité à terme des perspectives de développement
- Problème de cohabitation entre le développement urbain et l'activité agricole / nuisances occasionnées



● Les principales problématiques de l'aménagement de l'espace et du cadre de vie

Pour chacune de ces problématiques, les principaux constats sont mis en exergue. Des solutions envisageables sont identifiées.

Les problématiques retenues sont :

- ◆ L'environnement et le cadre de vie
- ◆ La politique foncière
- ◆ La pollution et les déchets

◆ Pour ce qui concerne l'environnement et le cadre de vie

Problématiques et constats principaux

- Banalisation et perte de la biodiversité des grands espaces naturels
- Urbanisation croissante
- Infrastructures pas toujours respectueuses de l'environnement et du cadre de vie
- Fermeture des paysages

Des solutions envisageables

- Des remembrements respectueux de l'environnement
- Une meilleure intégration des constructions et du bâti
- Intégration paysagère et environnementale des ouvrages
- Politique de réouverture et de gestion des fonds de vallées

◆ Pour ce qui concerne la politique foncière

- Mieux connaître le territoire par le biais de schémas communaux faisant un inventaire et précisant les règlements

➤ Concertation des partenaires pour garantir un développement harmonieux et équilibré du Pays :

- priorité pour garder des espaces naturels sur l'ensemble du Pays
- transparence des grands projets structurants

➤ Utiliser les outils réglementaires (documents d'urbanisme, boisement et remembrement, mesures de protection,...)

◆ Pour ce qui concerne la pollution et les déchets

Problématiques et constats principaux

■ Assainissement

- Déficitaire en milieu rural

■ Pollutions

- Agricoles, industrielles et domestiques

Des solutions envisageables

➤ Poursuivre la politique d'équipement et encourager le lagunage

➤ Agriculture raisonnée

➤ Développement du bio en zones identifiées comme vulnérables

➤ Traitement des eaux pour les installations industrielles

➤ Développement du transport en commun et véhicules à énergie propre

➤ Utilisation des biomasses

■ Boues

- Augmentation des volumes
- Incapacité de traiter certaines boues
- Mélange des boues industrielles et domestiques

- ➔ Séparation du traitement des effluents industriels et domestiques
- ➔ Méthanisation et incinération
- ➔ Raisonner l'épandage
- ➔ Limiter l'importation de boues

■ Gravats et déchets

- Dégradation des milieux fragiles par remblaiement
- Accumulation des déchets verts

- ➔ Identifier les zones de décharge
- ➔ Aires de réception des déchets verts et compostage
- ➔ Réutilisation des gravats et déchets
- ➔ Suppression des remblaiements en fonds de vallées

■ Ordures ménagères

- Augmentation des volumes
- Manque de déchetteries sur le Pays
- Monopole de quelques entreprises qui dopent les prix

- ➔ Politique de diminution sur l'ensemble du Pays

● Les enjeux

Le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe, dans ses composantes géomorphologiques, révèle des caractéristiques diversifiées.

En effet, certaines caractéristiques concernent plus particulièrement certains secteurs du Pays où les politiques de développement sont à adapter en fonction de celles-ci

Les programmes d'actions qui seront identifiés dans le respect des orientations générales de la charte rendront certainement compte de cette diversité qui constitue aussi l'une des richesses du Pays.

◆ L'enjeu principal réside dans la préservation et la valorisation de l'environnement (et donc du cadre de vie) du Pays.

D'une façon générale, notre Pays est confronté à une urbanisation croissante et à un développement de ses infrastructures, certes nécessaires au développement du territoire, mais dont les effets (s'ils ne sont pas suffisamment appréhendés) peuvent entraîner une banalisation des espaces.

Plusieurs enjeux particuliers sont à prendre en considération pour atteindre l'objectif affiché :

- Poursuivre et encourager les politiques de valorisation de l'espace naturel du Pays
- Mettre en œuvre une politique concertée de lutte contre les pollutions et les risques (naturels et technologiques) qui affectent le territoire
- Confirmer le rôle de certains acteurs dans la préservation et la valorisation de l'espace dans une logique partenariale
- Engager une politique foncière au niveau de l'ensemble du territoire, pour de façon concertée et en privilégiant les outils réglementaires, appréhender au mieux le développement de l'espace dans une perspective de développement durable.

▣ Les dynamiques économiques, l'emploi et la formation

- ▣ Des données pour qualifier le territoire (p57)
- ▣ L'analyse des acteurs locaux, les enjeux (p71)

Les dynamiques économiques, l'emploi et la formation : des données pour qualifier le territoire

Même si le secteur tertiaire est prédominant, l'industrie est particulièrement développée dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe avec une forte représentation de l'automobile et de l'industrie des biens intermédiaires.

L'emploi a fortement augmenté entre 1990 et 1999 et cette croissance ne s'est pas limitée au secteur automobile.

Plus d'un tiers des emplois sont sous la dépendance de groupes étrangers.

L'essentiel de l'activité économique se situe dans l'agglomération de Sarreguemines. Sarralbe offre des emplois industriels ainsi que le Pays du Verre et Cristal tourné vers la cristallerie et l'optique. L'emploi dans le reste du Pays relève surtout du secteur tertiaire.

Les établissements du Pays

En 2001, le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe compte 3 214 établissements. Le secteur du tertiaire (commerce et services) concentre 2 367 établissements, soit 75 % de l'ensemble. L'industrie et la construction regroupent respectivement 15 % et 12 % des établissements.

Les 10 plus grands établissements (secteurs industrie, commerce et services marchands) représentent 15,4 % des emplois du Pays. La concentration y est donc proche de la moyenne lorraine, où 14 % des emplois sont localisés dans les 10 plus grands établissements.

Entre 1993 et 2001, on constate une augmentation de plus de 9 % du nombre d'établissements implantés dans le Pays. Cette évolution est plus forte que celles observées en Moselle (6,8 %) et en Lorraine (4,5 %).



Les établissements de plus de 200 salariés sont passés de 9 en 1993 à 16 en 2001. Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs du caoutchouc, du plastique, de la chimie, et de l'industrie automobile.

Les établissements sans salarié en 2001 sont sensiblement moins nombreux qu'en 1993 (-5,6 %). En revanche, on constate une forte augmentation des établissements de 1 à 9 salariés (19 %) et de 10 à 199 salariés (24 %) en 8 ans.

● Une forte concentration des entreprises à capitaux étrangers

La présence des groupes étrangers est marquée : 35,5 % des salariés (et notamment près des deux tiers des salariés de l'industrie) travaillent dans des établissements dépendant d'un groupe étranger, contre seulement 15 % des salariés mosellans et 14 % des salariés lorrains.

● Des taux de créations positifs

Dans l'industrie, le taux de création d'établissements en 2001 est plus important (6,4 %) qu'en Moselle (5,3 %) et en Lorraine (5,7 %).

Le secteur de la construction bénéficie d'un taux de création d'établissements élevé (12,1 %). Ce taux est à peu près équivalent à celui enregistré en Lorraine, mais nettement inférieur à ce que connaît la Moselle (15 %).

Quant au taux de création dans les services (9 %), il est proche des taux enregistrés en Moselle (9,4 %) et en Lorraine (9,1 %).

Le taux de création du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe dans les activités du commerce (6 %) est nettement inférieur au taux de 8 % observé en Moselle comme en Lorraine.

Durant les huit dernières années, l'ensemble des créations (créations pures, reprises, réactivations) du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe est resté proportionnellement moins élevé qu'en Moselle et en Lorraine, alors que le stock d'établissements a évolué plus favorablement.

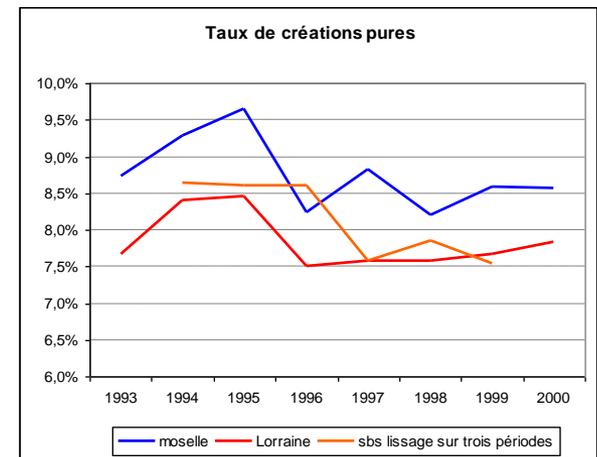
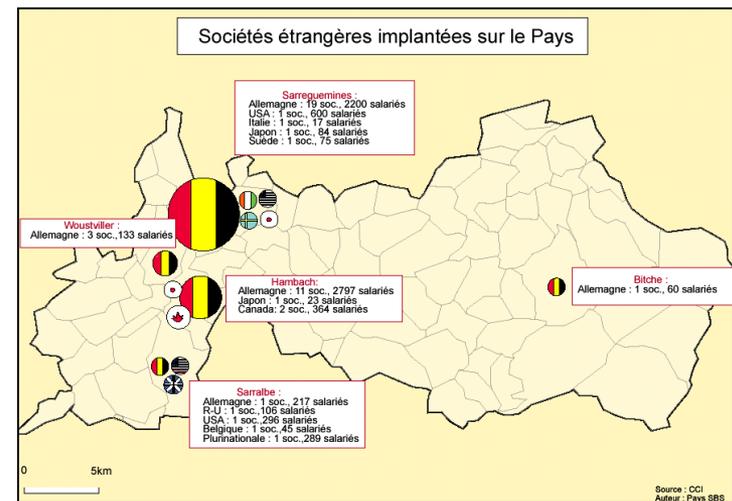
Ceci témoigne de la **pérennité des établissements**.

● Les secteurs en évolution

Durant les huit dernières années, le développement économique a surtout porté sur l'industrie, la construction et les services.

Le nombre d'établissements industriels a augmenté de 13 %. Sur la même période, en Lorraine, ce secteur a enregistré une baisse de 1 % du nombre de ses établissements. L'implantation de la SMART à Hambach et de sous-traitants de l'industrie automobile, et les secteurs de la chimie, du caoutchouc et du plastique, sont à l'origine du dynamisme industriel du Pays de Sarreguemines.

Dans la construction, l'évolution du nombre d'établissements créés est plus forte dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe (12,5 %) qu'en Moselle (10,3 %) et que dans la région lorraine (7 %).



INSEE : Analyse Pays SBS – Mai 2003

C'est dans les activités de services qu'on observe la plus forte progression du nombre d'établissements (14,6 %).

Dans les services aux entreprises, on compte 30 % d'établissements de plus qu'en 1993, grâce notamment à l'essor des entreprises d'intérim, de nettoyage et de sécurité. Le nombre des établissements du secteur de l'informatique est passé de 9 à 20 établissements en huit ans.

Dans le commerce, l'évolution est quasi-inexistante (0,2 % d'établissements supplémentaires), la structure commerciale étant déjà bien développée en 1993.

L'industrie automobile joue un rôle privilégié dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe, grâce à l'installation au milieu des années 90 à Hambach de l'usine de Micro Compact Car France, fabricant de la Smart.

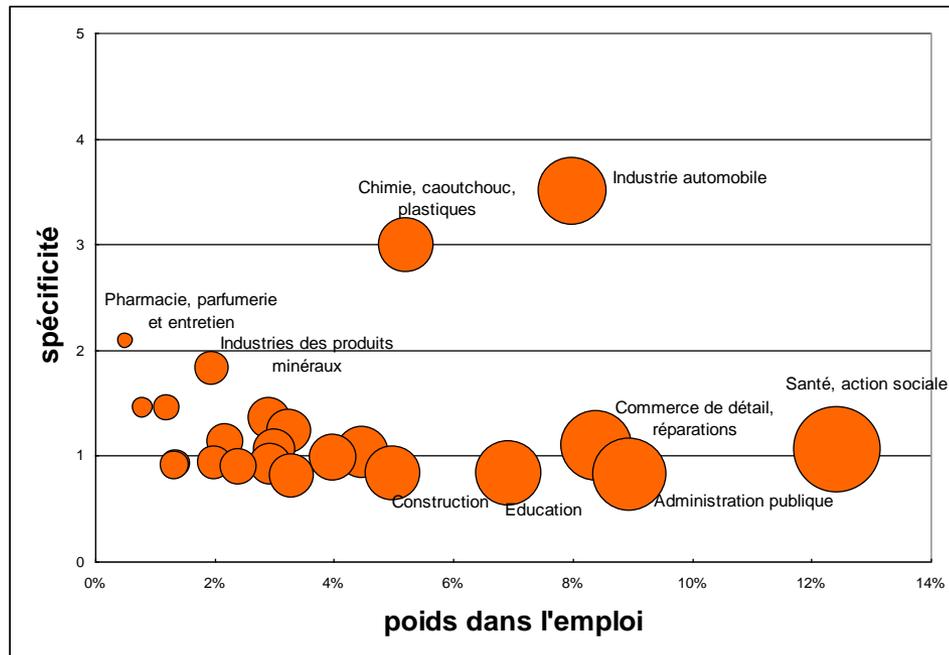
Le poids de ce secteur dans l'emploi est 3,5 fois plus fort qu'en moyenne régionale, et presque 7 fois plus important qu'en moyenne nationale.

Sur le site de Hambach sont implantés de gros équipementiers liés à l'industrie automobile :

fabrication d'équipements et de pièces pour automobiles : Behr Lorraine Sarl (plus de 900 salariés), Dynamit Nobel France (plus de 200 salariés), VDO France (plus de 100 salariés), Uniport (plus de 100 salariés), Delphi Automotive Systems France (près de 500 salariés à Sarreguemines), fabrication de carrosseries automobiles : Magna Systeme Chassis (plus de 100 salariés), traitement et revêtement des métaux : Surtema (plus 200 salariés).

Dans l'industrie des biens intermédiaires, le secteur du caoutchouc et du plastique (près de 1 800 emplois) est également bien représenté, avec la présence notamment de Continental Pneus à Sarreguemines et de Solvay Polyolefins Europe France à Sarralbe.

Le poids de ce secteur est trois fois plus important dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe que sur l'ensemble de la Lorraine.



INSEE : Analyse Pays SBS – Mai 2003

La spécificité est le rapport en 1999 entre le poids d'un secteur dans le Pays et le poids de ce secteur en Lorraine. Une spécificité supérieure à 1 indique que ce secteur est plus présent dans le Pays qu'en Lorraine. le nombre d'emplois dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe a augmenté de plus de 27 %, au lieu de 2,6 % pour l'ensemble de la Lorraine.

● Le dynamisme des entreprises

■ **Une industrie vivante** : Le taux de création d'établissements en 2001 (6,4 %) est plus important qu'en Moselle (5,3 %) et en Lorraine (5,7 %).

Le secteur de la construction bénéficie d'un taux de création d'établissements élevé (12,1 %), Ce taux est à peu près équivalent à celui enregistré en Lorraine, mais nettement inférieur à ce que connaît la Moselle (15 %).

■ **Une stagnation dans les services et le commerce** : Le taux de création dans les services (9 %), est proche des taux enregistrés en Moselle (9,4 %) et en Lorraine (9,1 %).. En revanche, le taux de création dans les activités du commerce (6 %) est nettement inférieur au taux de 8 % observé en Moselle comme en Lorraine.

Après la période de dynamisme des années 1993 à 1996 qui a suivi la mise en place des aides à la création d'entreprises par les chômeurs, les créations pures ont retrouvé une intensité plus faible, ceci aussi bien dans le Pays qu'en Moselle et en Lorraine.

● Les zones d'activités industrielles et les services aux entreprises

La situation transfrontalière du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe et le passage de l'A4 ont contribué à la création d'importantes zones industrielles à l'ouest, entre Sarreguemines et Hambach.

A ces deux grandes zones de dimension internationale s'ajoutent des zones d'intérêt régional telles que celles des secteurs de Woustviller, Sarralbe et Bitche.

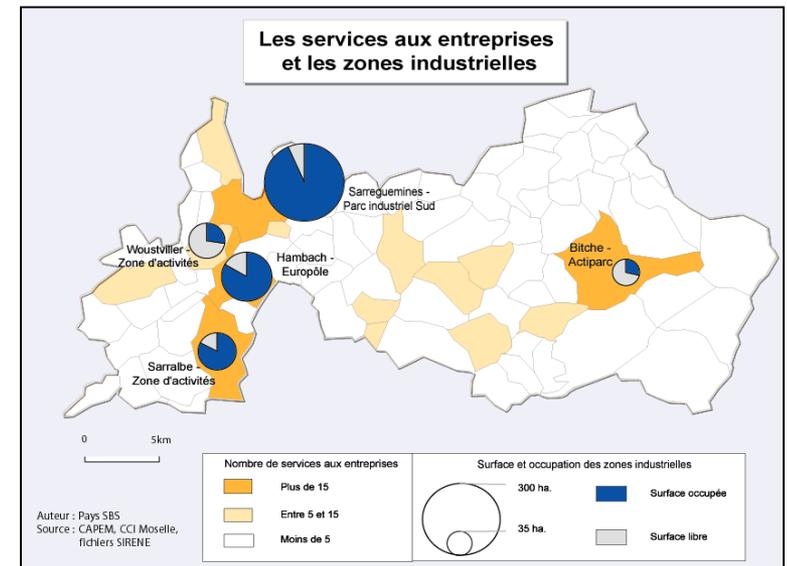
L'éloignement par rapport à un grand axe de communication est été préjudiciable à l'est du Pays qui ne possèdent pas de zones aussi importantes.

Sur le Pays existent également des zones d'activités qui prennent tout leur sens au niveau local puisqu'elles abritent des entreprises essentiellement artisanales et commerciales.

Ce déséquilibre est-ouest se retrouve également dans le domaine des services aux entreprises.

Alors que le secteur de Sarreguemines compte plus d'une centaine d'établissements de services aux entreprises, dans le domaine du conseil financier, de la publicité ou de l'imprimerie par exemple, tout l'est du Pays manque de ce type d'entreprises.

Cette lacune ajoutée à l'éloignement kilométrique explique en partie ce manque d'attractivité des zones d'activités du Pays de Bitche.



● L'activité commerciale sur le Pays

L'ensemble du commerce représente **1242 entreprises**, soit **40 % des entreprises du Pays** et plus de **4000 salariés**.

La structure du commerce est bien développée, tout particulièrement dans les différents pôles urbains du Pays.

La carte ci-après témoigne du maillage actuel du territoire pour les surfaces commerciales de 300 à 2000 m².

La deuxième carte rend compte des zones de chalandise correspondant à l'attraction exercée par les supermarchés.

Les caractéristiques du commerce de proximité sont traitées dans la partie de la charte relative à l'offre de services et aux équipements compte tenu de la dimension de proximité et d'animation des villes et villages que cette activité génère.

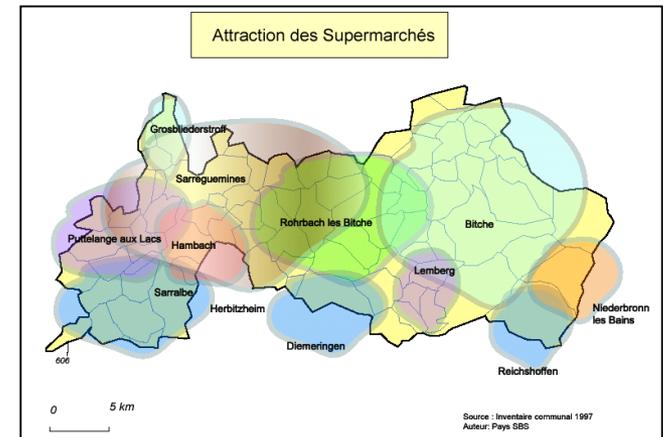
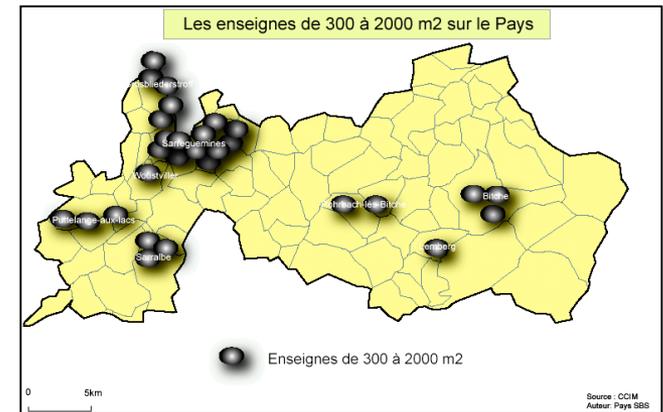
● L'artisanat au Pays

◆ Un artisanat important et diversifié

- 1312 entreprises et 211 activités exercées dans quatre grands secteurs que sont la production, les services, le bâtiment et l'alimentation.
- 11 % de l'ensemble des effectifs salariés de l'artisanat départemental avec environ 7400 salariés
- Une diversité d'activités qui participe au maintien de la population par les activités de services et de proximité
- Un emploi sur 4 est occupé par l'artisanat

◆ Des artisans peu diplômés

- Si les chefs d'entreprises sont parmi les plus expérimentés, la part des non diplômés est la plus forte du département



◆ Un vieillissement moins prononcé qu'au niveau départemental

- Malgré un âge moyen sur le Pays comparable à celui du département, il convient de relever une différence notable avec le département. En effet, on constate sur le Pays un équilibre entre les moins de 35 ans et les plus de 55 ans.

Cette observation met clairement en exergue la problématique de la transmission des entreprises avec plus du tiers des chefs d'entreprise âgés de 50 ans et plus.

◆ Une concentration de chefs d'entreprises allemands

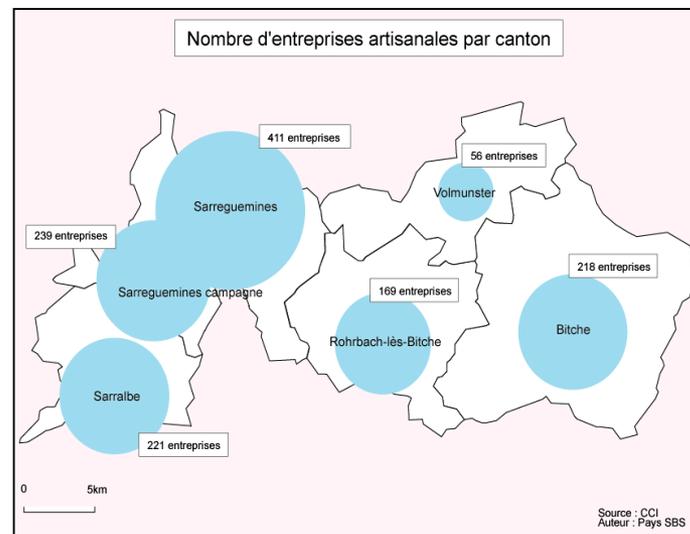
- En raison de sa situation géographique, le Pays affiche une présence marquée de ressortissants allemands.
- Ce sont les activités de production qui représentent la plus forte concentration de chefs d'entreprises allemands. Il convient également de noter la présence allemande importante sur le secteur de Volmunster et une large représentation de la communauté turque sur le secteur de Sarralbe.

◆ Un artisanat assez dynamique

- Avec une création nette d'entreprises sur la période de + 253, le Pays s'affiche comme l'arrondissement le plus performant. Sur les 10 années observées, le Pays affiche le solde positif le plus important sur 7 années.
- En 10 ans, le nombre d'entreprises artisanales a progressé de 24 %. Cette progression est largement supérieure à l'évolution du nombre d'actifs total sur la zone (+14 % de 1990 à 1999).
- Le Pays apparaît comme le secteur le plus attractif sur la période en terme d'installation d'entreprises artisanales.

◆ La présence des artisans sur le Pays

- Les secteurs à dominante urbaine regroupent 67 % des entreprises artisanales du Pays
- Les autres secteurs abritent un nombre proportionnel à leurs poids respectifs de population
- Notons la forte attractivité de Sarreguemines qui compte un tiers des entreprises pour 23 % de la population du Pays.



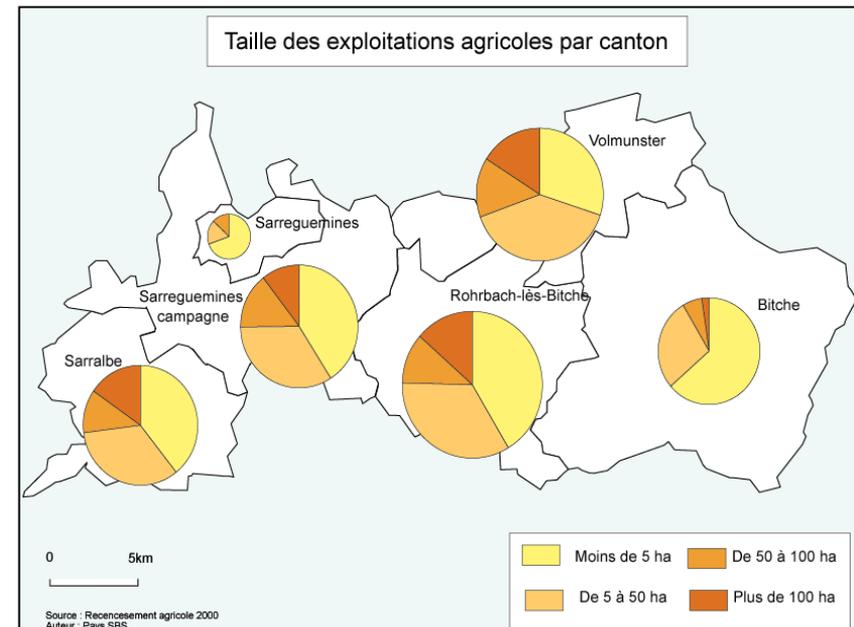
● L'agriculture sur le Pays

- En 2000, le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe compte sur son territoire un peu plus de 900 exploitations ce qui représente près de 17,6 % du nombre des exploitations en Moselle.
- Ces exploitations utilisent 33 231 ha de SAU et depuis 1988, 37 % d'entre elles ont disparu. La majorité des exploitations possèdent moins de 50 ha de superficie.
- 1003 chefs d'exploitation sont présents sur le Pays pour une population agricole active de 1769 personnes.
- La réduction du nombre de chefs d'exploitation n'a pas dégradé le potentiel de production (élevage en activité principale).

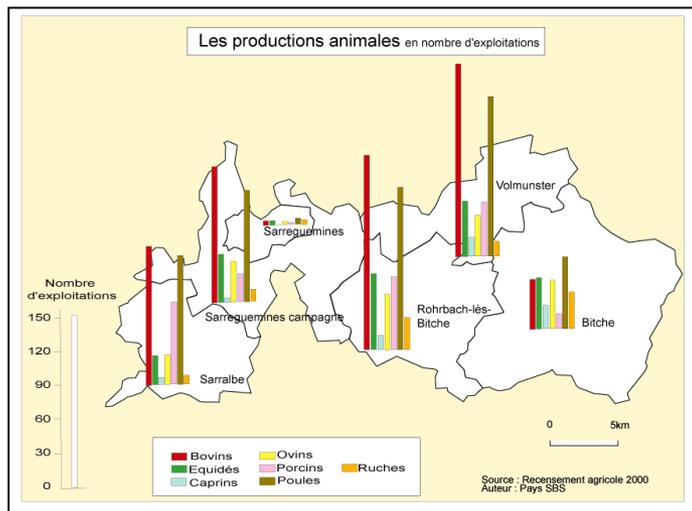
	1988	2000	Moselle en 2000
Nombre d'exploitations agricoles	1465	930	5 200
Nombre de chefs d'exploitation	1 497	1 003	6 100
Surface Agricole Utile	31 641 ha	33 231 ha	313 600 ha

Nombre d'exploitations en 2000 (par cantons)

	- 5 ha	5 à 50 ha	De 50 à 100 ha	Plus de 100 ha
Bitche	82	36	8	3
Rohrbach-lès-Bitche	101	83	27	33
Sarralbe	64	55	19	25
Sarreguemines	16	4	3	0
Sarreguemines Campagne	70	58	25	18
Volmunster	60	79	29	32
Total Pays	393	315	111	111



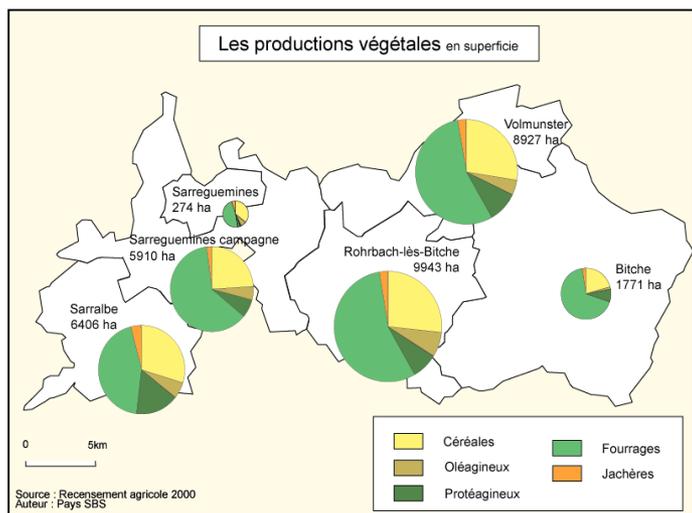
◆ Une orientation forte vers l'élevage et des productions végétales en relation



■ L'élevage est la principale activité des exploitations du Pays avec la production de bovins et de volailles.

Comme dans le reste de la Moselle, on assiste à une concentration de la taille des exploitations et à une légère progression du nombre de vaches nourrices.

■ La production végétale est en relation avec l'orientation générale du Pays vers l'élevage puisque 55 % de la SAU est occupée par des surfaces toujours en herbe (fourrage, prairies permanentes).



La production de céréales est restée plutôt stable en 10 ans alors que la production d'oléagineux, notamment le colza, a connu une bonne progression.

◆ Un léger rajeunissement des exploitants

■ On observe un léger rajeunissement des exploitants agricoles et la part des chefs d'exploitation qui ont moins de 50 ans représentent plus de la moitié.

● La population active

Les ouvriers représentent environ 37 % des emplois du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe, contre environ 30 % en Moselle ou en Lorraine. Près de la moitié d'entre eux sont des ouvriers non qualifiés, contre 38,6 % en Moselle et 40 % en Lorraine.

Les cadres représentent 8,3 % de la population active occupée. C'est proportionnellement moins qu'en Moselle (9,5 %) et en Lorraine (9,8 %). Les professions intermédiaires (21 %) sont également sous représentées par rapport à la Moselle et à la Lorraine (respectivement 23,5 % et 23 %).

Dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe, près de 68 % des salariés ne possèdent pas le baccalauréat. Cette proportion de non bacheliers est légèrement supérieure à celles constatées en Moselle (64,3 %) et sur l'ensemble de la région (64,2 %).

Les femmes, qui n'occupent que 39 % de l'ensemble des emplois, représentent néanmoins plus de 45 % des travailleurs ayant au moins le baccalauréat. Plus de 36 % des femmes sont dans ce cas, contre seulement 29 % des hommes. Parmi celles qui ont un BTS ou un DUT, 54 % font partie des professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé ou de la fonction publique.

En revanche, 42 % des hommes ont un CAP ou un BEP, contre 31 % des femmes. Deux ouvrières sur trois sont non qualifiées.

◆ Une évolution positive

Après une phase de quasi-stabilité entre 1982 et 1990, le nombre d'actifs dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe a augmenté de 15 % entre 1990 et 1999.

Cette forte croissance s'explique par la conjonction d'arrivées dans le Pays de nouveaux actifs, par un accroissement de la population en âge de travailler mais surtout par la forte montée des taux d'activité.

Entre 1982 et 1990, la progression du nombre d'actifs avait été freinée par les nombreux départs du Pays de personnes en âge de travailler.

Entre 1990 et 1999, les trois facteurs de variation de la population ont joué simultanément en faveur de la montée de l'activité sur le territoire.

	Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe		Moselle	Lorraine
	Nombre	Evolution en %	Evolution en %	Evolution en %
1982	38 304			
1990	39 086	2,0	1,7	-0,2
1999	45 005	15,1	9,0	5,5

Le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe se démarque du département de la Moselle, et plus encore de la Lorraine, par une croissance plus forte de la population active au cours des années quatre-vingt-dix. Entre 1982 et 1990, le Pays avait connu une variation de la population active du même ordre que celle du département de la Moselle.

La croissance de la population active est largement imputable aux femmes. Le nombre de femmes résidant dans le Pays et occupant ou cherchant un emploi a presque doublé en 25 ans. Au cours de la même période, le nombre d'hommes actifs a peu évolué.

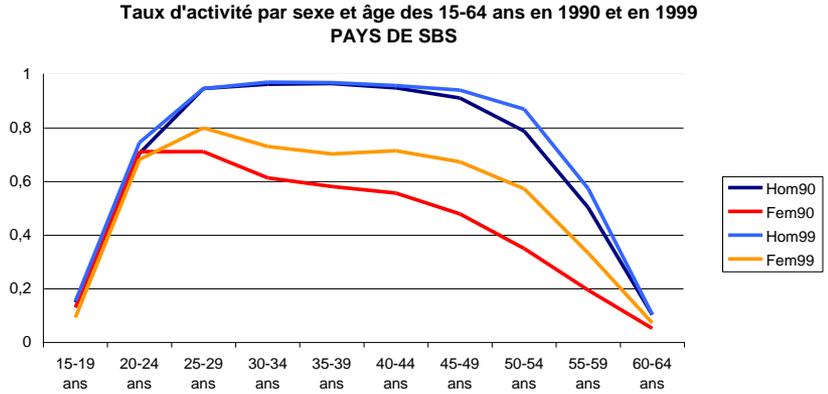
Ce phénomène est surtout lié à la différence d'évolution des taux d'activité des hommes et des femmes. Le taux d'activité des femmes n'a cessé de progresser depuis 1975. A l'inverse, sous l'effet de l'allongement de la durée des études et de l'avancement de l'âge de la retraite, le taux d'activité des hommes a baissé entre 1975 et 1990 et n'a que légèrement augmenté au cours des années quatre-vingt-dix (sous l'effet d'une raréfaction des départs précoces en retraite ou préretraite).

◆ Des taux d'activité forts et une réduction des écarts entre les hommes et les femmes

L'activité professionnelle dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe reste caractérisée par de plus forts taux d'activité des jeunes, garçons et filles, qu'en Moselle et plus encore qu'en Lorraine.

Le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe fait partie des territoires du nord de la Lorraine où perdure toujours une moindre activité professionnelle des femmes. Il reste en 1999 un écart de presque 20 points entre les taux d'activité des hommes et des femmes. Pour autant les années quatre-vingt-dix ont vu s'accélérer la montée des taux d'activité des femmes et se réduire le retard entre le Pays et la moyenne mosellane.

Les taux d'activité des femmes ont surtout progressé pour celles âgées de 30 à 50 ans. Les femmes interrompent moins souvent qu'auparavant leur activité professionnelle lorsqu'elles ont des enfants.



INSEE : Analyse Pays SBS – Mai 2003

● La situation de l'emploi

Au recensement de 1999, on dénombre dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe plus de 34 000 emplois, soit un peu plus de 4 % de l'emploi lorrain, et 10 % de l'emploi mosellan. Relevons ici que le Pays comprend 8 000 emplois frontaliers.

Au recensement de 1999, on dénombre dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe plus de 34 000 emplois, soit un peu plus de 4 % de l'emploi lorrain, et 10 % de l'emploi mosellan.

L'emploi salarié concerne 31 500 personnes et représente 92 % de l'emploi total.

Le secteur tertiaire est prédominant, avec 62 % de l'emploi total. L'administration et les secteurs de l'éducation et de la santé emploient près de 10 000 personnes. Le commerce (4 600 emplois) et les services aux entreprises (3 000 emplois) occupent également des positions prépondérantes dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe.

Avec environ 31 % des emplois, l'industrie tient une place bien plus importante qu'au plan régional (22 %) et national (18 %). Près de 26 % des emplois industriels se situent dans l'industrie automobile, et 44 % dans l'industrie des biens intermédiaires.

INSEE : Analyse Pays SBS – Mai 2003

Emploi au lieu de travail en 1999 et évolution en %

Activité économique	PAYS DE SBS		MOSELLE	LORRAINE
	Effectif 1999	% 1999	% 1999	% 1999
NES16				
Agriculture, sylviculture, pêche	605	1,8	1,7	2,8
Ind agricoles et alimentaires	827	2,4	2,2	2,7
Ind des biens de consommation	1 079	3,1	2,2	3,0
Industrie automobile	2 748	8,0	3,4	2,3
Ind des biens d'équipement	1 131	3,3	3,4	2,9
Ind des biens intermédiaires	4 646	13,5	8,6	9,5
Energie	165	0,5	3,6	2,0
Construction	1 715	5,0	6,3	6,0
Commerce	4 646	13,5	13,4	12,7
Transports	1 131	3,3	4,8	4,2
Activités financières	691	2,0	2,1	2,2
Activités immobilières	102	0,3	0,8	0,7
Services aux entreprises	3 092	9,0	9,7	9,7
Services aux particuliers	1 830	5,3	5,7	5,7
Education, santé, action sociale	6 642	19,4	20,1	21,6
Administration	3 246	9,5	12,2	12,0
Total	34 296	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE - Recensement de la population 1999 (exploitation complémentaire, au lieu de travail) et 1990 (sondage au quart, au lieu de travail)

♦ Evolution de l'offre d'emploi sur le Pays

Entre 1990 et 1999, le nombre d'emplois dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe a augmenté de plus de 27 %, au lieu de 2,6 % pour l'ensemble de la Lorraine.

Dans l'industrie, c'est le secteur de l'automobile qui connaît la hausse la plus remarquable, avec des effectifs multipliés par plus de 5. On passe dans ce secteur d'à peine 500 emplois en 1990 à plus de 2 700 en 1999.

Dans le tertiaire, on observe 26 % d'emplois supplémentaires sur la même période. Les effectifs des services aux entreprises progressent de 73 %. Ils ont augmenté de 52 % en Moselle et de 68 % sur l'ensemble de la région.

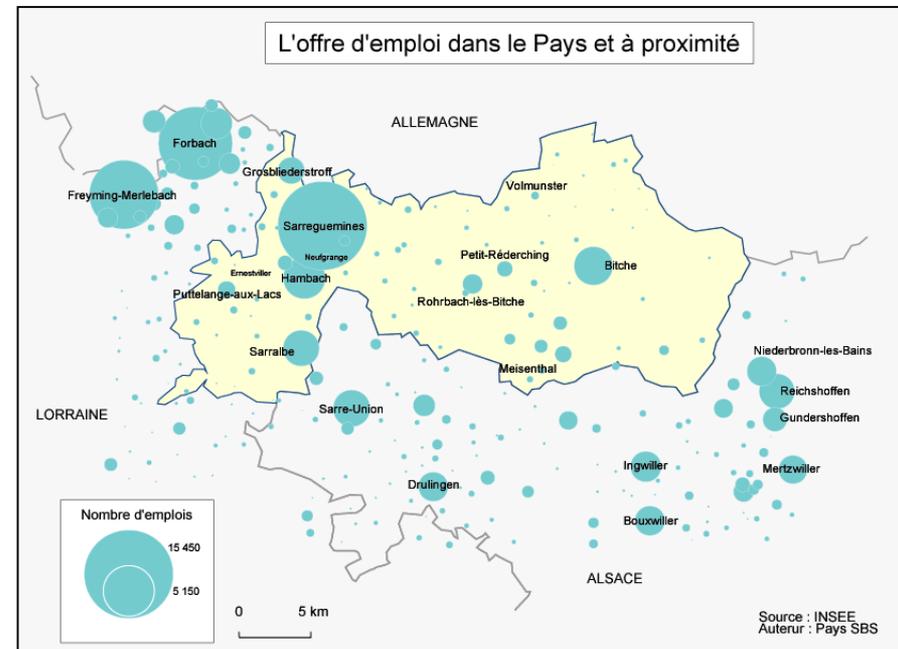
Dans les services opérationnels, où sont classées notamment les entreprises d'intérim, on a créé plus de 1 000 emplois en 10 ans dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe.

Même si la zone d'emploi ne recouvre pas complètement le territoire du Pays (la partie de Sarralbe en particulier n'est pas comprise dans la zone d'emploi), les données disponibles pour la zone d'emploi de Sarreguemines apportent un éclairage sur les tendances.

Dans la zone d'emploi de Sarreguemines, l'emploi salarié a progressé de plus de 40 % entre 1990 et 2000.

Le phénomène est surtout visible dans le tertiaire et particulièrement dans les activités de services aux entreprises, où les emplois ont plus que doublé.

Dans l'intérim notamment, les effectifs ont quadruplé entre le recensement de 1990 et celui de 1999. Le commerce et les services aux particuliers ont suivi la tendance positive, puisque le nombre de salariés dans ces secteurs a augmenté respectivement de 24 et 60 %.



◆ Une répartition contrastée

L'essentiel de l'activité économique du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe se situe dans la Communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences, qui concentre 67 % de l'ensemble des emplois, près de 66 % de l'emploi industriel, et 69 % de l'emploi du secteur tertiaire.

Dans ce territoire, outre Sarreguemines qui centralise les trois quarts des emplois, et le site de Hambach, Grosbliederstroff est également un pôle important (près de 1 500 emplois).

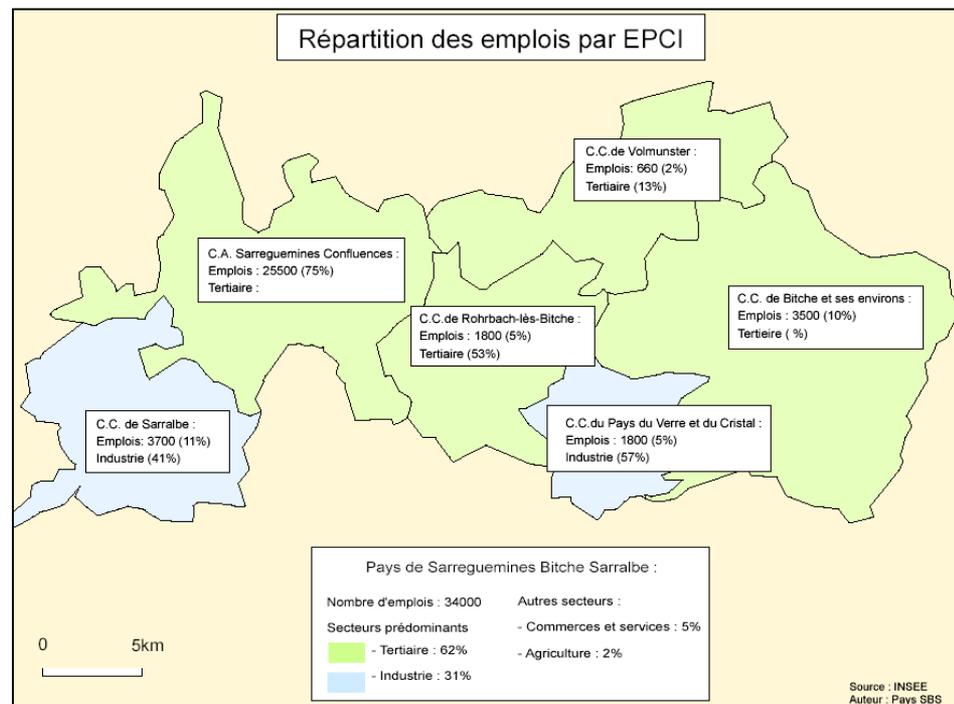
La communauté de communes d'Albe et des lacs compte environ 3 700 emplois, soit 11 % des emplois du Pays. Le secteur industriel regroupe 41 % de ces emplois.

Dans la communauté de communes de Bitche et environs, on dénombre près de 3 500 emplois, soit 10 % de l'emploi du Pays. Quatre actifs sur cinq travaillent à Bitche même. On note également que dans cette zone, 80 % des emplois se situent dans le secteur tertiaire (défense, enseignement, hôpitaux).

L'industrie fournit 57 % des 1 800 emplois de la communauté de communes du Pays du Verre et du Cristal. La cristallerie et l'optique y tiennent une place importante.

La communauté de communes de Rohrbach-lès-Bitche compte un peu plus de 1 800 emplois. Plus de la moitié de ces emplois se situent dans le secteur tertiaire, et 30 % dans l'industrie.

Enfin, 660 personnes travaillent dans la communauté de communes de Volmunster, dont plus de la moitié dans le tertiaire.



◆ La demande d'emploi

Le Pays présente depuis de nombreuses années une situation de l'emploi très favorable si on la compare aux situations départementale, régionale et nationale. Depuis 1999, les chiffres relatifs à la demande d'emploi sont plus préoccupants.

■ Evolution de la demande d'emploi sur le Pays

Le nombre de demandeurs d'emploi sur le Pays est passé de 3711 en 2000 à 4237 en 2002 sur le Pays soit une progression de 14 %.

Cette augmentation du nombre des demandeurs d'emploi n'est pas identique sur les différents secteurs du Pays.

Elle est particulièrement marquée sur les CC de Rohrbach-lès-Bitche et le Pays du Verre et du Cristal.

La CA Sarreguemines Confluences comprend 65 % des demandeurs d'emploi du Pays.

■ Les caractéristiques des demandeurs d'emploi

Les moins de 25 ans représentent un peu plus de 20 % des demandeurs d'emploi en 2002 (contre 19 % en 2000).

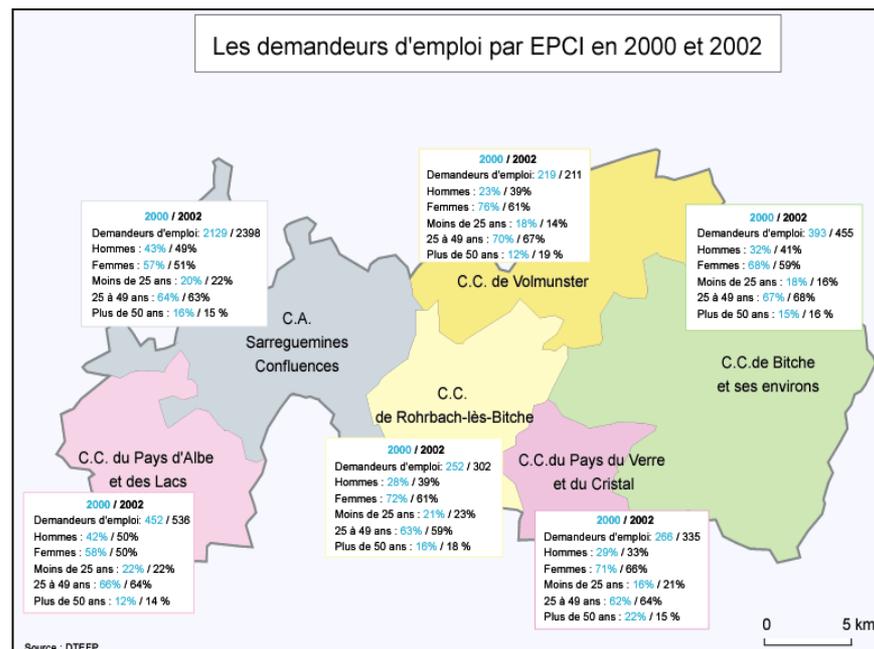
La proportion des 50 ans et plus reste stable sur ces deux années avec 24 % des demandeurs d'emploi.

◆ L'équilibre du marché du travail

L'équilibre entre l'emploi offert par les entreprises implantées sur le territoire du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe et la demande de travail exprimée par la population y résidant se réalise en partie par le biais des navettes entre le domicile et le travail.

Ces navettes concernent aussi bien des habitants de la zone qui vont travailler ailleurs, y compris en Allemagne, que des autres lorrains qui viennent travailler dans le Pays. Pour le Pays, l'emploi offert est inférieur à la demande de la population active et les navettes sont déficitaires pour le territoire.

DEFM / EPCI du Pays	2000	2002
CA Sarreguemines Confluences	2129	2398
CC Bitche et environs	393	455
CC Rohrbach-lès-Bitche	252	302
CC Volmunster	219	211
CC Pays Albe et des Lacs	452	536
CC Pays Verre et Cristal	266	335



Au cours de la période 1990-1999, l'emploi a fortement progressé dans le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe, et plus fortement que la population active qui a pourtant elle aussi augmenté. Les navettes restent déficitaires mais le solde s'est réduit.

Le chômage, qui permet également l'ajustement entre population et emploi, a certes progressé entre 1990 et 1999, mais il reste modéré. La progression a été légèrement plus forte dans le Pays (+0,7 point) qu'en Lorraine (+0,6 point) et qu'en Moselle.

Comparé à l'ensemble du département ou de la région, le taux de chômage du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe est moindre, que ce soit en 1990 ou en 1999.

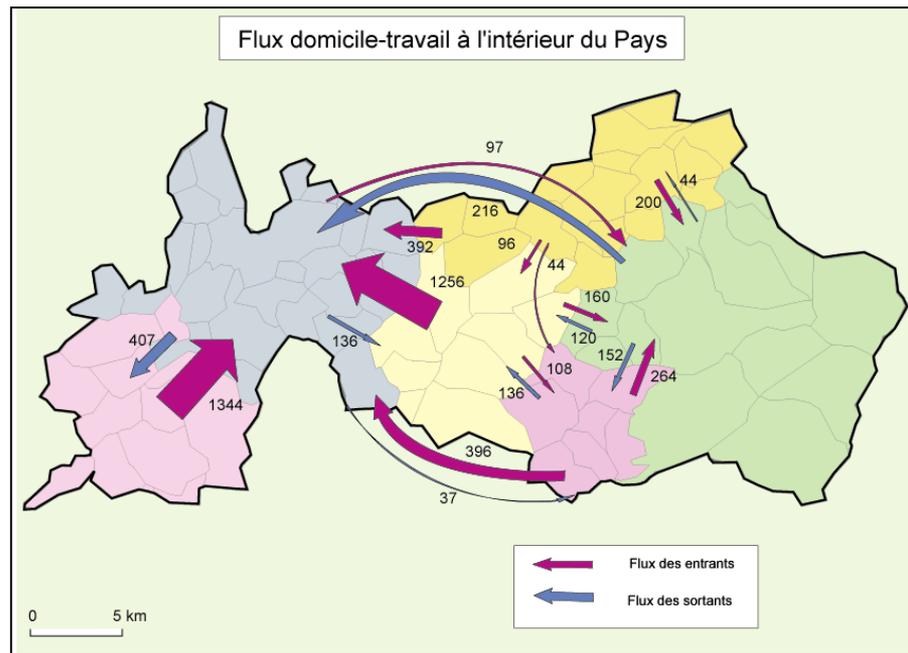
Le Pays se démarque ainsi de la Moselle par un taux de chômage des hommes particulièrement bas (6,9 % en 1999 au recensement de la population contre 8,9 % en Moselle).

■ Evolution du taux de chômage sur le Pays

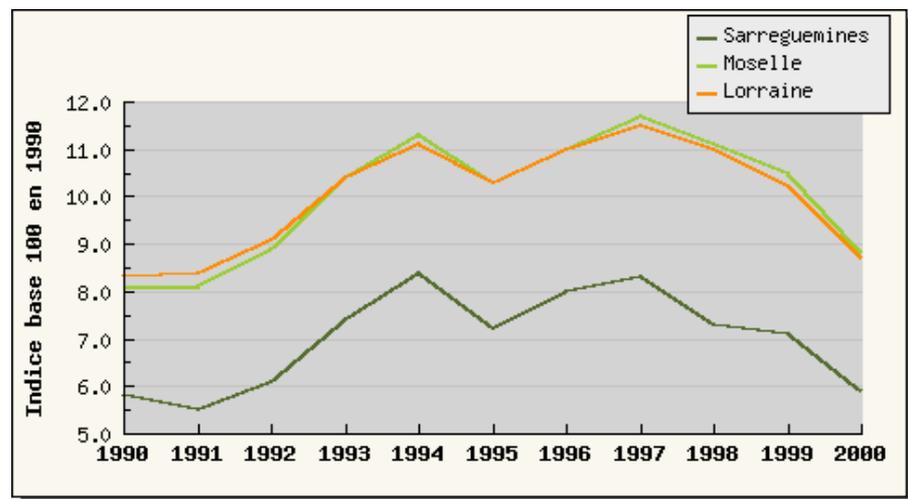
Le taux de chômage sur la zone d'emploi connaît depuis 1990 un niveau moins important qu'au niveau de la Moselle ou de la Lorraine.

Le taux de chômage a connu une hausse plus importante au cours des 3 dernières années.

Taux de Chômage de la zone d'emploi sur les trois dernières années	2001	2002	2003
	5.9 %	5.9 %	8.6 %



Auteur : Pays SBS



♦ La formation et l'aide à l'emploi

Les possibilités de formation au sein du Pays sont diverses. Elles s'adressent dans un premier temps aux élèves et aux étudiants qui souhaitent préparer un diplôme d'enseignement général, technologique ou professionnel mais aussi à des personnes non scolarisées qui souhaitent reprendre une formation pour trouver un emploi ou changer de voie.

Des formations initiales à temps complet effectuées en établissement scolaire allant jusqu'à BAC+3 :

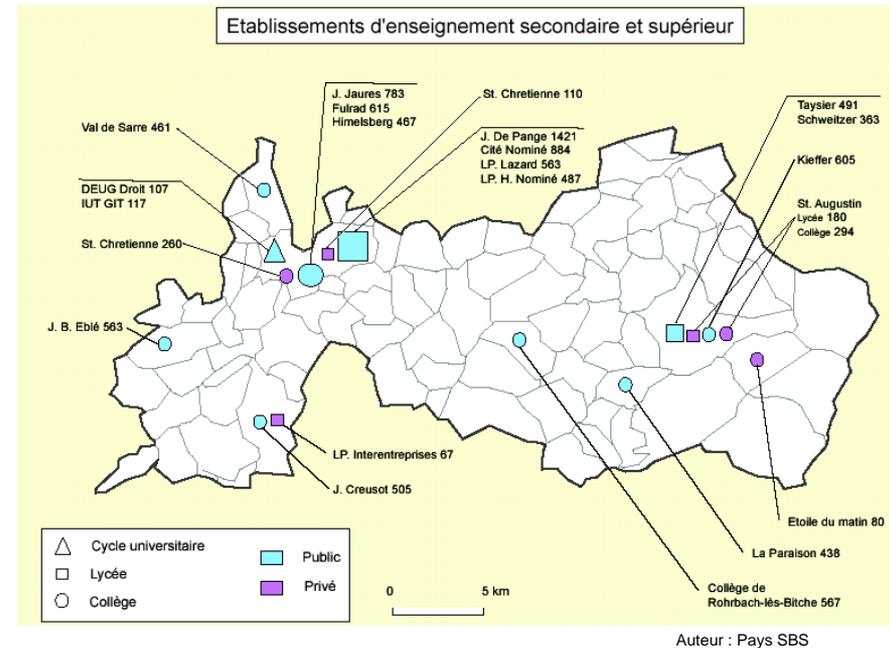
- en lycée professionnel (Sarreguemines et Bitche) : CAP, BEP, Bac professionnel
- en lycée (Sarreguemines et Bitche) : bac général, bac technologique
- à l'université de Sarreguemines : DEUG Droit, capacité en droit, licence professionnelle « Assistant en Gestion et logique transfrontalière »
- à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Sarreguemines : 1ère et 2ème année de « Gestion Logistique et Transport »

Des formations par alternance allant du CAP au BTS :

- au Centre de Formation des Apprentis (CFA) de Sarreguemines : CAP, BEP, Bac professionnel, BTS
- au GRETA de Sarreguemines : CAP, BEP, Bac professionnel, BTS
- à l'Ecole de commerce de L'Hôpital, antenne à Sarreguemines : BTS Force de vente- Action commerciale - Assistant de gestion PME-PMI
- Institut de formation en soins infirmiers à Sarreguemines.

Des formations continues pour adultes comme celles par exemple dispensées par le GRETA.

Les structures d'aide à l'emploi sont surtout localisées sur Sarreguemines avec la présence de structures spécialisées dans l'insertion professionnelle (cap emploi, Mission locale, AMLI...) ; dans la recherche d'emploi (Anpe...) ; des structures d'aide à la création d'entreprises (Espace entreprise...) et des administrations (Assedic, Chambres consulaires...).



■ Les dynamiques économiques, l'emploi et la formation : l'analyse des acteurs, les enjeux

● Les vocations économiques exprimées en fonction des opportunités ou menaces de développement

◆ L'axe Sarreguemines-Hambach-Sarralbe

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Devenir un pôle d'intérêt européen - Accroître la qualification des emplois - Capacité aquifère - Plate-forme chimique de Sarralbe 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser l'utilisation du foncier et respect du cadre de vie - Dépendance envers investisseurs étrangers - Développer un emploi précaire et peu qualifié

◆ Les secteurs intermédiaires

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Développer une agriculture de qualité et des services de proximité - Constituer des réserves foncières pour l'implantation de nouvelles entreprises - Assurer une formation qualifiante à la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Devenir des espaces à vocation uniquement résidentielle - Détérioration de la qualité des paysages

◆ Le 'Pays' de Bitche

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Devenir un pôle commercial, artisanal et de services attractif - Répondre aux besoins de la population résidente et touristique - Recherche d'activités plus innovantes - Liens à confirmer avec les actions du PNR des Vosges du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonder uniquement le développement sur le tourisme entraînant une saisonnalité des emplois - Mettre en péril la qualité des paysages et milieux naturels

● Les atouts et faiblesses du tissu économique du Pays

◆ Le tissu économique

Atouts	Faiblesses
Etablissements	
- Progression du nombre d'établissements	- Répartition déséquilibrée sur le Pays - Importance des groupes étrangers
Dynamisme	
- Performance de l'industrie automobile - Diversité de l'artisanat	- Faible augmentation des services - Agriculture soumise aux mutations économiques

◆ L'emploi

Atouts	Faiblesses
Offre d'emploi	
- Hausse de l'offre - Dynamisme de l'emploi industriel	- Concentration des emplois à l'ouest du Pays
Population active	
- Augmentation des actifs - Taux d'activité des jeunes élevé - Taux d'activité des femmes à la hausse	- Faible qualification - Fuite des jeunes vers les villes universitaires - Fuite des actifs vers l'Allemagne

◆ Les infrastructures

Atouts	Faiblesses
Transports	
- Réseau routier dense à l'ouest et relié au réseau autoroutier - Proximité des aéroports - Futur TGV Est - Canal de la Sarre	- Peu de liaisons routières avec l'Alsace - Réseau ferré peu attractif - Service de transport interurbain pas assez adapté aux horaires de travail
Zones d'activités	
- Importance des zones de Sarreguemines et Hambach - Densité des services aux entreprises à l'ouest du Pays - Satisfaction des besoins en milieu rural / zones artisanales	- Concurrence forte du bassin minier - Absence de lisibilité de l'offre - Absence d'outil de promotion interne
Communications	
- Projet d'artère fédératrice pour le haut débit	- Zones blanches à l'est du Pays pour la téléphonie mobile

◆ La formation et l'aide à l'emploi

Atouts	Faiblesses
- Présence d'organismes de formation et d'adaptation à la demande pour les formations existantes - Présence d'organismes d'aide à l'emploi	- Manque de formations universitaires de 3ème cycle - Difficulté croissante à placer les personnes suivies

● Les enjeux

Le Pays aura un rôle important dans le domaine de la promotion et du développement économique. Devant servir les intérêts des habitants, il sera le lien entre les travailleurs, les collectivités et les entreprises. L'objectif premier est de favoriser le développement économique performant et équilibré sur le territoire en menant des actions selon trois principes :

- ◆ Renforcer l'attractivité du Pays auprès des porteurs de projet, des investisseurs et des travailleurs
- ◆ Mutualiser les moyens pour des projets ambitieux
- ◆ Favoriser les solidarités entre les différentes espaces du Pays

Quatre enjeux majeurs découlent de ces principes généraux :

■ Organiser et mieux connaître le tissu économique du Pays

Le Pays bénéficie d'un dynamisme économique qu'il convient de soutenir sur la durée en apportant une aide concrète aux acteurs économiques locaux. Le but est d'instaurer un lien fort entre les entreprises et l'espace qui les accueille pour faire du Pays un espace soudé et performant.

La conduite de projets liés à la connaissance des besoins des entreprises et des salariés, la mise en réseau des acteurs et des structures de soutien au développement, la destination du foncier à vocation économique sont des exemples à suivre.

■ S'engager dans un développement local durable

Un développement local durable se définit par un développement qui concerne plusieurs secteurs d'activité pour ne pas présenter des risques de fragilité, qui s'appuie sur la valorisation des ressources territoriales et l'endogène, qui intègre les dimensions sociales, environnementales et culturelles.

Plusieurs projets comme la valorisation des activités traditionnelles, l'encouragement de démarches qualité, l'organisation et le maintien de l'offre commerciale dans les pôles de services du Pays, l'accompagnement des mutations du monde agricole participeraient à cet objectif.

■ Améliorer les conditions d'emploi

Pour rendre le Pays attractif, des efforts pourraient être consentis sur la valorisation de l'emploi et des conditions de travail.

Cette volonté pourrait renvoyer, par exemple, à une meilleure coordination entre l'emploi offert et la formation, l'accès amélioré à la formation des adultes, les conditions d'accueil des cadres, le renforcement des liens entre les entreprises et les structures d'aide à l'emploi.

■ Ouvrir le Pays sur l'extérieur

La participation du Pays à l'agence de développement Moselle-Est, le renforcement des liens transfrontaliers, l'équipement des espaces en NTIC sont des projets qui, entre autres, illustreraient cet enjeu de développement.

Le développement touristique

-  Des données pour qualifier le territoire (p75)
-  L'analyse des acteurs locaux, les enjeux (p89)

Le développement touristique : des données pour qualifier le territoire

Les richesses naturelles et patrimoniales du Pays pouvant être valorisées dans une logique de développement touristique sont particulièrement importantes.

Les volontés locales qui se sont exprimées par le passé, tant par les acteurs locaux que les partenaires institutionnels habituels, témoignent de l'intérêt porté par les acteurs à cette thématique.

Le savoir-vivre et les savoir-faire du Pays le caractérisent tout particulièrement.

Ces richesses doivent être préservées, valorisées et servies par des équipements et une politique de promotion concertée.

● Les patrimoines historique et culturel

Le Pays est empreint d'un riche passé qui a laissé des traces dans le paysage et la mémoire locale.

Plusieurs époques sont encore visibles sur le territoire puisque les vestiges vont de l'époque gallo-romaine jusqu'à la seconde guerre mondiale en passant bien sûr par la guerre de 1870.

Ce patrimoine historique attire de nombreux visiteurs de différentes natures comme des scolaires, des touristes français et étrangers et des clientèles de proximité et constitue un premier trait de l'image du Pays.

◆ Les principaux sites ouverts et valorisés

■ Le parc archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim. Ce site a accueilli en 2003 environ 40000 personnes dont 20765 scolaires et 2510 adultes qui ont suivi une visite guidée.

Le parc permet aux visiteurs de découvrir les vestiges gallo-romains. Ponctuellement, des manifestations sont organisées qui attirent une clientèle locale et transfrontalière.

■ La Citadelle de Bitche, ouvrage Vauban, est devenue l'emblème de Bitche. Près de 70000 personnes ont visité le site au cours de l'année 2003. La Citadelle accueille un musée qui reconstitue les ambiances de la vie dans la citadelle. Au cours du mois de juillet, les 'Estivales' redonnent vie à la Citadelle avec des animations de rues et autres spectacles.

■ L'ouvrage du Simserhof à Siersthal récemment aménagé par le Conseil Général de la Moselle, a permis à près de 40000 visiteurs en 18 mois de découvrir cet ouvrage de la ligne Maginot.

■ Le fort Casso à Rohrbach-lès-Bitche, ouvrage de la ligne Maginot. Son animation est assurée par une association.



◆ Les sites non ouverts et/ou peu valorisés

- Le Patrimoine médiéval avec notamment la présence à l'est du Pays de plusieurs châteaux forts du Moyen Age. Une association a été créée pour sensibiliser les habitants et les pouvoirs publics à la sauvegarde de ce patrimoine.
- Le Patrimoine militaire avec plusieurs ouvrages secondaires de la ligne Maginot ainsi que ceux de la ligne aquatique à l'ouest du Pays. Cet équipement secondaire pourrait compléter cette offre.
- Le Patrimoine néolithique avec la présence de nombreuses haches de pierre et des polissoirs sur la partie orientale du Pays attestant de la présence d'hommes préhistoriques.

● Le patrimoine religieux

Le Pays compte également de nombreux lieux culturels intéressants : églises, abbayes, chapelles,...

● Les patrimoines culturel, industriel et artisanal

◆ L'architecture civile

Le Pays comprend nombre de bâtiments de valeur qui font tout l'attrait de son paysage et qui lui donne une ambiance et une identité propre.

Dans le milieu urbain que ce soit à Sarreguemines, à Bitche ou à Sarralbe, le visiteur peut trouver de très belles maisons de maîtres, du XVII^{ème} siècle et du XVIII^{ème} siècle.

En ville, la proximité avec l'Allemagne se ressent au travers du style architectural massif et coloré.

Dans le milieu rural, les villages sont d'un grand intérêt et renforcent la diversité et la valeur du paysage grâce à une urbanisation plutôt limitée ou assez bien intégrée.

Les villages ruraux sont en général des villages-tas où les maisons sont distribuées autour d'un carrefour ou d'une place centrale. Cette forme est adaptée aux microreliefs présents sur le Pays, les villages s'étant principalement installés dans les petites vallées.

On retrouve également le village-rue, typiquement lorrain, où les bâtiments sont répartis de part et d'autre de la voie de communication principale.

Le bâti villageois qui mêle encore les bâtiments d'habitation et les bâtiments agricoles est très caractéristique du Pays car il a subi les influences de l'Allemagne au nord et de l'Alsace au sud.

Enfin, certains lieux gardent l'empreinte des traditions ouvrières liées à l'industrie verrière (Saint-Louis-lès-Bitche) ou faïencière (Sarreguemines).



◆ La gastronomie et la cuisine locale

La gastronomie est sans conteste un des traits marquants du savoir-vivre du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe.

On y trouve en effet un concentré des traditions culinaires de la Lorraine grâce à un nombre important de restaurants soucieux d'offrir des spécialités locales de bonne qualité.

La mirabelle sous toute ses formes et les plats traditionnels tels que la potée lorraine, la matelote de poissons d'eau douce, la quiche sont proposés.

De plus, la présence de trois restaurants étoilés au guide Michelin participe à la renommée culinaire du Pays et entretient un certain dynamisme chez les professionnels de la gastronomie.

L'organisation de diverses manifestations de types 'fête du goût', 'marchés du terroir' et l'existence de labels confirment l'importance accordée aux produits de bouche.

◆ Le patois et le bilinguisme

Le Pays est empreint par l'existence de plusieurs patois locaux dont le plus utilisé reste le Platt ou le Francique. Comme dans la plupart des régions de France, ce patois tend à s'affaiblir et ne se transmet plus aux jeunes générations.

Toutefois, cette langue, aux accents germaniques, est encore utilisée par un grand nombre de personnes nées et vivant sur le Pays ce qui contribue à renforcer l'identité culturelle du Pays. Par exemple, le Festival Mir Redde Platt montre que cette langue est encore vivante.

De plus, grâce à la position transfrontalière du Pays, les habitants entretiennent un bilinguisme franco-allemand que ce soit dans les milieux scolaires ou professionnels.

Cela favorise donc les échanges avec l'Allemagne sur les plans économique, touristique et culturel. Ce rapprochement linguistique est donc un facteur d'attractivité pour la clientèle allemande qui sait qu'elle pourra trouver un bon accueil et une bonne compréhension.

◆ Les fêtes locales

Plusieurs grandes fêtes locales viennent animer la vie culturelle du Pays. Elles se situent principalement dans les villes de Sarreguemines et de Bitche, capables d'organiser des événements de grande ampleur et d'accueillir les visiteurs.

Ces fêtes sont très importantes car elles participent à la renommée extérieure du Pays, vers le reste de la Lorraine et de l'Alsace ou vers l'Allemagne et renvoient une image dynamique.

Parmi les temps forts de l'année, on peut citer : le Carnaval de Sarreguemines, les rencontres de la Saint-Paul, les Estivales de Bitche, les marchés de Noël,...

Bien d'autres événements sont programmés chaque année qui mettent en valeur la création artistique ou le patrimoine local.

Ces festivités sont, en effet, un excellent moyen d'attirer une clientèle touristique qui vient un jour ou un week-end et qui est susceptible de revenir une deuxième fois pour un séjour plus long.

◆ Le verre et le cristal

Le substrat constitué de sable gréseux, les nombreux ruisseaux et la production forestière ont permis au Pays de développer, dès la Renaissance, les activités liées à la verrerie et au cristal.

Cette activité bien que plus réduite aujourd'hui, subsiste grâce à la qualité du savoir-faire et des productions et grâce à la mise en valeur de la tradition verrière.

Ce savoir-faire qui s'est concentré sur l'est du Pays est aujourd'hui toujours valorisé avec notamment la Maison du Verre et du Cristal et le Centre International d'Art Verrier de Meisenthal, les Cristalleries Royales de Saint-Louis-lès-Bitche.

Les artisans cristalliers situés à Lemberg ou sur Bitche offrent de nombreuses possibilités de découvrir leur métier grâce à la visite de leurs ateliers et d'acheter les pièces produites dans ces derniers. Liés également à l'art verrier, les miroiteries présentes à Goetzenbruck proposent des visites libres de leur magasin.

◆ La Faïence

Sarreguemines est une cité faïencière qui a su conserver et mettre en valeur son patrimoine.

Un circuit touristique a ainsi été créé qui met en réseau tous les sites patrimoniaux en rapport avec la faïence permettant ainsi de comprendre l'histoire et le savoir-faire des faïenciers. Long de trois kilomètres, le Circuit de la Faïence se parcourt à pied ou en voiture et relie le Moulin de la Blies, le Four à faïence, le jardin d'hiver de Paul de Geiger, le Musée de la faïence, le Casino des faïenciers et la Cité de Faïenceries.

◆ Le travail du bois

Grâce à l'important massif forestier des Vosges du nord, l'est du Pays a été marqué par l'industrie du bois.

Parmi les équipements existants, citons le Musée du Sabot à Soucht, la scierie pédagogique du Moulin d'Eschviller qui fait découvrir aux adultes et aux enfants les technologies utilisées dans les scieries depuis leur installation au 17ème siècle.

Quelques artisans sabotiers perpétuent encore ce savoir faire local.

◆ La poterie et la bougie constitue aussi un savoir-faire local

◆ La production industrielle

Type de tourisme encore peu développé sur le Pays, plusieurs grandes entreprises pourraient être intéressées à faire découvrir leurs activités au public.

La proximité avec le bassin minier pourrait faire l'objet de projets communs.

● Le patrimoine naturel du Pays

◆ Les richesses naturelles

Le Pays possède un patrimoine naturel riche et varié. Trois types de milieux sont identifiables.

■ Les massifs forestiers

Sur le Pays, on trouve différents types de boisement.

Les hêtraies sur les Grès Vosgiens abritent plusieurs espèces protégées. Les chênaies à Chênes sessiles ou pédonculés sont un habitat favorable aux oiseaux, insectes ou fougères. Les aulnaies en bordure de ruisseaux sont un abri pour diverses plantes ou reptiles. Enfin, les boisements de Pins sylvestre sur tourbe sont remarquables.

Ces boisements sont bien entendu des habitats privilégiés pour les mammifères (cerf, chevreuil, renard, blaireau, martre...).

■ Les étangs et ruisseaux

Localisés sous les forêts de l'est ou à l'Ouest du Pays, les étangs présentent une faune aquatique et une avifaune assez intéressantes. On retrouvera le canard Colvert, le Grèbe huppé, le Héron cendré, le Martin pêcheur, mais aussi toute sorte d'amphibiens comme le Crapaud commun, les Grenouilles rousse et verte et beaucoup d'espèces de libellules.

Les étangs de Diefenbach et Baerenthal sont des exemples sur le Pays où le visiteur peut observer l'avifaune grâce à l'installation d'un poste d'observation pouvant accueillir des groupes et des individuels.

Par ailleurs, les ruisseaux et leurs vallées abritent une flore caractéristique et constituent un lieu de reproduction pour les espèces animales aquatiques et amphibiens. Un sentier d'interprétation « le Circuit de l'eau » au Moulin d'Eschviller permet de découvrir les arbres, la flore, la faune et les milieux humides.

■ Les milieux fragiles

Pelouses calcaires, landes, prairies humides, abris à chiroptères et tourbières sont également très riches d'un point de vue écologique. Toutefois, très localisés, peu étendus, ils sont souvent peu faciles d'accès pour le cheminement et la compréhension du visiteur.

Auteur : Pays SBS



◆ Les entités paysagères du Pays

■ Les Vosges du Nord

Une grande partie de l'est du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe est occupée par un vaste massif boisé qui n'est que la continuité du massif des Vosges du Nord sur sol gréseux.

Cette zone constitue un paysage forestier et montagneux de grande qualité. Les vallées forestières abritent des villages traditionnels aux ambiances particulières et encore bien préservés et le relief laisse apparaître des pitons de grès rose, boisés ou découverts, qui permettent d'observer les ruines de châteaux forts.

Ce paysage est un élément essentiel du patrimoine naturel du Pays.

■ Le plateau lorrain

La zone centrale du Pays est fortement marquée par le prolongement est du plateau lorrain.

Sur l'espace allant de l'ouest de Rohrbach-lès-Bitche au grand massif boisé des Vosges du Nord, le paysage est principalement agricole, ondulé et ouvert.

Les prairies et les cultures céréalières y dominent fortement. Sur les sommets des collines ainsi qu'au fond des petites vallées, de petites forêts de feuillus donnent un peu de dynamique à ce paysage agricole.

■ Le Pays des étangs

La zone ouest du Pays fait partie du Pays des étangs qui est la continuité du Saulnois au centre de la Moselle. Cette zone faiblement ondulée est un plateau parsemé de petits étangs au nord et de vastes étangs au sud.

Plus d'une dizaine de plans d'eau sont alors présents sur le Pays sur les communes de Puttelange-aux-Lacs, Rémering-lès-Puttelange, Holving, mais aussi Guebenhouse, Hilsprich ou Saint-Jean-Rohrbach.

Alimentant les étangs, un réseau dense de petits ruisseaux agrémentent le paysage et le relief peu marqué met en valeur la présence des petites forêts.

■ L'agglomération de Sarreguemines

L'agglomération constitue un paysage urbain regroupant plusieurs sous parties : le centre ville à vocation commerciale caractérisé par un bâti dense et haut, les zones périphériques au bâti plus large où se mêlent les pavillons résidentiels et les maisons bourgeoises et les zones d'activités, notamment au sud de la ville, possédant une vocation uniquement économique et enfin, entourant l'agglomération, les nombreuses zones boisées constituées, d'est en ouest, de la forêt de Sarralbe, du Spitzwald, de la forêt du Buchholtz, du Grosswald et de la forêt frontalière du Sitterwald. La ceinture que représentent ces bois combinés à la topographie induite par la vallée de la Sarre fait toute la particularité de ce paysage urbain entouré de verdure.

● Le tourisme de nature

◆ La randonnée pédestre

La randonnée pédestre dans le département de la Moselle jouit d'un dynamisme assez important grâce à un réseau de sentiers de bonne qualité et de nombreuses associations de randonnée.

Le Pays participe à cette dynamique mais certains secteurs seulement sont concernés.

Il n'y a pas de GR sur le Pays mais les sentiers sont nombreux et certains secteurs ont mené une structuration de sentiers pour permettre des circuits et affirmer une lisibilité accrue.

A l'ouest, dans le Pays des Etangs et dans l'agglomération de Sarralbe, les forêts permettent aux randonneurs à pied d'effectuer des promenades pour une heure ou une demi-journée.

Une initiative innovante a également été mise en place par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en collaboration avec des partenaires du Saarland. Il s'agit d'un itinéraire de randonnée pédestre parcourant 120km (dont une vingtaine en France) sur les bords de la Blies.

La randonnée en partie centrale et agricole du Pays est quant à elle peu développée.

La Fédération française de randonnée pédestre et ses clubs associés, le Club vosgien, sont présents et très actifs dans ce domaine.

◆ La randonnée équestre

La randonnée équestre est aussi très présente sur le Pays avec plusieurs centres ou fermes équestres offrant la possibilité de promenades et stages sur des réseaux de sentiers assez bien structurés.



◆ Le cyclotourisme

Photo Pays SBS

Cette activité a pris de plus en plus d'ampleur sur le Pays au cours de ces dernières années.

Chacun des EPCI du Pays a réalisé, ou réalise actuellement des réseaux d'itinéraires cyclables maillant la majeure partie du territoire.

A titre d'exemple, citons le projet déjà initié par la CA Sarreguemines Confluences portant sur la réalisation, à l'horizon 2009 de plus de 150 kms d'itinéraires connectés avec les réseaux existants ou prévus sur les territoires voisins.

Ce projet s'inscrit dans la démarche européenne 'Eurovélo'.

Le Canal de la Sarre est retenu comme itinéraire structurant au niveau départemental et régional et constitue un élément majeur d'aménagement du territoire.

Notons que le Département de la Moselle étudie la création d'un schéma cyclo-touristique sur routes départementales à faible trafic pouvant venir en complément des projets locaux en 'site propre'.

La Fédération française de cyclotourisme à travers ses comités départementaux et clubs s'est particulièrement investie dans cette activité.

◆ La baignade

Le Pays dispose de sept plans d'eau aménagés pour la baignade.

A ce titre, c'est une des premières zones du département. Celles-ci sont situées au niveau de la ligne Maginot aquatique et de l'est du Pays.

On compte quelques 6 piscines -couvertes ou pas- sur le Pays (inventaire communal 1998).

◆ La pratique du golf

Il est à noter l'existence de deux golfs de haut niveau sur le Pays :

- le golf de Bitche, seul parcours de 27 trous en Lorraine, qui compte plus de 1000 licenciés.
- le golf de Sarreguemines avec 18 trous et quelques 300 licenciés.



Réseau Eurovélo

◆ La chasse et la pêche

Grâce à sa diversité des milieux naturels, le Pays permet de chasser un nombre important d'espèces.

Son attrait cynégétique est surtout dû à la présence du grand ensemble forestier de Bitche qui présente une continuité avec le massif vosgien. Cette zone comprenant la forêt et ses lisières, constitue un habitat privilégié pour le grand gibier.

Dans les zones de plaine, le petit gibier est également tiré comme le lièvre, le lapin, le faisan, la perdrix ou la grive mais cela ne représente pas une majorité dans les pratiques de chasse du Pays.

La chasse au gibier d'eau notamment aux canards est assez bien développée grâce à la présence d'étangs et de points d'eau.

Enfin, les prédateurs et les nuisibles comme par exemple, le renard, la martre, la fouine, la corneille font l'objet de prélèvements pour maintenir leurs populations.

La chasse se pratique sur le Pays de manière individuelle le plus souvent et il n'existe aucun produit touristique lié à la chasse que ce soit pour la découverte, l'initiation ou le perfectionnement.

Pourtant, le Pays et plus généralement la Moselle attire de nombreux chasseurs étrangers au département : des Lorrains mais également des Franciliens ainsi que des Allemands, des Luxembourgeois, des Belges ou des Hollandais.

Si les chasseurs habitant à proximité se déplacent pour une journée et ne consomment que des produits de restauration, les chasseurs franciliens, belges ou hollandais pourraient s'orienter vers un produit alliant l'hébergement et la restauration.



Photo Pays SBS

● Le tourisme fluvial

Le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe dispose d'un axe fluvial encore utilisé aujourd'hui qui se compose de la Sarre, de la Sarre canalisée et du Canal des Houillères de la Sarre.

Les 12km avant la frontière allemande constituent la Sarre Canalisée.

Parallèlement à la Sarre, le Canal des Houillères ouvert en 1866, relie l'Alsace et le bassin houiller de la Moselle et de la Sarre.

Depuis l'ouverture du canal en 1999, on note une forte augmentation de la fréquentation. Le canal possède un fort potentiel de développement lié à l'ouverture vers l'Allemagne, sa proximité avec le canal de la Marne au Rhin.

Le raccordement du canal à l'aval de Sarrebruck en 1999 a permis une augmentation significative de la voie d'eau dans une vocation touristique.

Le port de Sarreguemines est un port idéalement situé pour être un port de plaisance reconnu (label pavillon bleu) et une halte appréciée des plaisanciers avec la proximité du centre-ville.

Un agrandissement de ce port de plaisance est d'actualité.

D'autres ports ou haltes à créer ou consolider pourraient accompagner cet engouement



Photo Pays SBS

● L'accueil touristique

Disposer de richesses naturelles et patrimoniales ne suffit pas à attirer une clientèle (de proximité ou de passage) touristique.

Le Pays doit être en mesure de proposer des activités d'accueil compatibles avec les exigences de ces clientèles.

◆ L'accessibilité et la signalétique

Comme vu précédemment, les réseaux de transport existants sur le territoire sont généralement satisfaisants même si certains secteurs, à l'est du Pays sont moins bien lotis rendant difficile l'accès à certains sites.

Les temps de trajets, par exemple entre Metz ou Nancy et l'est du Pays sont particulièrement longs et dissuasifs, en tout cas pour une journée de visite. L'A4 incite ses clients potentiels à poursuivre jusqu'à l'Alsace.

Au sein du Pays, une signalétique particulière a été mise en place par le département pour la promotion des sites tels que le Simserhof, la Citadelle ou encore le site de Bliesbruck.

◆ L'hébergement sur le Pays

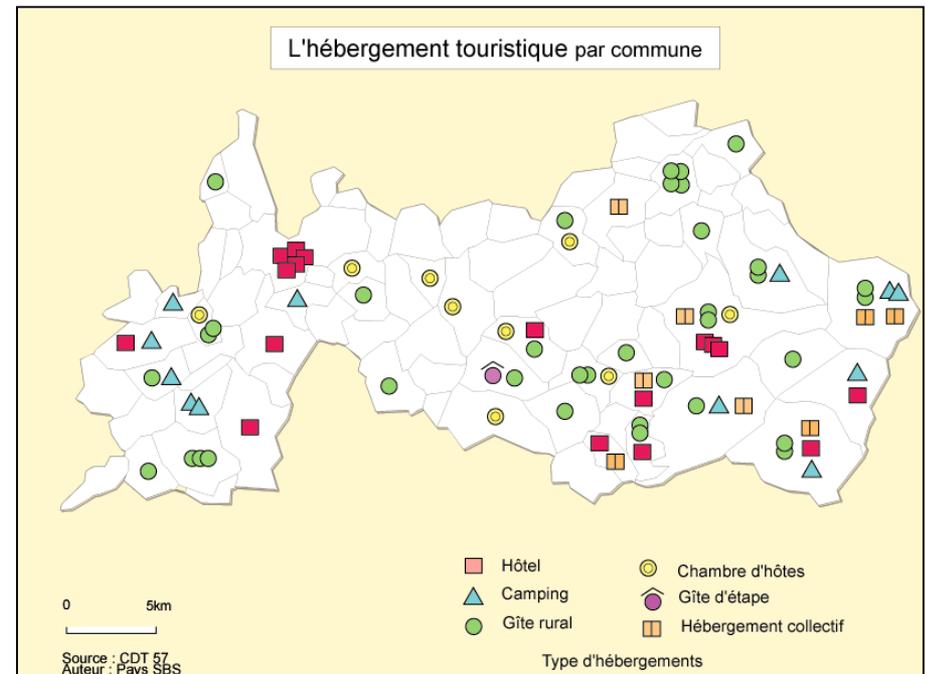
■ L'hôtellerie de tourisme se concentre à 80 % sur les pôles de Sarreguemines et Bitche avec près de 400 chambres (9 % de l'offre hôtelière mosellane).

La qualité du parc est assez homogène avec 70 % des hôtels classés en deux étoiles. Les hôtels plus étoilés attirent essentiellement une clientèle étrangère.

■ L'hôtellerie de plein air constitue la première capacité d'hébergement du Pays avec plus de 3000 emplacements et une offre en campings de près de 40 % du département

Ce type d'hébergement est principalement localisé sur les secteurs des étangs et surtout à l'est du Pays.

Des places disponibles pour le 'camping de passage' doivent particulièrement être proposées.



- Même si les chambres d'hôtes du Pays sont de qualité, le Pays n'offre qu'une quinzaine de chambres d'hôtes pour un peu plus de 40 lits, réparties sur les parties occidentale et centrale du Pays (diversification des exploitations agricoles).

- L'offre en gîtes ruraux est l'une des plus développées du département avec 30 % du total en nombre de lits.

On note une concentration de ces gîtes sur les secteurs des étangs et de Bitche et ses environs. 40 % de ces gîtes sont classés en 3 épis.

Ce type d'hébergement attire des populations essentiellement françaises mais aussi en provenance de Hollande ou de Grande Bretagne. C'est une clientèle qui reste assez longtemps sur un territoire (9 jours en moyenne pour la Moselle) désireuse de disposer d'une diversité d'activités sur place.

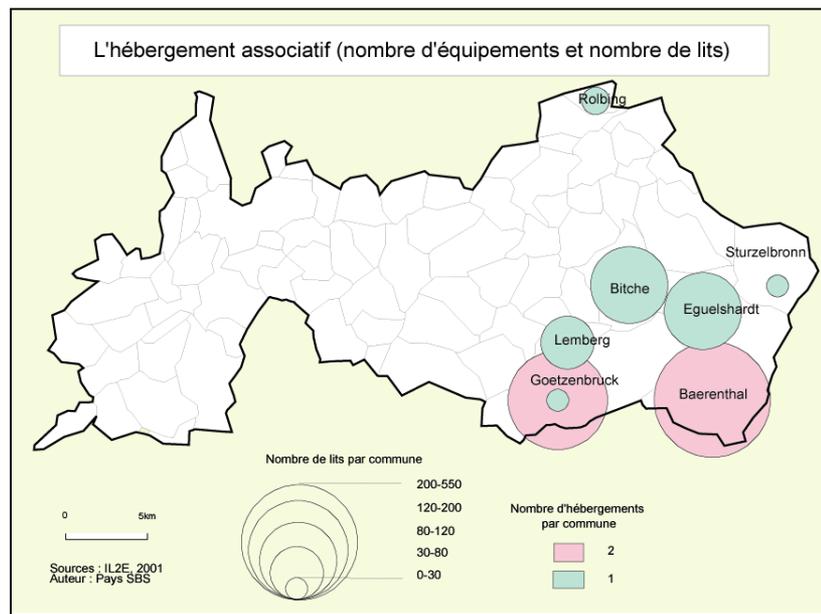
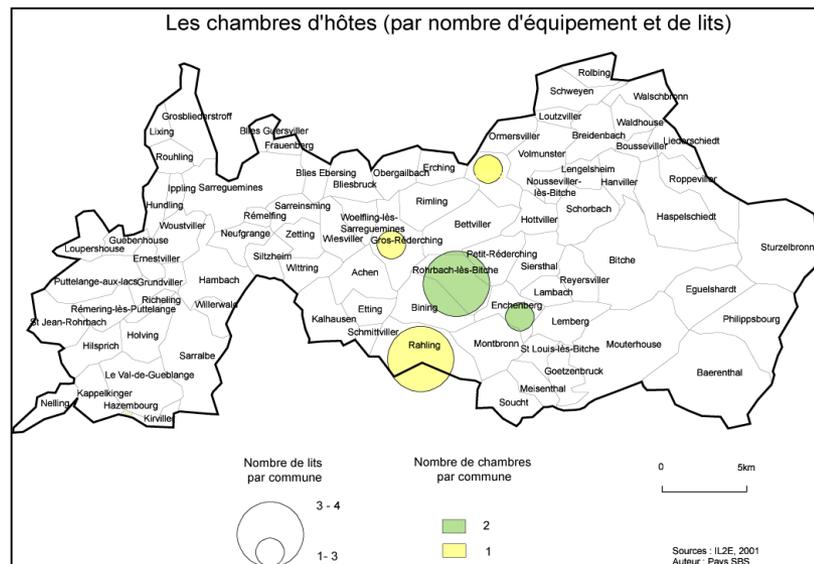
- Notons la présence d'un gîte d'étape sur Bining offrant 30 couchages.

- Le Pays ne dispose pas de meublés.

- Les hébergements associatifs du Pays, avec 9 structures, offrent quelques 700 lits.

L'offre est concentrée sur le sud-est du Pays.

Ce type d'hébergement est important pour un territoire car il permet des accueils de groupes (affaires, sportifs, scolaires,...) et est un facteur d'attraction pour les autocaristes et autres tour-opérateurs.



◆ L'offre de restauration

Le Pays dispose d'une centaine de restaurants qui sont les ambassadeurs d'une cuisine chaleureuse et de qualité au croisement de la Lorraine, de l'Alsace et de l'Allemagne.

La majorité des restaurants offre une cuisine traditionnelle basée sur les produits du terroir, charcuteries, saucisses, poissons d'eau douce, tourtes, tartes à la mirabelle et aux quetsches.

Les restaurateurs se sont organisés en réseau autour de chartes de qualité : Moselle Gourmande, Hôtelières Restaurateurs du Pays de Bitche, Terroir et Patrimoine.

La Moselle Gourmande est un label donné aux restaurateurs mosellans qui sont liés par une charte de qualité assez stricte mais qui produisent une cuisine de très bonne qualité élaborée à partir des produits locaux et servie dans une ambiance conviviale.

Une vingtaine de restaurateurs fait partie de la Moselle Gourmande ce qui leur assure une promotion au niveau départemental et régional.

Les Hôtelières Restaurateurs du Pays de Bitche se sont regroupés en association afin de promouvoir la cuisine locale au travers d'évènements comme le salon des Gourmandises.

Enfin, plusieurs restaurateurs de l'agglomération Sarregueminoise se sont engagés dans un réseau national des Villes de Terroir pour entreprendre l'opération « Terroir et Patrimoine ».

La qualité moyenne de la restauration est plutôt élevée avec de nombreux restaurants classés en une, deux, voire trois étoiles.

La présence d'un restaurant étoilé au Guide Rouge Michelin attire une clientèle aisée et surtout participe à la notoriété de la gastronomie du Pays. Mais cette qualité est variable selon les secteurs : le Pays de Bitche et Sarreguemines possède plusieurs restaurants gastronomiques ainsi que des auberges de bonne qualité.

Par contre, les établissements du Pays des Etangs et de la zone centrale, proposent une cuisine plus familiale, plus adaptée à la population locale et aux résidents secondaires, avec des menus ouvriers ou des plats du jour.

Le pays compte 3 restaurants étoilés au Michelin (2 étoilés 1* à Sarreguemines, 1 étoilé 3*** à Baerenthal).

◆ L'action des acteurs locaux

La présence et l'action des acteurs institutionnels du tourisme (DRT, CRT, CDT,...), des OT et syndicats à vocation touristique du Pays participent aussi à la politique d'accueil touristique.

● La clientèle touristique du Pays

4 types de clientèles peuvent être identifiés.

- ◆ La clientèle de proximité composée de Mosellans, de Lorrains, d'Alsaciens, d'Allemands du Saarland ou du Rheinland-Pfälz et de Luxembourgeois.

Principalement venus pour une seule journée, ils souhaitent visiter les sites historiques et les musées, participer aux évènements culturels ou festifs, faire du vélo ou se baigner et prendre un repas dans un établissement de qualité.

Les retombées économiques sont assez limitées puisqu'ils repartent chez eux le soir même.

Cette clientèle est pourtant importante car elle est présente toute l'année et permet le maintien de certaines activités même en dehors de la saison touristique. Parmi cette clientèle de proximité se trouvent aussi les résidents secondaires qui sont assez nombreux sur le Pays.

- ◆ **La clientèle du Nord-ouest de l'Europe** venant surtout du bassin parisien, du Nord-ouest de la France, de Belgique et de Hollande.

Venus pour seulement quelques jours, les franciliens sont de plus en plus nombreux à visiter le Pays. L'ouverture de la ligne TGV Est va accélérer la tendance et peut-être favoriser le court séjour et le mid-week en particulier.

- ◆ La clientèle de groupe constituée d'autocaristes, de comités d'entreprises, d'associations et de scolaires.

Cette clientèle ne s'attarde pas longtemps sur le Pays par manque d'hébergement collectif attractif poussant certains groupes à aller passer la nuit en Alsace.

L'offre d'activités touristiques du Pays permettrait pourtant de retenir cette clientèle en court séjour.

L'origine de la clientèle est lorraine, allemande et luxembourgeoise.

- ◆ La 'clientèle' de passage issue des axes routiers traversant le Pays et faisant une halte rapide le temps d'un repas ou d'une nuit.

Ces différentes clientèles sont certainement donc à cibler en priorité dans les futurs projets.



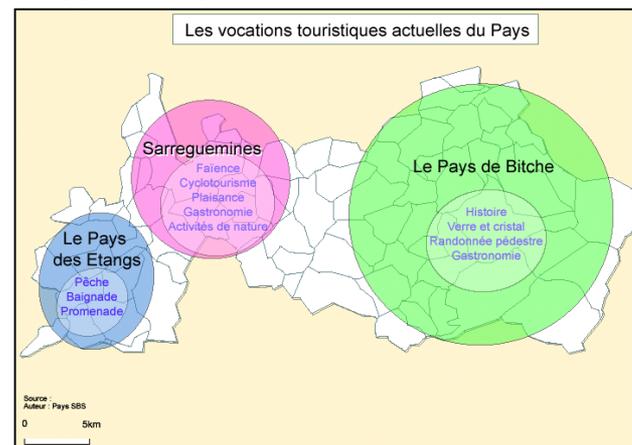
Le développement touristique : l'analyse des acteurs, les enjeux

Les vocations touristiques du Pays et les opportunités ou menaces de développement pesant sur elles

Le Pays est composé de plusieurs entités aux vocations touristiques diverses.

Le but n'est pas de développer le tourisme partout de la même façon et sur toutes les thématiques mais bien de s'appuyer sur les ressources locales pour développer des activités touristiques complémentaires.

Cette complémentarité est essentielle pour conserver les caractères de chaque entité mais aussi pour mettre en place une offre touristique la plus diversifiée et la plus cohérente possible.



◆ Le 'Pays' de Bitche

Opportunités	Menaces
- Développer le tourisme vert et de nature	- Dégradation de sites naturels - Méconnaissance et péril du patrimoine médiéval - Développement d'une économie uniquement basée sur le tourisme

◆ Le secteur des étangs

Opportunités	Menaces
- Développer l'hébergement de groupe - Développer le tourisme vert et de nature	- Saisonnalité de l'économie

◆ L'agglomération de Sarreguemines

Opportunités	Menaces
- Développer le tourisme fluvial, d'affaire et scolaire - Valoriser l'artisanat - Promouvoir la culture locale	- Perte de clientèle car absence d'hébergement de groupes - Développement inégal entre Sarreguemines et les communes périphériques

◆ Les secteurs intermédiaires

Opportunités	Menaces
- Structurer l'accueil - Diversifier l'activité agricole - Valoriser le petit patrimoine	- Méconnaissance et péril du petit patrimoine - Inégalités dans les retombées économiques

● La politique marketing

La politique de communication et de promotion ainsi que la 'commercialisation' de produits touristiques sont deux axes forts qui conditionnent le développement touristique.

En ces domaines, comme en d'autres, le Pays dispose d'atouts et de faiblesses.

◆ Communication et information

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Communication du Pays de Bitche 'élargi' par le CG 57 - Image forte du PNR Vosges du Nord - Reconnaissance des savoir-faire locaux - Coopération entre OT de Sarreguemines et Bitche (éduc-tour,...) - Volonté d'une politique forte de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'image fédératrice et forte pour le Pays - Attractivité (image) - Actions de communication peu tournées vers les individuels - Concurrence des territoires limitrophes

◆ Commercialisation

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Développement de produits pour les groupes et les scolaires par les OT - Soutien du CRT et CDT qui commercialisent aussi leurs propres produits 	<ul style="list-style-type: none"> Produits qui ne dépassent pas souvent la journée donc retombées limitées Etendue des domaines de compétences (OT et autres)

En outre, un point essentiel de cette politique porte sur le développement, sur le Pays, de réseaux et de labels qui constituent un véritable argument auprès des clientèles et qui favorisent le référencement à l'échelle nationale et internationale.

● Les enjeux

Le Pays dispose d'atouts forts dans le domaine du développement touristique. L'enjeu général de ce développement repose sur la capacité des acteurs locaux et institutionnels d'œuvrer de concert à la promotion du territoire dans une perspective de développement réfléchi et surtout concertée.

- ◆ Mutualiser les moyens pour développer une offre adaptée et de qualité
- ◆ Favoriser les solidarités entre les différents espaces du Pays
- ◆ Elaborer une politique touristique concertée et globale au niveau du territoire en respectant les diversités de celui-ci

Plusieurs enjeux peuvent être identifiés :

■ Fédérer les acteurs du tourisme pour un développement cohérent

Le Pays peut être le lieu de cette concertation où la mise en cohérence des projets des acteurs existants est recherchée. La définition d'une stratégie commune de développement, respectueuse des spécificités locales, l'harmonisation des calendriers des animations festives, la mise en commun de moyens pour l'organisation d'événements ou actions de plus grande ampleur pourraient illustrer cette réflexion.

■ Affirmer les spécificités du Pays pour une attractivité renforcée

Les opportunités de développement s'appuient sur les richesses diverses et complémentaires du Pays. Si chaque secteur du territoire a des potentialités propres, certains thèmes communs tels que l'eau, les arts de la table, la gastronomie, le petit patrimoine et la valorisation de patrimoines historiques non encore suffisamment pris en compte pourraient compléter l'offre de tourisme de nature.

■ Envisager le tourisme comme une activité économique pour créer des retombées positives pour tout le Pays.

Une connaissance fine des clientèles touristiques (actuelles et potentielles) du Pays permettrait d'adapter l'offre à la demande en développant les projets qui auraient des retombées positives pour l'animation locale et les emplois induits.

■ Innover pour attirer de nouvelles clientèles

Cet enjeu, qui découle directement du précédent, porte sur l'intérêt qu'il y aurait à définir puis expérimenter un certain nombre de nouveaux 'produits' susceptibles d'attirer de nouvelles clientèles ou de compléter une offre déjà identifiée.

L'offre de services et les équipements

 Des données pour qualifier le territoire (p93)

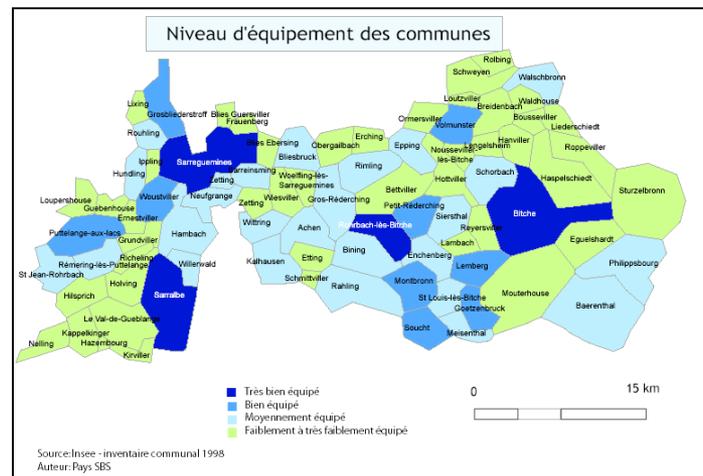
 L'analyse des acteurs locaux, les enjeux (p105)

Offre de services et équipements du Pays : des données pour qualifier le territoire

Le niveau d'équipement des communes

La carte ci-après classe les communes du Pays en fonction de leur niveau d'équipement de services (marchands et non et de proximité).

Les données sont celles de l'inventaire communal de 1998.

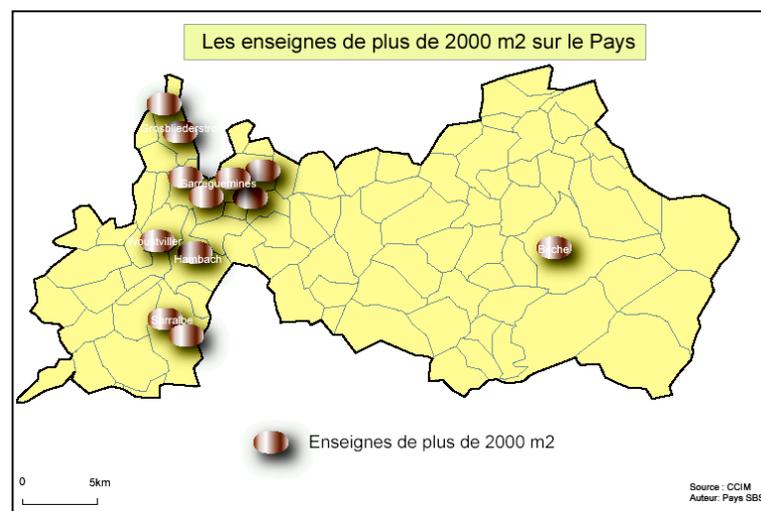
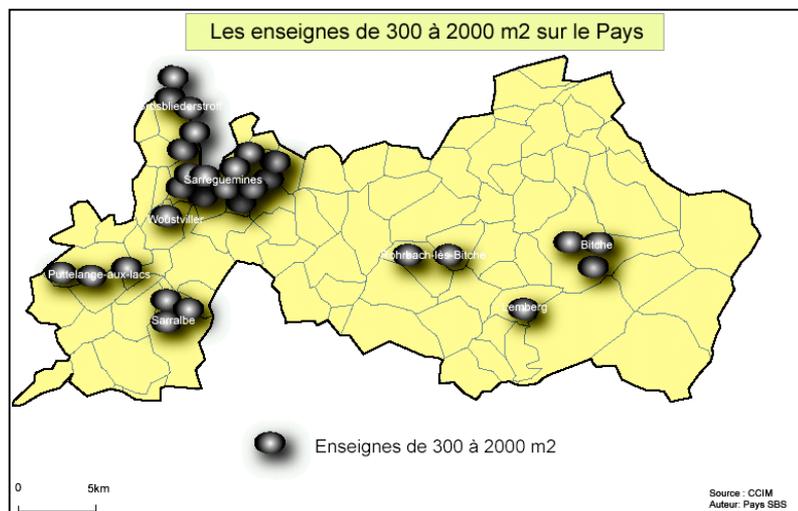


L'équipement commercial

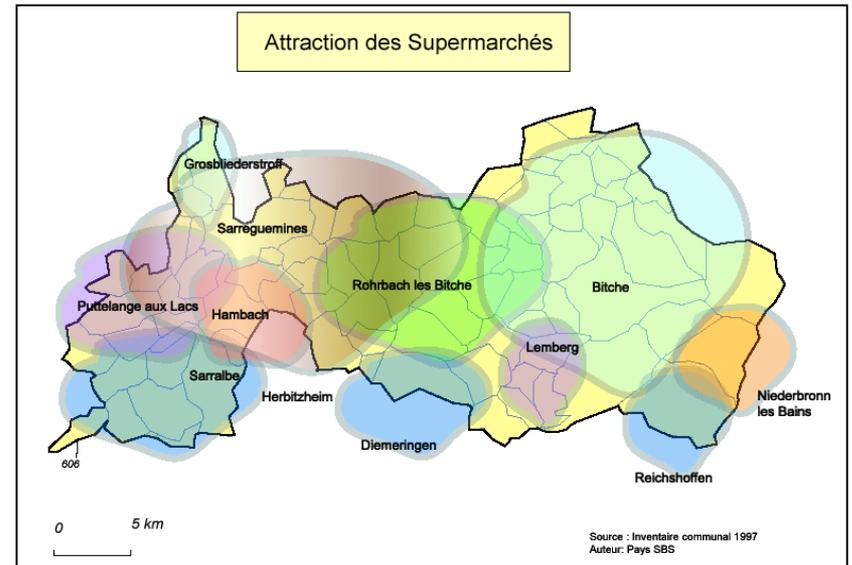
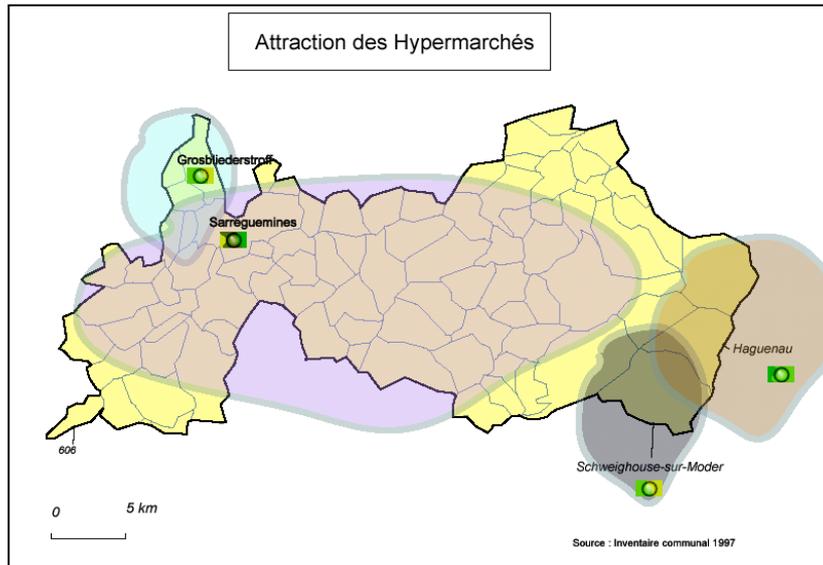
L'ensemble du commerce représente 1242 entreprises, soit 40 % des entreprises du Pays et plus de 4000 salariés.

- Pour ce qui concerne les surfaces de plus de 300 m²

Concernant l'implantation des surfaces commerciales de plus de 300 m², on constate une distorsion entre les parties est et ouest du Pays avec une forte concentration de la grande distribution à l'ouest du Pays (80 % des surfaces existantes).



L'implantation des supermarchés et des hypermarchés génère des zones de chalandises constatées sur le Pays par les surfaces existantes sur son territoire mais aussi sur les territoires limitrophes.



■ Pour ce qui concerne le commerce de proximité

Des éléments tirés d'études CCIM, BVA et ORAC permettent de dresser les grandes tendances du commerce sur le Pays.

✓ Sur Sarreguemines

Les principaux atouts du centre ville de Sarreguemines sont une qualité du cadre urbain et architectural qui se traduit par un espace marchand concentré, un espace piétonnier agréable, une esthétique du cadre urbain réussie ou en voie de l'être, la présence d'espaces verts, une accessibilité aisée par une rapidité d'accès, une spécificité et originalité des enseignes, la présence de magasins de luxe, la qualité de l'accueil.

Les faiblesses portent sur la gestion de la circulation et du stationnement, un choix restreint d'enseignes et de produits, une absence de souplesse des heures d'ouverture

✓ Sur les autres centres-villes du Pays

Les constats précédents s'appliquent aussi aux autres centres-villes du Pays.

Les centres - villes du Pays souffrent d'un déficit d'attractivité face aux zones commerciales de périphérie, qui proposent un nouvel aménagement de l'espace, un large choix de produits, des services diversifiés, une accessibilité aisée.

Sur les cinq villes "zones marchandes" (Sarreguemines, Bitche, Sarralbe, Rohrbach-lès-Bitche et Puttelange aux Lacs) seule Sarreguemines et dans une moindre mesure les quatre autres villes ont à faire face à ce phénomène.

Elles sont quant à elles exposées à d'autres phénomènes et notamment à un problème de **vieillesse de la population des exploitants des commerces et à une paupérisation de leur commerce**, ainsi qu'à une quasi disparition des commerces et services de proximité en zones rurales.

Au delà de l'approche qualitative il est également à noter que sur l'aspect quantitatif nous assistons depuis 1998 à des soldes négatifs quant aux immatriculations.

Sur le Pays	1998	1999	2000	2001
Immatriculations	97	123	98	88
Radiations	121	122	147	122
Solde	-24	1	-49	-34



● Les services publics de proximité

- Le commissariat de Sarreguemines compte 67 agents (contre 48 en 1995) et son extension a débuté en février 2004.
- Le commandement de gendarmerie est lui aussi localisé sur Sarreguemines. Trois communautés de brigades (Sarreguemines, Sarralbe, Bitche) interviennent sur le Pays. L'effectif global est de l'ordre de 70 agents.
- La compagnie de SIS de Sarreguemines comprend 58 centres d'intervention placés sous l'égide de 6 centres de rattachement.

Le délai d'intervention pour les communes rattachées à un centre est de 20 minutes pour un véhicule lourd.

Les interventions concernent le secours aux personnes pour 65 % des cas.

La carte ci-après rend compte des centres existants sur le Pays et précise les moyens humains et matériels correspondants

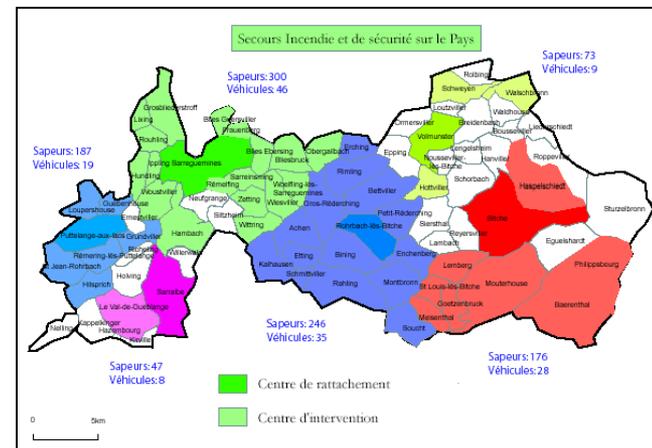
- La poste

La présence de la poste est notable sur le Pays au travers des centres de distribution, des bureaux, agences et constitue un maillage du territoire.

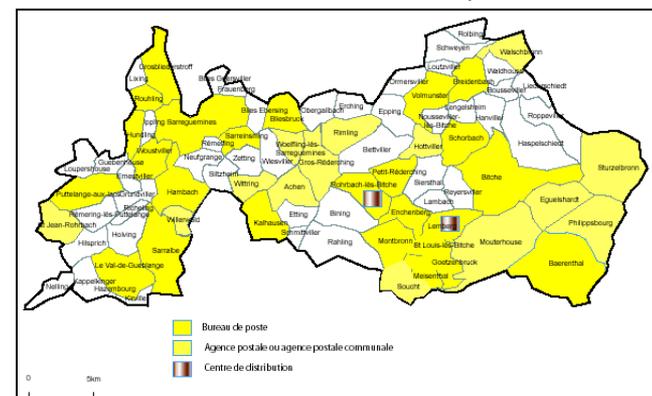
Le service rendu aux habitants et activités est lui directement en relation avec les modes de fonctionnement.

La Poste est actuellement en réflexion sur les modalités du service rendu sur les territoires.

L'analyse des besoins du Pays pourraient être pris en compte dans la discussion à intervenir entre la Poste et les collectivités concernées.



Source : CG57 – Auteur Pays SBS



Source : La Poste – Auteur Pays SBS

● Les équipements sanitaires et sociaux

◆ Les établissements hospitaliers du Pays

■ *Le Centre Hospitalier du Parc de Sarreguemines (hôpital public)*

Le Centre Hospitalier dispose d'une capacité autorisée par décision de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Lorraine du 18 juin 2002 de 161 lits de médecine, 67 lits de chirurgie, 51 lits de gynécologie obstétrique, 3 places d'anesthésie et chirurgie ambulatoire.

L'établissement dispose également d'un scanner depuis 1994 et de l'autorisation récente d'installer un IRM.

Confronté à de multiples problèmes locaux, devenus inadaptés par rapport aux besoins de fonctionnement des activités hospitalières et d'hébergement, le projet d'une restructuration immobilière visant à construire un nouvel établissement a été envisagé et inscrit par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Lorraine au dispositif plan Hôpital 2007 dans le cadre de l'ORPI (Objectif Régional Pluriannuel d'Investissement) pour la région Lorraine.

Le site du Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines offre la possibilité d'implanter une nouvelle structure avec un accès (côté route) totalement indépendant de l'accès au Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines.

La proximité des deux établissements hospitaliers disposant d'ores et déjà d'une direction commune, permettra notamment de supprimer tous les doublons logistiques actuels et la mise en place effective des missions autorisées au Syndicat Inter hospitalier créé entre le Centre Hospitalier du parc et le Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines par arrêté de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Lorraine en date du 20 décembre 2000.

Dans le cadre de ce contexte de restructuration, le Centre Hospitalier du Parc élabore un nouveau projet d'établissement et dispose par ailleurs d'un contrat d'objectifs et de moyens signé en 2001 avec l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Lorraine.

■ *Le Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines (hôpital public)*

Ce Centre Hospitalier possède des capacités autorisées de 399 lits d'hospitalisation complète, 166 lits pour l'unité pour malades difficiles, 48 places d'alternative à hospitalisation en psychiatrie adultes, un intersecteur infanto juvénile, 55 places d'alternatives à l'hospitalisation en psychiatrie infanto juvénile, 60 lits d'unité de soins de longue durée.

Le Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines a déposé en juillet 2003 auprès des autorités de tutelle un projet d'établissement actuellement en cours d'instruction.

La mise en place effective du Syndicat Inter hospitalier entre les deux centres hospitaliers devrait permettre une optimisation du fonctionnement administratif et logistique des deux structures.

■ *Le Centre de Médecine Physique et de Rééducation du « Hohberg » à Sarreguemines (Etablissement privé participant au service public hospitalier géré par l'UGECAM (Union pour la gestion des établissements des Caisses d'Assurance Maladie)*

Avec des capacités autorisées de 82 lits d'hospitalisation complète en soins de suites et réadaptation , 25 places d'hospitalisation de jour, le centre de médecine physique et de Réadaptation effectue un travail de réadaptation polyvalent en traumatologie, rhumatologie et neurologie.

L'établissement dispose d'un projet d'établissement approuvé et travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement qu'il souhaite articuler dans le cadre d'un partenariat avec les autres structures hospitalières du bassin de santé de Sarreguemines.

Ce nouveau projet se veut en adéquation avec les possibilités de fonctionnement dans les nouveaux locaux faisant actuellement l'objet de travaux d'humanisation et d'extension des bâtiments.

Ces travaux devraient s'achever en 2004 et permettront notamment d'individualiser les chambres, de réorganiser les services de kinésithérapie et ergothérapie permettant également l'installation de la totalité des places d'hospitalisation de jour.

■ **L'Hôpital Saint-Joseph de Bitche** (*hôpital privé participant au service public hospitalier*)

Cet établissement hospitalier possède des capacités autorisées de 35 lits de médecine, 20 lits de soins de suite, 30 lits de soins de longue durée.

Le nouvel hôpital de Bitche a ouvert ses portes le 5 avril 2003, une convention tripartite a été signée entre l'établissement, le Conseil Général de la Moselle et l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Lorraine dans le cadre de l'ouverture de l'Unité de Soins de Longue Durée de 30 lits.

L'établissement travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement.

■ **L'Hôpital Saint-Joseph de Sarralbe** (*association privée participant au service public hospitalier*)

L'Hôpital Saint-Joseph de Sarralbe dispose de capacités de 14 lits de médecine, 17 lits de soins de suite assortis d'une autorisation de l'ARH de Lorraine de janvier 2001 à installer 7 lits de soins de suites supplémentaires par transformation de 7 lits de médecine (autorisation non mises en œuvre à ce jour) et 34 lits de soins de longue durée.

Une restructuration immobilière des bâtiments par extension est prévue : construction d'un étage supplémentaire au bâtiment existant et construction d'une nouvelle aile est en cours. Les travaux devraient s'achever d'ici 2005.

La réhabilitation des locaux permet d'individualiser les chambres, de créer des espaces de vie à chaque niveau du bâtiment et de façon générale d'améliorer les conditions d'hébergement et de fonctionnement de l'établissement.

La prise en charge des personnes âgées constitue le cœur de l'activité de l'établissement qui souhaite se positionner comme établissement de référence sur le bassin de santé en coordination avec l'ensemble des autres structures sanitaires et médico-sociales environnantes.



◆ La prise compte des populations fragilisées

■ Les personnes âgées

En 1999, la Moselle comptait 61 000 personnes de + de 75 ans. On estime qu'elle seront 77 500 en 2005.

4 % des personnes âgées entre 75 et 79 ans sont hébergées en collectivités. Ce taux passe à 15 % pour les personnes âgées de plus de 80 ans.

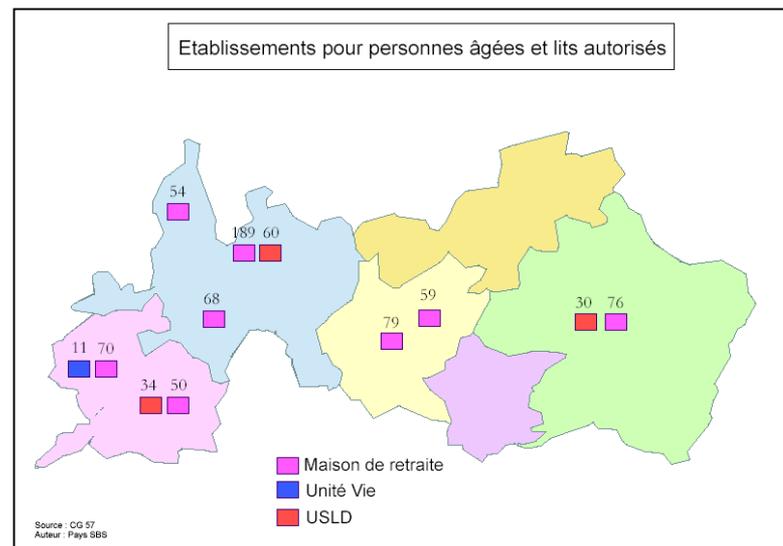
Si la Moselle affiche globalement un taux d'équipement satisfaisant - 155 places en Maison de Retraite pour 1 000 personnes de + de 75 ans - pour un taux national de 151, celui-ci cache des disparités territoriales.

Sur le Pays, la population âgée de plus de 60 ans représente 17 392 personnes (20 % de la population totale). Les 75 ans et plus sont au nombre de 6 277 et devraient être 7 727 en 2005 selon des projections.

■ Les structures d'accueil

Le taux d'équipements en lits autorisés du Pays est supérieur à la moyenne départementale.

	+ 75 ans	Maison de retraite	Unité de vie	USLD	Total
Pays	6 857	645	11	124	780
Moselle	67 678	5 930	204	1 278	7 412



■ Les services associés

✚ Différents services d'aide existent sur le Pays comme l'APA, le portage de repas à domicile, les relais et centres locaux d'information et de coordination ou encore l'aide ménagère à domicile.

✚ 720 bénéficiaires de l'aide à domicile était dénombré en 2002.

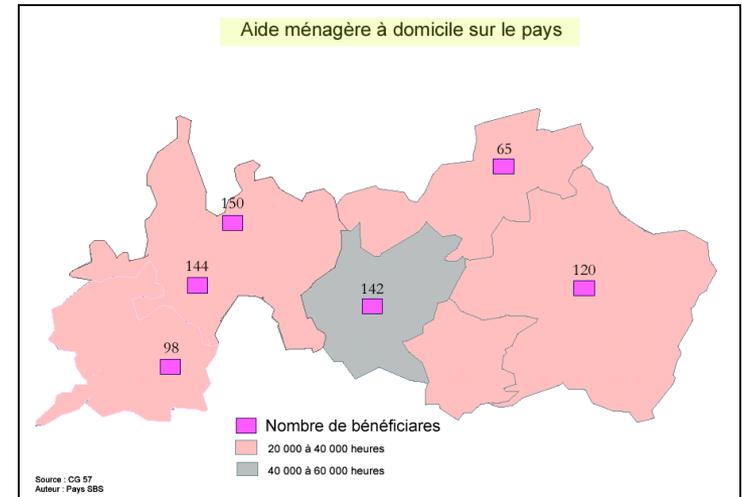
■ Les personnes handicapées

✚ Pour les adultes, trois structures existent :

- le foyer occupationnel de Sarreguemines (17 places)
- le foyer CAT de Sarreguemines (32 places)
- le CAT de Sarreguemines (127 places)

✚ Pour les enfants et adolescents, existent :

- l'institut médico-éducatif 'Le Himmelsberg' avec 95 places en semi internat
- le service éducation spéciale et de soins à domicile à 12 places.



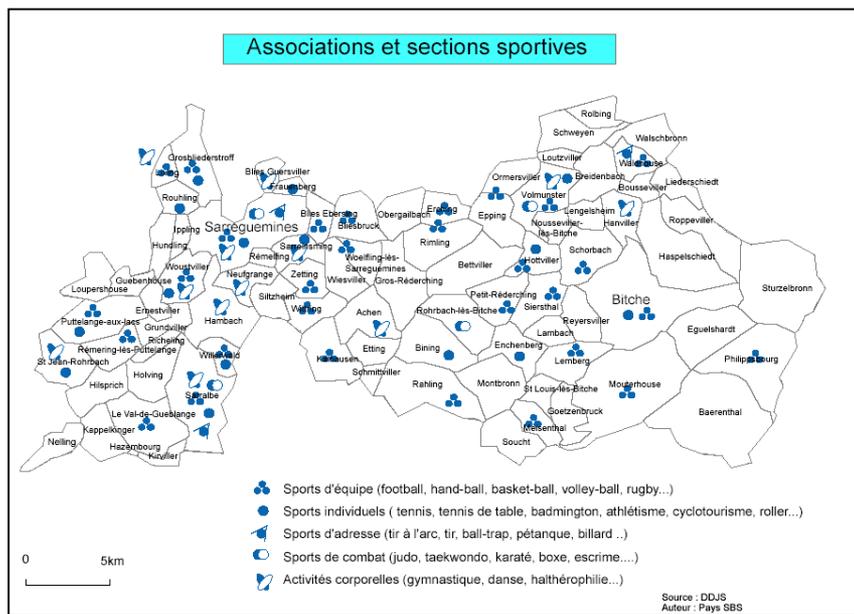
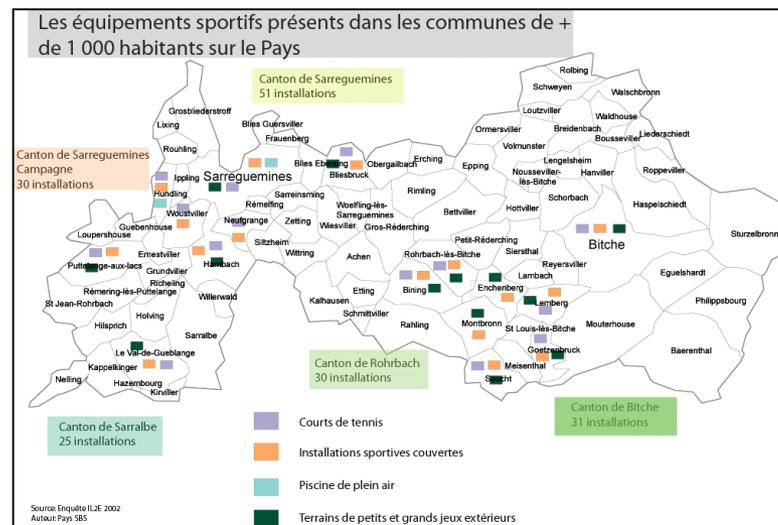
● Les équipements sportifs et de loisirs

◆ Les équipements sportifs existants sur le Pays

La carte ci-après présente les équipements existants fin 2001 sur le Pays

L'équipement des villes et bourgs du Pays permet une diversité de pratique.

On peut relever la densité particulière observée sur le Pays du Verre et du Cristal.



◆ Le rôle des associations

Dans l'animation locale, les associations et sections sportives jouent un rôle prépondérant.

Quelques 220 associations et sections sportives sont recensés sur le Pays.

◆ L'offre culturelle

Le nombre total d'opérateurs culturels du Pays est de 389, soit 10 % du total régional (source ARTECA). Ces opérateurs interviennent principalement dans les domaines des richesses artistiques et historiques, des collections et expositions, du livre et de la lecture, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

En mai 2003, une réunion associant les services de l'état, de la région, du département et des représentants des collectivités locales du Pays a permis de préciser les atouts et faiblesses du Pays pour dégager des enjeux.

Les éléments de ce travail sont présentés ci-dessous.

■ Les atouts du Pays dans le domaine culturel

Thèmes	Constats
Diversité du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Patrimoine verrier (étude en cours sur les transferts de savoir-faire dans l'artisanat d'art ▪ Patrimoine lié à l'exploitation des ressources naturelles et patrimoine industriel ▪ Tourisme de mémoire ▪ Tourisme fluvial lié à la présence de la Sarre ▪ Potentialités du bâti militaire (châteaux forts, forts Maginot) ▪ Gastronomie
Présence de pôles structurants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sarreguemines : présence d'équipements culturels (salle de spectacle, théâtre), rénovation et agrandissement du cinéma Forum, programmation d'art et d'essai, bonne organisation et attractivité du Musée, création d'un pass multi-visites... + le projet de médiathèque porté par la CA. ▪ Bitche : présence d'une médiathèque de bonne qualité, d'une radio locale... ▪ Meisenthal et Bliesbruck : sites culturels avec animation et accueil toute l'année ▪ Projets en cours : réflexion sur une université populaire, création d'une antenne France 3 à Sarreguemines ▪ Richesses économiques
Identité locale forte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fierté et sentiment d'appartenance de la part des habitants et des acteurs locaux ▪ Combativité et degré élevé de mobilisation ▪ Forte vie associative ▪ Bilinguisme
Position de frontière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frontière avec la Sarre et l'Alsace ▪ Rôle du Parc naturel régional Vosges du Nord

■ Les faiblesses du Pays dans le domaine culturel

Thèmes	Constats
Manque d'ouverture sur l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu d'échanges et de brassage sur le Pays ▪ Peu de relations avec la Sarre, l'Alsace et le reste de la Moselle ▪ Potentiel des touristes allemands sous-utilisé
Bipolarité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concurrence entre Sarreguemines et Bitche ▪ Déficit d'image ▪ Pas d'échange de visiteurs entre les deux villes
Manque d'organisation à l'intérieur du Pays	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible capacité d'hébergement touristique ▪ Manque de coordination entre les différentes politiques culturelles ▪ Multiplication des acteurs institutionnels ▪ Mauvaise identification des réseaux par le visiteur ▪ Réseau de librairies mal structuré
Faiblesses des connaissances dans le domaine culturel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'informations sur les stratégies de consommation de la culture par les habitants du Pays et sur leurs besoins réels ▪ Manque de professionnalisme ▪ Manque de compétences techniques dans le domaine de l'art

Offre de services et équipements du Pays : l'analyse des acteurs locaux, les enjeux

Les principales problématiques liées à l'offre de services pour un mieux-vivre des habitants

- ◆ Pour ce qui concerne l'accueil de l'enfance et de la petite enfance

Le déficit de structures d'accueil pour les 0-3 ans, les dispositifs périscolaires pour les 3-11 ans, l'affaiblissement du tissu scolaire (plus particulièrement en milieu rural) et les difficultés de la restauration scolaire caractérisent une offre d'accueil petite enfance et enfance non adaptée aux besoins.

Ainsi, même si l'accueil collectif est plus développé en ville, le constat mesure les insuffisances actuelles des dispositifs existant sur le Pays.

Principaux constats relevés

■ L'ensemble des études relève des besoins importants de structures, mais aussi de dispositifs en milieu rural, mais également pour les agglomérations du Pays ;

- manque de structures petite enfance (0 à 5 ans) ;
- insuffisance des cantines scolaires en primaire, autant en milieu urbain que rural ;
- insuffisance des accueils périscolaires ;
- accueil inégal des 0 à 5 ans en crèche, halte-garderie, écoles, etc ;
- affaiblissement du tissu scolaire en milieu rural ;
- très peu de contrat temps libre, contrat éducatif local, contrat d'accompagnement scolaire, etc.

Conséquences identifiées

- ➔ Désertification du milieu rural au profit des villes et perte d'attractivité des villages ;
- ➔ Durée des déplacements importants et pas toujours sécurisants. Frein à l'accès au travail des femmes ;
- ➔ Désertification des villages ;
- ➔ Fragilisation de la vie familiale : enfants dans la rue ou livrés à eux-mêmes, pas de repas à midi pour certains, dépenses de garde parfois dissuasives pour les familles, etc ;
- ➔ Eloignement de la structure d'accueil, scolarisation dans autre village ou en ville ;
- ➔ Inégalité d'accès aux services publics d'éducation et aux politiques temps libre des collectivités locales/CAF/DDJS, etc.

◆ Pour ce qui concerne l'éducation scolaire des enfants

Le secteur rural est fortement pénalisé par la disparition d'écoles rurales, l'insuffisance d'équipements sportifs et culturels mis à disposition du scolaire. Les temps de déplacement ainsi que leur coût en sont un handicap notoire. Ceci contribue à la désertification et à la perte d'attractivité des villages.

L'offre d'ensemble du « Pays » souffre de faiblesses notoires, en terme de choix des langues enseignées, d'éloignement des pôles universitaires. Certains services ou sections spécialisées ne sont pas accessibles sur tout le territoire, pénalisant les familles les plus modestes ou les enfants les plus en difficulté.

Les services publics trop cloisonnés ne permettent pas un suivi médico-social adapté.

De même, des notions tel que le temps de l'enfant et de la famille ne sont pas suffisamment pris en considération.

Enfin, la trop faible participation des familles à la vie scolaire nuit à une compréhension réciproque et à l'optimisation des moyens déployés.

Principaux constats relevés

- Le secteur rural est fortement pénalisé par manque de structures, d'équipements adaptés, voire de sections spécialisées ;
- l'affaiblissement du tissu scolaire en milieu rural ;
- l'absence de collège sur le secteur de Volmunster, des périmètres de recrutement ne coïncidant pas avec ceux des communautés et du Pays, des équipements culturels et sportifs sont insuffisants en milieu rural, un choix des langues enseignées est trop limité ;
- des pôles universitaires sont éloignés du « Pays » ;
- une inégalité face aux équipements et à la réhabilitation des structures ;
- une très faible implication et participation des parents à la vie scolaire ;
- des services publics trop cloisonnés ;
- trop peu de services extrascolaires et manque de cohérence entre temps scolaire et extrascolaire.

Conséquences identifiées

- Désertification du milieu rural au profit des villes et perte d'attractivité des villages ;
- Durée des déplacements importants et pas toujours sécurisants ;
- Le temps de l'enfant et de la famille ne sont pas pris en compte ;
- Les conditions d'apprentissage pour l'enfant et le jeune ne sont pas optimisées ;
- Inégalité des chances et prévention insuffisante ;
- Utilisation des équipements publics n'est pas optimisée ;
- Parents d'élèves trop absents d'où déresponsabilisation des familles et émergence des situations conflictuelles défavorables à l'enfant.



◆ Pour ce qui concerne les services publics et les services au public

Inspirée par la théorie des flux, la tendance à la concentration de l'économie des services sur des guichets en ville fragilise le développement durable des zones non élues. Elle annule le potentiel de développement de l'attractivité des zones périphériques.

Principaux constats relevés

- Fermeture programmée des guichets locaux ou cantonaux de services publics ;
- Disparition des commerces et des services de proximité du secteur concurrentiel comme par exemple les banques.

◆ Pour ce qui concerne l'habitat

Le logement est confronté à des difficultés de plusieurs ordres : solvabilité, offre inégalement répartie sur le Pays, absence fréquente de services connexes (transport, écoles, commerces...), accessibilité freinée pour les handicapés et les personnes en difficulté (âge, précarité).

Cette inadéquation prononcée pourrait à terme constituer une faiblesse structurelle

Principaux constats relevés

- Un marché du logement difficilement accessible aux décohabitants, aux catégories économiquement faibles, aux personnes handicapées et/ou seules.

Conséquences identifiées

- ➔ Dévitalisation des zones périphériques ;
- ➔ Multiplication des déplacements contraints longs : (anpe, hôpital...);
- ➔ Difficulté d'accès pour les précaires ;
- ➔ Déshumanisation des rapports usagers – opérateurs ;
- ➔ Non harmonisation des horaires d'ouverture avec les nouveaux temps sociaux ;
- ➔ Chute des recettes fiscales pour les collectivités locales « abandonnées » par les opérateurs privés et publics.

Conséquences identifiées

- ➔ Rénovation de l'habitat dans le sens d'une mise aux normes et d'une adaptation aux nouveaux modes de vie comme la décohabitation ou la monoparentalité.

◆ Pour ce qui concerne la santé

L'absence de concertation avec la société civile en matière de déploiement des infrastructures, de développement de réseaux, de besoin en expertise a contribué à une offre de santé dont la qualité ne cesse de se détériorer. La réactivité des dispositifs, de par leur éparpillement territorial, est inopérante et le risque vital pour les patients / accidentés est réel.

Principaux constats relevés

- Manque de concertation de la société civile dans les projets de création d'infrastructures sanitaires ;
- La moyenne d'âge des médecins généralistes ruraux semble élevée ;
- Dégradation du suivi scolaire ;
- Ignorance des dispositifs d'accompagnement des conduites à risques ;
- Aggravation des pathologies, de l'état de santé.

◆ Pour ce qui concerne les urgences

1 seul service d'accueil d'urgence sur le Pays avec une capacité de lits insuffisante, représente une insécurité potentielle pour l'accueil des accidentés et des patients. Le risque est aggravé par l'éloignement du service par rapport aux zones qui sont en limite du Pays.

Principaux constats relevés

- Les services d'accueil d'urgence quand ils existent fonctionnent mal.

Conséquences identifiées

- ➔ Risque vital pour les intéressés ;
- ➔ Accès aux soins difficiles, rendez-vous à long terme ;
- ➔ Réponses inadaptées par rapport aux besoins réels.

Conséquences identifiées

- ➔ Risque vital pour les patients / accidentés ;
- ➔ Attractivité moindre dans les zones éloignées de ces services.

◆ Pour ce qui concerne l'accueil des personnes âgées

L'évolution des usages et l'augmentation de la moyenne d'espérance de vie n'ont pas été prise en compte dans la planification des réponses à apporter à des besoins nouveaux.

Les compétences diversifiées en la matière ne facilitent pas l'émergence de solutions alternatives qui pourraient élargir l'offre.

Principaux constats relevés

- Prise en charge des personnes âgées autonomes et dépendantes encore insuffisantes ;
- Ce constat vaut pour le maintien à domicile comme pour l'accueil en structures spécialisées ;
- Quand ces structures existent les tarifs sont excessifs.

◆ Pour ce qui concerne les personnes handicapées

La mise en œuvre de l'obligation nationale que constitue la prise en charge des personnes handicapées est édictée par la loi du 30 juin 1975 qui n'a pas aboutie. La répartition des compétences opérée dans le cadre de la décentralisation souffre de l'absence d'un schéma concerté.

D'autre part, du fait de l'absence de définition officielle du handicap et de la personne handicapée aucun recensement exhaustif n'est possible.

Le résultat est une dispersion anarchique des moyens qui ne correspond pas aux besoins identifiés sur le terrain.

Principaux constats relevés

- Le taux d'équipement en structures d'accueil de personnes handicapées enfants et adultes est largement insuffisant sur le Pays ;
- Ce constat vaut également pour les structures d'insertion socioprofessionnelles.

Conséquences identifiées

- ➔ De plus en plus de personnes âgées sont médicalisées à domicile ce qui représente une charge importante pour l'environnement familial ;
- ➔ Remise en cause des choix professionnels pour les femmes ;
- ➔ Source de tensions intrafamiliales ;
- ➔ Risque de développement d'un marché parallèle (emploi illégal d'étrangers).

Conséquences identifiées

- ➔ Situation sociale dramatique pour les intéressés et les familles ;
- ➔ Désocialisation des personnes concernées et par voie de conséquence une marginalisation d'une partie de la population ;
- ➔ Pas d'insertion socioprofessionnelle possible.

◆ Pour ce qui concerne les équipements sportifs et de loisirs

■ La demande socioculturelle souffre du manque d'équipements de proximité adapté.

Ces besoins sont plus criants dans le milieu rural et nécessitent des déplacements souvent difficiles et coûteux. Les nouveaux loisirs en vogue ne peuvent s'exercer que de manière sauvage, souvent dans la plus grande insécurité.

Ces difficultés démobilisent les jeunes et l'ensemble des usagers, et surtout les associations et bénévoles qui « créent l'événement » et donnent une vie au Pays.

■ Les structures d'accueil couvertes ou de pleine nature existantes ne permettent pas de répondre d'une façon toujours satisfaisante à la demande.

Trois raisons à cela :

- le sous -équipement,
- l'inadaptation de certains équipements à vocation unique,
- la multiplicité même des pratiques actuelles en évolution permanente.

◆ Pour ce qui concerne la culture

L'offre culturelle est inégalement répartie sur le Pays

La fédération des structures culturelles et la création d' un véritable partenariat contribuerait à responsabiliser les acteurs et à assurer une meilleure coordination sur le terrain.

Principaux constats relevés

- Le milieu rural n'a pas le même accès à la culture que le milieu urbain ;
- La population n'est pas réceptive à l'offre culturelle et les enfants ne sont pas suffisamment éveillés à la culture ;
- Les structures culturelles ne sont pas mises en réseau et sont parfois concurrentes.

Conséquences identifiées

- ➔ Peu ou pas de programmation de gros spectacles ou d'artistes à fort cachet ;
- ➔ manque d'équipements et d'animateurs sur certains secteurs géographiques ainsi que des problèmes de déplacement et de coût ;
- ➔ Peu ou pas d'accès aux manifestations artistiques et culturelles pour les personnes défavorisées.

● Les enjeux

Comme le révèle le chapitre consacré à l'armature urbaine et à l'exception des communes situées au sud de Bitche, le Pays est soit urbanisé, soit sous influence de pôles urbains.

Cette lecture du territoire met en exergue la prédominance et le rayonnement du pôle urbain de Sarreguemines et de sa couronne ainsi que les pôles constitués par les villes de Sarralbe, Puttelange-aux-Lacs, Rohrbach-lès-Bitche et Bitche.

Ces pôles constituent l'ossature de l'organisation territoriale de l'emploi et des services du Pays.

Ceux-ci offrent logiquement la majeure partie des services à la population avec une concentration des services publics, des activités, des équipements sanitaires, culturels ou encore de loisirs.

L'un des objectifs majeurs de réflexion d'un développement au niveau d'un Pays est bien le développement équilibré du territoire avec une perspective d'amélioration de la qualité de vie des personnes qui y résident.

◆ La poursuite de cet objectif renvoie à une volonté de développement qui tient compte des services offerts et de leur meilleure utilisation où le souci de cohésion sociale est particulièrement affirmé.

Parmi les enjeux à poursuivre pour mettre en oeuvre une politique équilibrée pour améliorer les conditions de vie des habitants du Pays, certains sont à rechercher en priorité :

- Assurer aux habitants du Pays une offre de services de qualité
- Lutter contre la désocialisation de certaines catégories de population
- Adapter la politique des transports aux nouvelles demandes et aux nouveaux besoins
- Promouvoir les actions visant à favoriser la citoyenneté et la vie associative

■ Un projet pour un territoire

Le développement d'un territoire est conditionné par ses atouts et faiblesses au regard des opportunités et menaces qui peuvent entraver ce développement.

Le diagnostic réalisé a permis d'identifier les points forts et les points faibles du Pays sur des problématiques qui concernent bien l'ensemble du territoire concerné.

Par souci de cohérence et de lisibilité, il a été décidé de déterminer les orientations de la charte en fonction de 5 grandes stratégies de développement qui s'inspirent directement des analyses thématiques réalisées.

■ Les politiques de développement du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe

Pour répondre aux enjeux fondamentaux pour le devenir de notre Pays, 5 politiques d'intervention traduisent et doivent conduire la mise en œuvre du projet de territoire.

- 1 - Une politique de développement économique au service de l'emploi (p.118)
- 2 - Une politique de déplacements adaptée aux besoins de ceux qui vivent et travaillent (p.126)
- 3 - Une politique touristique concertée (p.134)
- 4 - Une politique d'accès aux services pour le mieux-vivre des habitants (p.142)
- 5 - Une politique d'aménagement durable de l'espace (p.155)

Les principes de l'engagement des acteurs locaux dans la réalisation du projet de Pays

Au travers des orientations proposées, c'est du développement attendu, 'en connaissance de cause', du territoire dont il s'agit.

Ces orientations fixent un cadre général d'intervention des acteurs locaux et institutionnels du Pays pour la décennie à venir.

En conséquence, l'objet des politiques de développement présentées ci-après n'est pas de lister des projets à réaliser mais de partager collectivement des valeurs communes pour un développement maîtrisé.

La réalité de l'émergence du Pays repose donc sur la capacité de ses acteurs à concevoir les projets qui se réclameront de la charte ou qui seront cohérents avec ses orientations.

Ainsi, la mise en oeuvre de ce projet de territoire dépend pour beaucoup de la volonté des acteurs de donner un contenu opérationnel aux orientations de la charte.

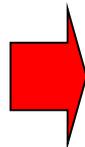
Cette volonté collective pourra s'inspirer de plusieurs principes ayant guidé l'élaboration de la charte de Pays.

Une
Volonté
commune



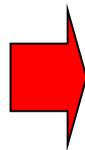
La mise en œuvre d'un projet de territoire repose quasi exclusivement sur les volontés locales de mener ensemble des projets qui intéressent l'ensemble du territoire dans un souci de cohérence d'ensemble.
Cette exigence partenariale est certes un atout mais peut aussi révéler sa faiblesse si ces volontés ne sont pas continuellement réaffirmées.

La
Démocratie
participative



La concertation a été le guide des travaux ayant conduit à la rédaction de cette charte de développement.
Cette concertation pourra être confirmée dans le choix des actions à entreprendre ainsi que dans les processus d'évaluation et de suivi des projets et de la charte.

La
Subsidiarité



La mise en œuvre des projets qui seront décidés en référence à la charte de développement du Pays doit respecter ce principe ou le souci du 'faire-faire' doit prévaloir en s'appuyant sur le respect de la responsabilité de chacun.

Le Pays n'exerce pas de compétence et doit être utilisé pour sa capacité à fédérer les volontés des acteurs locaux.

Le
Développement
durable



La charte de Pays promeut un développement du territoire qui respecte les équilibres sociaux et préserve l'environnement en tenant compte du contexte économique.

La
Contractualisation



La mise en œuvre du projet du Pays est viable si chacun, dans la réalisation de ses projets, en respecte les objectifs fixés.
Cette mise en œuvre repose sur des engagements conventionnels et la signature du contrat de Pays avec les partenaires institutionnels associés au projet.



1 - Une politique de développement économique au service de l'emploi

L'objectif premier est de favoriser le développement économique performant et équilibré sur le territoire en menant des actions selon trois principes :

- ◆ Renforcer l'attractivité du Pays auprès des porteurs de projet, des investisseurs et des travailleurs,
- ◆ Mutualiser les moyens pour des projets ambitieux,
- ◆ Favoriser les solidarités entre les différents espaces du Pays.

Quatre enjeux majeurs découlent de ces principes généraux :

■ Organiser et mieux connaître le tissu économique du Pays

Le Pays bénéficie d'un dynamisme économique qu'il convient de soutenir sur la durée en apportant une aide concrète aux acteurs économiques locaux. Le but est d'instaurer un lien fort entre les entreprises et l'espace qui les accueille pour faire du Pays un espace soudé et performant.

■ S'engager dans un développement local durable

Un développement local durable se définit par un développement qui concerne plusieurs secteurs d'activité pour ne pas présenter des risques de fragilité, qui s'appuie sur la valorisation des ressources territoriales et le développement endogène, qui intègre les dimensions sociales, environnementales et culturelles.

■ Améliorer les conditions d'emploi

Pour rendre le Pays attractif, des efforts pourraient être consentis sur la valorisation de l'emploi et des conditions de travail.

■ Ouvrir le Pays sur l'extérieur

La participation du Pays à l'agence de développement Moselle-Est, le renforcement des liens transfrontaliers, l'équipement des espaces en NTIC sont des projets qui, entre autres, illustreraient cet enjeu de développement.

1 - Une politique de développement économique au service de l'emploi

Les Axes de Développement :

- 1.1 - Favoriser l'implantation, la création et le développement des entreprises
- 1.2 - Apporter des soutiens sectoriels spécifiques
- 1.3 - Pour une gestion territoriale de l'emploi et des compétences
- 1.4 - Développer, à côté de l'économie marchande, une offre de services et de biens qui réponde aux critères de l'économie solidaire



1 - Une politique de développement économique au service de l'emploi

■ 1.1 - Favoriser l'implantation, la création et le développement des entreprises

■ 1.1.1 - Optimiser le dispositif d'accueil des entreprises

Afin de mieux répondre aux besoins des entreprises souhaitant s'installer sur le territoire, une structure unique d'accueil et de soutien aux entreprises pourrait être créée. En complément, des actions en terme d'aménagement et de qualification des zones d'activités devront être menées. Pour les entreprises recherchant des structures d'implantation, les actions de soutien porteront aussi sur la création ou la reprise de locaux d'activités.

Dans un souci de développement durable des activités économiques du Pays, l'accent sera mis sur la diversité et la complémentarité des activités, en particulier industrielles.

Enfin, pour renforcer l'attractivité du territoire et tendre vers une équité territoriale des implantations d'entreprises, le Pays souhaite initier une promotion économique commune à tout son territoire. Ainsi des actions de communication et de promotion seront mises en place à l'échelle du Pays, valorisant les atouts de son environnement économique.

■ 1.1.2 - Organiser et conforter le soutien aux projets d'entreprises

Pour favoriser la création d'entreprises au sein du Pays, l'accompagnement des porteurs de projet devra être amélioré. Des actions de soutien aux créateurs d'entreprise, mais aussi aux repreneurs iront dans ce sens. Dans la mesure du possible, le Pays cherchera à faciliter la transmission d'entreprises. Le Pays souhaite également favoriser l'émergence de projets locaux de création d'entreprise.

Le tissu économique du Pays étant issu de la vieille industrie et de l'activité artisanale, ces activités fragiles et parfois en difficulté devront être plus soutenues, en particulier en milieu rural.

■ 1.1.3 - Disposer d'une offre de services et d'infrastructures pour favoriser l'implantation des activités

Pour faciliter l'implantation et la création des entreprises au sein du Pays, une réflexion devra être conduite pour envisager la création de services aux entreprises et au personnel, de même que pour améliorer les infrastructures dans les domaines des transports et de la communication (en particulier celui des nouvelles technologies de l'information et de la communication).

■ 1.1.4 - Développer des synergies d'entreprises

Un développement solide et durable de l'activité économique doit passer par une meilleure mise en relation des décideurs du monde de l'entreprise. Le Pays souhaite ainsi créer et animer un réseau des chefs d'entreprises de son territoire, ce qui visera aussi à favoriser la communication entre les entreprises et les organisations représentatives du monde entrepreneurial et salarié.

■ 1.1.5 - Développer les coopérations transfrontalières

Avec le développement actuel des échanges transfrontaliers, le Pays encourage également les entreprises de son territoire à échanger avec les entreprises allemandes situées à proximité, afin de créer une valeur ajoutée complémentaire au développement économique local.

Ainsi de nouvelles synergies peuvent être envisagées, créatrices d'emploi et de retombées économiques.

■ 1.1.6 - Valoriser les ressources naturelles et aquifères dans une perspective de développement commun

Fort de la qualité de ses nappes phréatiques et de ses ressources naturelles préservées, le Pays souhaite envisager le développement d'activités liées à ces potentialités importantes, tout en mutualisant les efforts de chacun et en répartissant les retombées économiques attendues.

■ 1.2 - Apporter des soutiens sectoriels spécifiques

■ 1.2.1 - Accompagner l'évolution des petites entreprises artisanales et commerciales

Le Pays a la volonté de promouvoir des actions collectives concernant les activités artisanales, commerciales et de services, trop souvent isolées les unes des autres, voire confrontées à des problèmes de paupérisation. Le Pays souhaite également offrir un outil de promotion commune de l'offre territoriale concernant ces activités.

Les créateurs d'entreprises artisanales, commerciales ou de services seront soutenus, de même que ceux déjà présents qui souhaitent développer leurs activités.

Enfin, les actions du Pays en matière de soutien à l'économie locale viseront à maintenir un tissu commercial et de services de proximité, en particulier dans les zones rurales où elles sont les plus fragiles.

■ 1.2.2 - Conforter et intégrer l'agriculture dans le développement et la transformation du territoire

Les activités agricoles devront être maintenues et modernisées sur le territoire du Pays afin de tendre vers un développement durable des activités économiques. Toujours dans un souci de développement durable, ces activités devront être diversifiées pour être renforcées et prendre plus en compte la protection de l'environnement.

■ 1.2.3 - Susciter et développer des activités qui visent à répondre aux problèmes de la vie quotidienne ('Nouveaux services - nouveaux emplois')

Tout en suivant l'évolution des besoins de la vie quotidienne des habitants de son territoire, le Pays cherchera à susciter et à développer de nouveaux services répondant aux attentes de la population, créant aussi de nouveaux emplois, en particulier dans le secteur tertiaire.

■ 1.2.4 - Soutenir et valoriser les activités locales (verre, bois,...) porteuses de savoir-faire

Dans une perspective d'utilisation des ressources endogènes du Pays, les savoir-faire locaux seront valorisés au sein du Pays, en particulier afin de soutenir les activités industrielles ou artisanales y ayant trait.

■ 1.3 - Pour une gestion territoriale de l'emploi et des compétences

■ 1.3.1 - Disposer d'une offre de formation répondant aux besoins actuels et à venir

Pour répondre aux attentes des entreprises, le Pays cherchera à offrir des formations qualifiantes et généralistes à tous les niveaux pour les jeunes et les moins jeunes mais aussi à valoriser l'apprentissage dans le but de mettre en place une gestion territoriale de l'emploi et de compétences.

■ 1.3.2 - Développer des actions collectives emploi/formation avec les entreprises

Le Pays souhaite construire un plan territorial d'action pour l'emploi associant l'ensemble des acteurs locaux concernés : élus, employeurs, salariés et pouvoirs publics.

■ 1.3.3 - Coordonner les dispositifs et les acteurs de l'insertion en privilégiant la proximité

Disposant d'organismes d'aide à l'emploi, le Pays souhaite coordonner leurs actions et inciter ces organismes à adapter leurs offres aux besoins locaux, tout en privilégiant les demandeurs d'emploi locaux qui, le cas échéant, devront être mieux formés aux compétences demandées par les employeurs locaux.

■ 1.3.4 - Maintenir et développer le bilinguisme

Le développement actuel des échanges transfrontaliers, au moins sur le nord du Pays, incite le Pays à promouvoir les échanges transfrontaliers des entreprises. Ainsi, il est essentiel que le bilinguisme soit maintenu et développé au sein de la population du Pays.

■ 1.4 - Développer, à côté de l'économie marchande, une offre de services et de biens qui réponde aux critères de l'économie solidaire

■ 1.4.1 - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté

Dans un souci de solidarité entre tous les habitants du Pays, le Pays souhaiterait s'engager dans la création de dispositifs d'insertion multi activités et de réentraînement au travail.

Ces dispositifs pourraient être regroupés au sein d'un guichet unique qui proposerait aussi un service d'accompagnement des personnes en voie de réinsertion.

Pour évaluer la cohérence des politiques d'insertions des personnes handicapées du Pays et les optimiser, un observatoire de l'intégration de ces personnes pourrait être mis en place à l'échelle du Pays.

■ 1.4.2 – Aider à la mise en place de dispositif ou équipement

Pour exprimer sa volonté de développer l'économie solidaire au sein du Pays, celui-ci souhaite mettre en place des actions visant à rapprocher l'offre de biens et services relevant des critères de l'économie sociale et solidaire d'une demande qui devra par ailleurs être encouragée.

■ 1.4.3 - Soutenir cette nouvelle économie

Le Pays s'engage à soutenir le développement d'une nouvelle économie dite solidaire en garantissant la qualité des activités créées lorsqu'elles développent des pratiques solidaires entre elles, entre les territoires, et entre les générations présentes et futures, mais aussi en garantissant la pérennité des dispositifs créés dans le cadre des pactes locaux pour la cohésion sociale et l'emploi.

Ces pactes mobiliseraient toutes les ressources offertes par les partenaires publics ou privés, par exemple à travers la création d'une agence de développement de l'économie sociale et solidaire.

De plus, le Pays cherchera à encourager l'innovation sociale par la consolidation des partenariats sur le plan institutionnel. Pour cela, il essaiera de renforcer la démocratie interne et le dialogue social, de même que les actions de communication externe. D'autre part, il valorisera la réussite des initiatives aidées et assurera l'échange des bonnes pratiques par la mise en réseau des acteurs.

Enfin, le Pays renforcera aussi les partenariats sur le plan financier en globalisant les contributions des financeurs au travers de fonds communs et en mutualisant les moyens, mais aussi en faisant valoir la prise en compte contractuelle des économies réalisées en terme de maîtrise de coûts évités, de dépenses passives activées et de gains collectifs et d'aménités nouvelles créées.

■ 1.4.4 – Inscrire la démarche dans la dynamique 'Nouveaux services - nouveaux emplois'

Il sera opportun de prendre en compte le développement de l'économie solidaire dans la volonté de développer une démarche 'Nouveaux services – nouveaux emplois'. Ainsi le Pays réfléchit à la création d'une conférence territoriale permanente qui définira et négociera le projet territorial de développement de ce programme.

Cependant, dans un souci de cohérence, le pays souhaite mutualiser les ressources en ingénierie et en formation des fédérations et des associations porteuses de projet, tout en régulant les projets des différents acteurs locaux.

■ 1.4.3 – Promouvoir l'aide aux aidants familiaux pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

Enfin, pour répondre aux besoins toujours croissants des personnes âgées, en particulier quant à leur maintien à domicile, le Pays dans sa démarche de développement d'une économie plus solidaire participera à la promotion du recours aux aidants familiaux.

2 - Une politique de déplacements adaptée aux besoins de ceux qui vivent et travaillent

Les transports constituent un enjeu majeur pour le Pays. En effet, les acteurs ont pris conscience de l'importance de satisfaire à la mobilité des biens et des personnes pour rendre leur territoire attractif et ouvert sur l'extérieur.

Les réflexions et l'action du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe dans le domaine des transports doivent aller dans trois directions :

- ◆ Mutualiser les moyens pour mener ensemble des projets cohérents et efficaces,
- ◆ Améliorer la mobilité de l'ensemble de la population du Pays,
- ◆ Favoriser les solidarités entre les différentes espaces.

Trois enjeux majeurs découlent de ces directions générales :

- Mettre en cohérence les politiques des différents acteurs du transport

Les acteurs sont nombreux et leurs interventions respectives doivent être comprises, acceptées, concertées pour une offre de meilleure qualité, accessible et compréhensible par les usagers.

- Favoriser les relations au sein et en dehors du Pays

Le désenclavement du sud du territoire, l'amélioration de l'intermodalité au sein du Pays, la réflexion sur le devenir de la ligne ferrée entre Sarreguemines et Bitche, les liaisons à prévoir avec le projet de TGV Est, l'amélioration des liaisons du Pays avec le bassin houiller, Metz et l'Alsace sont des actions qui pourraient, entre autres, répondre à cet enjeu.

- Adapter l'offre de transports aux besoins des habitants

Une analyse détaillée des demandes de transports, la détermination d'axes structurants à l'échelle du Pays, l'expérimentation de services de transport 'à la demande' ainsi que la structuration d'un réseau cohérent d'itinéraires cyclables sont quelques exemples d'actions qui pourraient répondre à cette problématique.

2 - Une politique de déplacements adaptée aux besoins de ceux qui vivent et travaillent

Les Axes de Développement :

- 2.1 - Des besoins de transports à apprécier plus finement
- 2.2 - Une offre de transport mieux organisée sur le Pays
- 2.3 - Compléter et améliorer les réseaux du Pays
- 2.4 - Connecter le Pays avec l'extérieur
- 2.5 - Promouvoir des déplacements respectueux de l'environnement
- 2.6 - Offrir un service de transport adapté à toutes les populations



2 - Une politique de déplacements adaptée à ceux qui vivent et travaillent au Pays

2.1 - Des besoins de transports à apprécier plus finement

-  2.1.1 - Conduire une étude approfondie, sur le Pays, des besoins de déplacements et des évolutions prévisibles pour adapter les moyens

L'aménagement des infrastructures de transport ou l'amélioration des services existants ne peut se faire sans une bonne connaissance des besoins de la population en terme de déplacement. C'est pourquoi le Pays souhaite mener une étude sur le sujet afin de répondre de manière plus précises aux attentes des habitants et de prévoir les évolutions à prendre en compte.

2.2 - Une offre de transport mieux organisée sur le Pays

-  2.2.1 - Coordination des autorités organisatrices de transport

Le Pays peut être l'intermédiaire entre tous les acteurs opérateurs de transport sur son territoire, à savoir les différentes collectivités territoriales compétentes et les exploitants de réseaux, afin de rendre cohérentes les différentes politiques en matière de transport.

-  2.2.2 - Privilégier l'intermodalité

Afin de rendre plus cohérents les déplacements aux sein du Pays et vers les territoires limitrophes, le Pays a la volonté, à travers ses actions concernant les transports, de toujours privilégier l'intermodalité, dans un souci de développement durable et de facilitation de l'utilisation des transports en commun.

■ 2.2.3 - Définir une organisation des déplacements urbains et périurbains avec une priorité donnée au développement des transports collectifs et autres modes alternatifs

Le Pays s'engage à définir une organisation pertinente des déplacements au sein de son territoire, tout en travaillant avec ses partenaires compétents en matière de transports de personnes, qu'ils soient urbains (intercommunalités), interurbains (Conseil Général de Moselle) ou régionaux (Région Lorraine).

■ 2.2.4 - Arrêter un schéma des déplacements applicable sur le Pays

Dès lors qu'il aura défini une organisation des déplacements sur son territoire, le Pays souhaite arrêter un schéma des déplacements que devront prendre en compte les acteurs locaux dans leurs projets.

■ 2.2.5 - Favoriser la création d'un observatoire des pratiques

Pour que les modes de déplacements du Pays soient toujours satisfaisants pour les usagers, le Pays devra favoriser la mise en place d'un observatoire des pratiques visant à analyser l'évolution de la demande des usagers afin de chercher à améliorer l'offre existante et répartir au mieux les possibilités de transport en tout point du pays.

■ 2.3 - Compléter et améliorer les réseaux du Pays

■ 2.3.1 - Au niveau routier

Plusieurs pistes de réflexion devront être suivies au sein du Pays quant à l'amélioration des réseaux routiers (qui entend aussi la bonne qualité des routes). En tout premier lieu, il conviendra de proposer une amélioration des dessertes routières de l'est du Pays, en particulier sur le secteur du Pays du Verre et du Cristal, afin d'éviter un enclavement plus important de cette partie du Pays.

D'autre part, pour améliorer l'attractivité du Pays, le Pays envisage d'étudier la gratuité de l'A4 au moins sur la partie qui le concerne (Saint-Avold – Hambach). Le projet de déviation sud de Sarreguemines sera aussi étudié par le Pays dans un but d'amélioration de la circulation de transit est-ouest dans l'agglomération.

Enfin, toute action améliorant la fluidité et la sécurité des transports sera étudiée sur le Pays.

■ 2.3.2 - Au niveau ferroviaire

Les transports ferroviaires jouent un rôle majeur dans la mobilité de l'ensemble de la population d'un territoire. C'est pourquoi, le Pays s'engage à travailler avec ses partenaires compétents en matière de transport ferroviaire pour engager la modernisation des lignes du Pays (électrification et gares), en particulier la ligne Sarreguemines-Bitche et les lignes de l'est du Pays.

Enfin le succès du tram-train dans la vallée de la Sarre incite les acteurs du Pays à envisager le développement de ce mode de transport à une plus grande échelle.

■ 2.3.3 - Au niveau des relations interurbaines

Les transports en communs doivent être valorisés pour permettre un développement durable des transports interurbains. Pour cela le Pays veut favoriser l'utilisation de transports en commun en développant par exemple les lignes et les fréquences mais aussi l'information et la communication sur ces modes de transport alternatifs à l'automobile.

Cela doit aussi passer par une meilleure tarification, adaptée au budget de chacun, et par une révision des fréquences. D'autre part une réflexion pourra être engagée concernant une adaptation spécifique de l'offre de transport en commun aux besoins des employés des entreprises.

■ 2.3.4 - Donner la priorité pour les transports interurbains ou ferroviaire ainsi qu'aux modes alternatifs à la route

Un développement adapté aux besoins de la population des transports en commun routiers ne pouvant s'envisager qu'à une échelle restreinte (ville, agglomération), le Pays souhaite développer en priorité des modes de transports interurbains ferroviaires, comme le tram-train. Dans l'optique du développement des transports ferroviaires au sein du Pays, une amélioration des dessertes locales fréquentes devra être envisagée.

■ 2.3.5 - Améliorer la desserte des zones isolées pour une meilleure mobilité

Enfin, il est essentiel d'équilibrer le territoire du Pays en terme de desserte par les réseaux de transport dans toutes ses zones, et tout particulièrement l'est du Pays.

■ 2.4 - Connecter le Pays avec l'extérieur

■ 2.4.1 - Compléter les réseaux routiers et ferroviaires du Pays vers Metz, l'Alsace et l'Allemagne

Si le Pays veut améliorer les réseaux de transport sur son territoire, il doit aussi inscrire ce territoire dans un contexte régional élargi. Ainsi, il sera important de travailler avec les territoires voisins pour assurer la continuité des réseaux de transport du Pays, en particulier vers les deux capitales régionales que sont Metz et Strasbourg mais aussi vers l'Allemagne, pour faciliter entre autres les déplacements croissants des travailleurs interrégionaux et transfrontaliers.

■ 2.4.2 - Tirer parti de la venue du TGV Est

Dès lors qu'il sera mis en service, le TGV Est sera un outil de développement important. Il permettra ainsi d'améliorer l'attractivité du Pays, en particulier pour la région Ile-de-France mais aussi pour les autres régions françaises. Le Pays souhaite donc tirer parti de cette nouvelle attractivité pour attirer d'éventuels investisseurs, touristes ou nouveaux habitants.

■ 2.4.3 - Favoriser l'accès aux aéroports

Le Pays bénéficie de la proximité d'aéroports d'intérêt majeur, il souhaite donc améliorer les dessertes du Pays vers ces aéroports, afin de faciliter les liaisons nationales ou internationales, importantes pour les décideurs locaux. De plus, la réduction des temps de déplacement entre les centres décisionnels majeurs de France ou d'Europe et le Pays ne peut être que favorable au développement économique local.

Des actions de communication mettant en avant cette proximité pourront être engagées.

■ 2.5 - Promouvoir des déplacements respectueux de l'environnement

■ 2.5.1 - Donner la priorité aux transports collectifs 'propres' pour les déplacements urbains et suburbains

Afin de respecter ses engagements environnementaux, le Pays soutient les formes de transport collectif urbain ou suburbain respectueuses de l'environnement.

■ 2.5.2 - Définir à l'échelle du Pays un scénario multimodal volontariste respectueux du protocole de Kyoto

Dans le sens des engagements nationaux et internationaux visant à protéger l'environnement et en particulier réduire les gaz à effet de serre, le Pays souhaite respecter et faire respecter le protocole de Kyoto en ce qui concerne les différents modes de transports de son territoire, et en particulier les transports publics.

Ainsi le Pays encouragera par exemple les actions visant au développement du ferroutage ou encore l'utilisation d'énergies propres pour le matériel roulant ferroviaire.

■ 2.5.3 - Favoriser l'utilisation des transports en commun

L'utilisation des transports en commun du Pays est un moyen de limiter l'impact environnemental des déplacements individuels. Par conséquent, le Pays souhaite promouvoir cette utilisation et améliorer les services existants.

Ceci peut s'envisager en zone agglomérée par une incitation à stationner en périphérie (où l'accès aux transports en commun sera facilité).

■ 2.5.4 - Développer et structurer un réseau concerté d'itinéraires cyclables

De nombreux projets d'itinéraires cyclables existent parmi les différents collectivités locales du Pays. Afin de mettre en place un réseau structuré cohérent tant pour les déplacements utilitaires que pour le tourisme ou les loisirs, le Pays souhaite être l'intermédiaire entre ces différents collectivités.

Ainsi le Pays pourrait être le garant de la cohérence de ces itinéraires, tant en terme d'utilité que de service rendu.

■ 2.5.5 - Valoriser l'utilisation de la voie d'eau

Le Pays disposant de cours d'eau et canaux navigables, il souhaite promouvoir l'utilisation de ces voies d'eau, entre autres pour le tourisme de plaisance. Ceci doit aussi passer par un meilleur entretien de ces axes de communication et une nouvelle offre de services aux plaisanciers.

Ce transport doit aussi être un moyen d'échange plus important avec l'Allemagne et avec les autres territoires limitrophes, en particulier grâce à la proximité du canal de la Marne au Rhin.

■ 2.6 - Offrir un service de transport adapté à toutes les populations

■ 2.6.1 - Réaliser une étude pour analyser les besoins précis

Afin d'adapter l'offre de services de transport, le Pays désire mieux connaître les besoins de la population, tant en matière de déplacement domicile-travail que pour les loisirs ou pour accéder aux autres services du Pays.

■ 2.6.2 - Adapter le transport scolaire aux pratiques extra scolaires

Pour offrir un nouveau service au public scolaire, désireux de se déplacer pour ses loisirs, mais aussi pour rentabiliser l'offre actuelle des transports collectifs, le Pays promeut le développement d'une offre complémentaire de transport scolaire en dehors des temps de scolarité pour accéder plus facilement aux équipements sportifs et culturels entre autres.

■ 2.6.3 - Soutenir les actions visant à améliorer l'accessibilité

Pour adapter l'offre de transport à toutes les populations du Pays, il est souhaitable de promouvoir une meilleure accessibilité, tant en termes de coûts que d'accessibilité physique, aux services de transport en commun pour les populations les moins mobiles (à savoir les populations à faibles revenus, mais aussi les personnes âgées et les personnes handicapées).

■ 2.6.4 - Etudier l'intérêt et la viabilité de services à la demande

Une demande forte semble émerger au sein du Pays en ce qui concerne les déplacements à la demande pour les personnes qui ont le plus de difficultés à accéder aux services de transport en commun actuels.

Il semble nécessaire d'étudier l'opportunité de la création de ce type de services ainsi que les modalités de mise en oeuvre.



3 - Une politique touristique concertée

Le Pays dispose d'atouts forts dans le domaine du développement touristique. L'enjeu général de ce développement repose sur la capacité des acteurs locaux et institutionnels d'œuvrer de concert à la promotion du territoire dans une perspective de développement réfléchi et surtout concertée. Ce souci de développement repose sur 3 principes généraux :

- ◆ Mutualiser les moyens pour développer une offre adaptée et de qualité,
- ◆ Favoriser les solidarités entre les différentes espaces du Pays,
- ◆ Elaborer une politique touristique concertée et globale au niveau du territoire, en respectant les diversités de celui-ci.

Plusieurs enjeux peuvent être identifiés

- Fédérer les acteurs du tourisme pour un développement cohérent

Le Pays peut être le lieu de cette concertation où la mise en cohérence des projets des acteurs existants doit être recherchée.

- Affirmer les spécificités du Pays pour une attractivité renforcée

Les opportunités de développement s'appuient sur les richesses diverses et complémentaires du Pays.

- Envisager le tourisme comme une activité économique pour créer des retombées positives pour tout le Pays.

Une connaissance fine des clientèles touristiques (actuelles et potentielles) du Pays permettrait d'adapter l'offre à la demande en développant les projets qui auraient des retombées positives pour l'animation locale et les emplois induits.

- Innover pour attirer de nouvelles clientèles

Cet enjeu, qui découle directement du précédent, porte sur l'intérêt qu'il y aurait à définir puis expérimenter un certain nombre de nouveaux 'produits' susceptibles d'attirer de nouvelles clientèles ou de compléter une offre déjà identifiée.

3 - Une politique touristique concertée

Les Axes de Développement :

- 3.1 - Fédérer et coordonner l'action des professionnels pour un développement cohérent
- 3.2 - Affirmer les spécificités du Pays pour une attractivité renforcée
- 3.3 - Favoriser un accueil touristique de qualité afin d'allonger le temps de séjour des touristes
- 3.4 - Réhabiliter et promouvoir le patrimoine bâti et paysager du Pays
- 3.5 - Tester de nouvelles offres pour attirer de nouvelles clientèles
- 3.6 - Une offre de tourisme adaptée aux besoins en évolution
- 3.7 - Une politique marketing originale, concertée, porteuse d'une identité de Pays



3 - Une politique touristique concertée

■ 3.1 - Fédérer et coordonner l'action des professionnels pour un développement cohérent

■ 3.1.1 - Initier une concertation au niveau des acteurs

Pour mettre en œuvre un développement touristique cohérent au sein de son territoire, le Pays souhaite inciter les différents acteurs du tourisme à travailler ensemble. Ainsi, l'Etat, la Région et le Département devront être associés aux acteurs touristiques locaux (offices du tourisme, syndicats d'initiative...) afin de permettre une bonne appréciation des priorités des premiers et créer un partenariat plus accru au niveau local.

Une harmonisation des calendriers des événements touristiques du Pays peut aussi être envisagée.

■ 3.1.2 - Une meilleure structuration des OT du Pays

Le Pays souhaite mettre en réseau les OT existants afin de coordonner leurs actions, de clarifier leurs compétences et leurs modalités d'intervention par rapport aux autres acteurs institutionnels intervenant sur le Pays.

Une mise en commun des moyens semble intéressante à envisager à ce niveau.

■ 3.1.3 - Engager des projets touristiques au niveau du Pays pour affirmer une identité de Pays et promouvoir un maillage du territoire

Si l'identité du Pays ne semble pas toujours flagrante au niveau touristique, le Pays souhaite engager des projets touristiques à l'échelle de son territoire afin de renforcer son identité et donc son attractivité. De plus, ceci permettra un meilleur équilibre du développement touristique sur les différentes parties du Pays.

■ 3.1.4 - Favoriser les relations avec les territoires limitrophes pour nouer des partenariats

Le Pays souhaite également nouer des partenariats plus fréquents en matière de tourisme avec les territoires limitrophes pour renforcer son développement touristique, et en particulier avec l'Alsace, qui est déjà une destination touristique reconnue.

■ 3.1.5 - Encourager l'élaboration d'un schéma touristique pour le Pays

Pour coordonner au mieux son développement touristique et harmoniser les différents projets touristiques existants, le Pays souhaite encourager la création d'un schéma touristique cohérent sur son territoire, associant les différents acteurs concernés.

■ 3.2 - Affirmer les spécificités du Pays pour une attractivité renforcée

■ 3.2.1 - Valoriser les savoir-faire culinaires et les produits du terroir

Riche d'une gastronomie reconnue et de traditions culinaires de qualité, le Pays veut promouvoir ces atouts pour affirmer sa position attractive en terme de destination touristique nationale voire internationale. Ceci doit passer par des actions de communication mais aussi par des labellisations des professionnels du tourisme.

■ 3.2.2 - Développer l'offre de tourisme de nature

La demande de tourisme de nature tendant à se développer depuis quelques années, le Pays se doit de valoriser son patrimoine 'vert' de première importance. Pour cela il souhaite encourager l'élaboration de produits touristiques de nature, au regard de ses potentialités importantes.

■ 3.2.3 - Elargir l'offre de tourisme patrimonial et de mémoire

Le Pays possède de nombreux éléments patrimoniaux bâtis d'intérêt architectural ou historique dont la découverte n'est pas assez souvent proposée aux touristes. C'est pourquoi il encourage le développement d'une offre touristique nouvelle incluant ces éléments témoins de l'identité et de l'histoire du Pays.

■ 3.2.4 - Accompagner et maîtriser le développement des activités liées à l'eau

Pour rendre cohérent le développement des activités touristiques liées à l'eau, en particulier sur l'ouest de son territoire, le Pays cherchera à équilibrer ce développement et à mettre en place des actions d'accompagnement de ces activités.

■ 3.3 - Favoriser un accueil touristique de qualité afin d'allonger le temps de séjour des touristes

■ 3.3.1 - Offrir des capacités d'hébergement diversifiées et adaptées aux besoins

Le Pays veut maintenir et encourager le développement de toutes les possibilités d'hébergement dont il dispose et qui répondent aux attentes particulières des touristes, que sont les hébergements de grande capacité, les structures d'hébergement privées ou publiques plus rares sur le Pays (comme les gîtes ruraux ou de groupe), les chambres d'hôtes, les meublés, les campings ou les fermes-auberges.

■ 3.3.2 - Offrir des lieux de restauration divers et/ou complémentaires pour tous les budgets

Pour diversifier la fréquentation touristique de son territoire, le Pays souhaite promouvoir l'installation de lieux de restauration de toutes sortes ou le développement des activités de ceux existants.

■ 3.3.3 - Concevoir des produits touristiques avec les tours-opérateurs

Les tours-opérateurs sont souvent gages d'une fréquentation touristique assurée à condition que les acteurs du tourisme locaux répondent à leurs attentes. C'est pourquoi le Pays souhaite travailler de concert avec ces professionnels afin d'élaborer des produits touristiques adaptés à l'offre locale, mais aussi pour promouvoir le Pays comme destination touristique originale.

■ 3.3.4 - Valoriser la notion de 'Ville porte' du Pays

Pour renforcer l'attractivité du Pays en matière touristique, la notion de 'ville porte' doit être mise en avant pour promouvoir le territoire. Le Pays s'engage donc à mettre en place des actions de communication valorisant, dans un premier temps, les villes importantes de son territoire comme accroche touristique (sans oublier pour autant le reste du territoire).

■ 3.4 - Réhabiliter et promouvoir le patrimoine bâti et paysager du Pays

■ 3.4.1 - Valoriser le patrimoine bâti, historique, religieux, culturel et artisanal

Pour étoffer et diversifier la fréquentation touristique actuelle, le Pays souhaite faire découvrir l'important patrimoine bâti, historique, religieux, culturel et artisanal de son territoire parfois sous-exploité, voire non mis en valeur. Il est donc nécessaire d'inciter les détenteurs de ces patrimoines à les faire connaître.

■ 3.4.2 - Favoriser l'ouverture de sites patrimoniaux ou historiques non valorisés

Certains sites patrimoniaux ou historiques du Pays ne sont pas assez valorisés malgré leur intérêt majeur ou les volontés locales associatives ou autres de les mettre en valeur, c'est pourquoi le Pays souhaite soutenir toutes les initiatives d'ouverture au public et de promotion de ces sites.

■ 3.4.3 - Aménager qualitativement les abords des sites

Afin de renforcer l'attractivité de certains sites touristiques par l'amélioration de leur accueil, le Pays encourage les actions d'aménagement des abords de ces sites. Ceci pourra être mis en œuvre par un traitement végétal, de l'accessibilité, des possibilités de stationnement, ou encore de l'éclairage et de la signalétique d'accès.

■ 3.4.4 - Promouvoir une politique de valorisation des paysages

Fort de la qualité de ses paysages préservés, le Pays souhaite voir la mise en œuvre d'une politique visant à valoriser ces paysages, dans un but de promotion touristique mais aussi de protection de ce patrimoine paysager qui fait le charme de son territoire, qu'il soit urbain ou rural. Cette politique devra être accompagnée d'actions de communication sur la qualité de ces paysages.

■ 3.5 - Tester de nouvelles offres pour attirer de nouvelles clientèles

■ 3.5.1 - Développer le tourisme fluvial

Le tourisme fluvial est un atout majeur du développement touristique de l'ouest du Pays. Cette forme de tourisme ne pourra être plus développée que si des équipements et des services aux plaisanciers (ports, chemins de halage, location de bateaux...) sont également proposés et si des actions de promotion sont mises en place.

Le développement du tourisme fluvial pourra aussi se faire en envisageant des animations thématiques particulières.

■ 3.5.2 - Promouvoir le cyclotourisme (et les pratiques complémentaires)

Les collectivités du Pays foisonnent de projets d'itinéraires cyclables et le Pays souhaite valoriser tous ces projets en incitant d'une part à créer un réseau cohérent et de qualité sur l'ensemble du territoire, d'autre part à créer des produits touristiques de cyclotourisme à l'échelle du Pays.

Pour promouvoir le cyclotourisme, les services afférents à cette activité doivent aussi être mis en place (comme par exemple des possibilités d'hébergement et de restauration adaptés, des ateliers de réparation ou une signalétique commune, etc.).

Enfin, il sera nécessaire de mettre en réseau tous les partenaires institutionnels et les professionnels du tourisme susceptibles d'être intéressés par ce type d'activité touristique.

■ 3.5.3 - Développer le tourisme d'affaires

Le Pays peut connaître un développement important des relations d'affaire. Ainsi, il serait souhaitable de promouvoir des activités de tourisme d'affaires généralement à fortes valeurs ajoutées et vecteurs d'une meilleure attractivité pour le territoire.

■ 3.5.4 - Étendre les itinéraires équestres existants et les connecter sur le Pays

■ 3.5.5 - Concevoir et tester de nouveaux produits adaptés aux populations particulières

De nouveaux produits touristiques adaptés à des populations particulières peuvent être envisagés, comme par exemple le développement de formes de tourisme actif pour les jeunes ou le public scolaire.

■ 3.6 - Une offre de tourisme adaptée aux besoins en évolution

■ 3.6.1 - Appréhender les besoins à venir des clientèles potentielles

Le Pays souhaite évaluer constamment l'offre touristique de son territoire au regard de la demande toujours en évolution. C'est pourquoi il semble nécessaire de favoriser l'émergence d'un observatoire du tourisme sur le Pays et d'analyser les concurrences ou les complémentarités avec les territoires limitrophes, mais aussi de suivre les évolutions des activités touristiques pour pouvoir identifier de nouveaux créneaux où se positionner.

■ 3.6.2 - Une offre de qualité

Pour que le développement touristique soit toujours adapté aux exigences des touristes, il convient de mener des actions d'amélioration de la qualité et de mise aux normes des équipements touristiques. L'engagement sur des 'démarches qualité' est ici fortement encouragé.

■ 3.7 - Une politique marketing originale, concertée, porteuse d'une identité de Pays

■ 3.7.1 - Des supports de communication variés et concertés au niveau du Pays

Le Pays propose une harmonisation (ou une complémentarité) des supports de communication. Une mutualisation des moyens, la coordination des moyens de promotion et la rationalisation des supports semblent à même de répondre à cette exigence.

De plus, le Pays souhaite valoriser l'ensemble de son territoire à l'occasion de salons professionnels relatifs au tourisme ou d'autres manifestations lors desquelles les atouts touristiques du Pays pourront être mis en valeur.

■ 3.7.2 - Des centres d'informations touristiques décentralisés sur le Pays et sur les villes portes

Pour mieux équilibrer la répartition territoriale des points d'information touristique, le Pays souhaite promouvoir la création de centres d'information touristiques décentralisés sur son territoire et étudier la création de labels spécifiques de type 'Maisons du Pays'.

■ 3.7.3 - Favoriser la création d'une centrale de réservation commune avec les OT et professionnels

Pour améliorer son attractivité touristique, il semble pertinent d'envisager la création d'une centrale de réservation à l'échelle du Pays de manière à rendre plus cohérentes entre elles les actions des différents professionnels et offices du tourisme.

■ 3.7.4 - Favoriser la commercialisation de produits dérivés (boutiques)

Le Pays souhaite encourager la commercialisation de produits dérivés spécifiques au Pays (produits gastronomiques de terroir ou produits artisanaux qui participent à l'identité du Pays).

■ 3.7.5 - Une signalétique commune sur le Pays

Afin de renforcer l'identité territoriale du Pays, il serait souhaitable d'envisager une signalétique touristique commune à l'échelle du Pays. Ceci permettrait aussi d'améliorer l'accessibilité des différents sites touristiques du Pays. Le Pays pourra, par exemple, élaborer une charte signalétique pour la mise en place du balisage des itinéraires touristiques au sein du Pays.

■ 3.7.6 - Développer et proposer des produits thématiques (court, moyen et long séjours)

Pour développer de nouvelles offres touristiques, le Pays soutient la définition d'une politique de marketing touristique spécifique visant au développement de produits touristiques thématiques sur le Pays (patrimoine bâti, historique, naturel, culturel, artisanal...) déclinés en différentes formes - en particulier sur la durée du séjour – pour inciter le touriste à rester plus longtemps sur le Pays.

4 - Une politique d'accès aux services pour le mieux-vivre des habitants

L'un des objectifs majeurs de réflexion d'un développement au niveau d'un Pays est bien le développement équilibré du territoire avec une perspective d'amélioration de la qualité de vie des personnes qui y résident.

La poursuite de cet objectif renvoie à une volonté de développement qui tient compte des services offerts et de leur meilleure utilisation, où le souci de cohésion sociale est particulièrement affirmé.

Parmi les enjeux à poursuivre pour mettre en oeuvre une politique équilibrée pour améliorer les conditions de vie des habitants du Pays, certains sont à rechercher en priorité.

- Assurer aux habitants du Pays une offre de services de qualité,
- Lutter contre la désocialisation de certaines catégories de population,
- Adapter la politique des transports aux nouvelles demandes et aux nouveaux besoins,
- Promouvoir les actions visant à favoriser la citoyenneté et la vie associative.

4 - Une politique d'accès aux services pour le mieux-vivre des habitants

Les Axes de Développement :

- 4.1 - Une approche de la culture qui désigne le citoyen comme destinataire des services culturels
- 4.2 - Contribuer au bien-être et à la santé, à la cohésion sociale et à la croissance par le développement de services sportifs et de loisirs
- 4.3 - Organiser l'offre de services aux usagers pour améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité du Pays
- 4.4 - Une offre de santé de proximité accessible dans des délais raisonnables et garantissant les exigences de qualité et de sécurité
- 4.5 - Façonner une politique partenariale de la continuité éducative prenant en compte les nouveaux temps sociaux de l'enfant et de la famille
- 4.6 - Créer les conditions d'une société de l'information pour tous
- 4.7 - Citoyenneté et vie associative



4 - Une politique d'accès aux services pour le mieux-vivre des habitants

■ 4.1 - Une approche de la culture qui désigne le citoyen comme destinataire des services culturels

Cette approche poursuit 3 objectifs :

- la réduction des inégalités d'accès à la culture,
- la sauvegarde de la diversité culturelle,
- la recherche de politiques cohérentes et équilibrées à l'échelle du Pays.

■ 4.1.1 - Promouvoir l'accès égal aux pratiques artistiques et culturelles pour chaque citoyen quel que soit son âge et son lieu de résidence

Le Pays est conscient de l'importance du développement culturel pour le bien-être de la population. C'est pourquoi il a la volonté d'assurer une éducation culturelle et artistique pour les jeunes en renforçant le rôle et l'impact des établissements spécialisés dans les différents secteurs (musique, dans art dramatique, art vivant...), mais aussi à favoriser l'ouverture aux différentes populations pour renforcer la cohésion sociale du Pays.

De plus, le Pays souhaite encourager l'accès à la culture en milieu rural où la population est souvent éloignée des équipements culturels, en créant par exemple des espaces culturels de proximité constitutifs d'un espace local appelé 'maison de service public'.

■ 4.1.2 - Soutenir la création et la diffusion

Le Pays encourage les créateurs artistiques locaux et souhaite les aider en accompagnant par exemple leur insertion professionnelle. De plus, la création artistique en langue régionale sera particulièrement appréciée. Pour soutenir les créateurs, le Pays veut favoriser la diffusion des pratiques, des savoir-faire et des œuvres et soutenir également les activités en difficultés.

■ 4.1.3 - Porter une conception généreuse du patrimoine pour installer des liens nouveaux avec l'environnement urbain et rural contemporain

Le Pays considère la valorisation de l'architecture et du patrimoine comme des éléments dynamiques du développement de son territoire. Les actions dans ce domaine seront encouragées.

■ 4.1.4 - Donner tout son sens à la contractualisation

Afin de coordonner les actions des différents acteurs concernés par la culture, le Pays souhaite construire des partenariats stratégiques avec l'Etat, les associations et les opérateurs qualifiés. Ces partenariats devront viser à corriger les situations inégalitaires par une action solidaire de l'ensemble des partenaires.

D'autre part, le Pays encourage l'intégration de l'action culturelle dans les politiques de développement local et désire consolider le réseau des ressources culturelles et structurer l'offre dans une perspective territoriale, interrégionale, transfrontalière et européenne.

■ 4.1.5 - Un Pays garant du pluralisme et solidaire d'un développement équilibré

Après examen, des zones d'actions prioritaires en matière de développement culturel pourront être identifiées. Un dispositif d'observation, de suivi et d'évaluation des services collectifs de la culture pourrait être créé.

Enfin, le Pays souhaite accompagner le développement et la qualification des emplois culturels.

■ 4.2 - Contribuer au bien-être et à la santé, à la cohésion sociale et à la croissance par le développement de services sportifs et de loisirs

■ 4.2.1 - Favoriser l'accès pour tous aux sports et aux loisirs par un renforcement de la dimension éducative

Pour permettre à tous de développer des pratiques sportives et de loisirs, le Pays incite à faire émerger une politique concertée d'équipement et d'encadrement sportifs et souhaite optimiser l'utilisation intercommunale des équipements sportifs et culturels. Il encourage également l'exercice de l'obligation sportive scolaire sur l'ensemble du Pays.

Enfin, il soutient la vie associative dans les zones d'intervention prioritaires et envisage, par exemple, la réalisation d'une enquête sur les offres associatives du Pays en matière d'actions sportive et culturelle.

■ 4.2.2 - Inscrire le sport, le sport-loisir et les activités de pleine nature dans une perspective de développement durable

Afin de participer au développement du bien-être social, le Pays souhaite concevoir à son échelle des politiques d'accès au sport, au sport-loisir et aux activités de pleine nature. Ces politiques devront en outre renforcer la vocation territoriale, départementale ou régionale de pôles de développement reconnus ou émergents.

■ 4.2.3 - Valoriser les espaces à enjeux sportifs et promouvoir l'accès raisonné aux activités

Dans une perspective de développement durable des activités sportives, le Pays souhaite recenser, dans un premier temps, les sites les plus pertinents pour les pratiques sportives pour dans un second temps, concevoir un plan pluriannuel de valorisation de ces sites.

Une charte pourrait également être signée par les partenaires pour encadrer l'accès à ces sites.

■ 4.2.4 - Structurer l'organisation sportive et para-sportive par la formation et l'emploi

Le Pays encourage la formation des cadres et des dirigeants bénévoles des associations sportives agréées afin de professionnaliser d'avantage l'encadrement technique des activités sportives.

Pour mieux structurer l'organisation sportive sur son territoire, le Pays incite aussi à pérenniser et partager les emplois du sport, ce qui peut aussi favoriser la logique 'nouveaux services – nouveaux emplois' attendue par le Pays.

■ 4.2.5 - Des choix stratégiques sur la base du partenariat

Dans la perspective de la création d'un schéma territorial des services collectifs du sport, des loisirs et des activités de pleine nature, le Pays encourage l'analyse permanente des besoins. Ce schéma devrait favoriser la coordination des politiques et la mise en réseau des acteurs. Le suivi et l'évaluation de ce schéma devraient être réalisés par une instance tripartite associant l'Etat, les élus et les associations.

Enfin, le Pays souhaite améliorer l'information sur l'offre sportive et de loisirs grâce à la création éventuelle d'un portail de Pays.

■ 4.3 - Organiser l'offre de services aux usagers pour améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité du Pays

Il s'agit d'imaginer une armature urbaine capable d'apporter le meilleur service rendu à tous en intégrant trois éléments :

- les nouveaux temps sociaux,
- l'évolution permanente des nouvelles technologies,
- l'accessibilité aux services et leur coût juste.

■ 4.3.1 - Rendre le meilleur service en développant une triple stratégie

Il semble important dans un premier temps d'organiser le Pays en fixant des vocations prioritaires et complémentaires aux villes, bourgs et villages. Pour cela le Pays souhaite renforcer et diversifier l'offre territoriale des services à destination des entreprises et des habitants avec le souci de réduire les temps d'accès.

De plus, il désire privilégier la création de pôles de services à mettre en réseau en différenciant les zones d'influence (idée de 'maisons des services').

■ 4.3.2 - Anticiper et mieux connaître les besoins pour organiser l'offre

Pour mieux organiser l'offre de services aux usagers constitutive de l'armature urbaine du Pays, celui-ci envisagerait la réalisation d'une étude visant à mieux connaître les besoins pour mieux les anticiper.

■ 4.3.3 - Initier une nouvelle approche des services et du commerce

Le Pays incite à développer des pôles de services qui privilégient le lien social, qui assurent l'égalité d'accès et qui s'appuient sur les instances de proximité pour faire émerger les besoins nouveaux et mieux prendre en compte la demande des citoyens.

■ 4.3.4 - Prendre en compte les besoins des publics spécifiques pour un habitat pour tous

Il semble nécessaire au niveau du Pays d'approcher les besoins en logement par catégories et d'analyser les relations de complémentarité entre ces segments. Ceci permettra ensuite de répondre aux besoins en logements adaptés (jeunes, décohabitants, personnes handicapées, catégories intermédiaires, personnes âgées...).

De plus il est souhaitable d'examiner les problèmes posés par le logement des plus démunis en terme de qualité de l'offre et de suivi social, ce qui permettra de favoriser la réinsertion urbaine et sociale des quartiers en difficulté. Enfin, le Pays désire répartir de façon équilibrée l'effort entre la création de nouveaux logements sociaux et la réhabilitation des parcs privé et public existants, tout en incitant à conduire une politique de l'habitat respectueuse de l'environnement et de la qualité de vie.

■ 4.4 - Une offre de santé de proximité accessible dans des délais raisonnables et garantissant les exigences de qualité et de sécurité

■ 4.4.1 - Créer un observatoire de la santé pour analyser les besoins et engager une démarche partenariale

Le Pays soutient la création d'un observatoire de la santé à l'échelle de son territoire pour mieux connaître les besoins de la population en terme d'accès aux services de santé en engageant, en parallèle, une démarche partenariale entre les différents acteurs du Pays concernés par le domaine de la santé.

■ 4.4.2 - Passer d'une logique institutionnelle à une logique de services de santé qui a le souci du partenariat et de la transparence

Conscient de l'importance d'offrir des services de santé proches de la population, le Pays souhaiterait voir se mettre en place une logique transversale claire, associant les partenaires locaux du domaine de la santé et innovante par rapport à la logique institutionnelle actuelle.

■ 4.4.3 - Concevoir un schéma de Pays de l'organisation sanitaire et sociale

En incitant les institutions et organismes compétents en la matière, le Pays soutient la conception d'un schéma de l'organisation sanitaire et sociale à l'échelle de son territoire, garantissant un meilleur fonctionnement des services de santé existants.

■ 4.4.4 - Réfléchir au périmètre d'un bassin de santé plus pertinent (élargi aux Pays limitrophes)

Pour favoriser la rentabilité et le maintien des services de santé locaux, le Pays engage ses partenaires à réfléchir à la définition d'un bassin de santé plus large, à l'échelle des Pays limitrophes, pour tendre vers une répartition plus pertinente des services de santé au niveau régional, voire interrégional.

■ 4.4.5 - Garantir le respect des règles de sécurité sanitaire et des urgences

Le Pays encourage les services de santé à respecter les règles de sécurité sanitaire et des urgences, afin de garantir à la population un service de qualité, et soutiendra les projets allant dans ce sens.

■ 4.4.6 - Développer des réseaux de soins de proximité

Afin de mieux répartir l'offre et de réduire les temps d'accès aux services de santé, le Pays promouvra le développement des réseaux de soins de proximité pour toutes les populations, quelques soient leurs besoins. Ces réseaux semblent également essentiels pour améliorer la qualité de vie au Pays et renforcer son attractivité.

■ 4.4.7 - Développer la prévention et encourager la création d'un centre d'éducation à la santé globale

Pour faciliter l'organisation des services de santé locaux et participer à l'amélioration du niveau de santé de la population du Pays, celui-ci encourage la mise en place de toute action de prévention sanitaire. La création d'un centre d'éducation à la santé pourrait ainsi être envisagé sur le Pays.

■ 4.4.8 - Assurer la qualité de vie des personnes âgées

Pour garantir des services de santé de qualité accessibles pour tous, le Pays soutient les actions d'amélioration des structures d'accueil des personnes âgées existantes sur son territoire et veille à maintenir la qualité de ces services essentiels.

■ 4.5 - Façonner une politique partenariale de la continuité éducative prenant en compte les nouveaux temps sociaux de l'enfant et de la famille

■ 4.5.1 - Accueillir l'enfance et la petite enfance

En ce qui concerne l'accueil de l'enfance et de la petite enfance, le Pays souhaite, dans un premier temps, accompagner les initiatives publiques et privées concernant cet accueil pour plus de cohérence, mais aussi mettre les dispositifs existants ou à venir en réseau sur son territoire. D'autre part, l'approche de proximité et la diversité des réponses devront être privilégiées. Ceci pourra être favorisé, par exemple, par l'installation d'un relais-conseil pour les opérateurs.

De plus, il peut être envisageable de tenir une rencontre annuelle réunissant tous les 'accueillants', les partenaires institutionnels, les représentants des familles et les élus pour prendre connaissance du suivi des actions, les évaluer et étudier l'évolution des demandes pour proposer de nouvelles offres.

Enfin, dans un souci d'équité de l'offre de services d'accueil, le Pays soutient l'établissement d'un schéma directeur de l'accueil pour offrir l'égalité d'accueil pour tous les enfants du Pays.

■ 4.5.2 - Offrir des scénarii temps libre aux enfants et adolescents

Afin d'offrir de nouvelles possibilités d'activités pour les enfants et les adolescents, le Pays souhaite tout d'abord recenser les besoins précis de ces jeunes sur son territoire.

Il soutiendra les collectivités qui mettent en œuvre une politique globale et concertée en faveur des temps libres des enfants et adolescents de 6 à 16 ans. De même, il encouragera les projets des associations qui favorisent l'initiative des jeunes et/ou de leurs familles et ce plus particulièrement sur des zones enclavées et moins équipées.

A cet effet, il peut être envisageable d'installer un relais-conseil auprès des associations, organismes et administrations compétents pour assurer le lien entre les partenaires dont les missions cadrent avec les problématiques de l'accueil et de l'animation.

Enfin, le Pays désire encourager les actions favorisant le départ en vacances des jeunes.

■ 4.5.3 - Consolider et optimiser le service public d'éducation

Le Pays incite les structures éducatives de son territoire à accueillir les enfants à partir de l'âge de deux ans, afin de satisfaire les demandes de plus en plus nombreuses de ce type au sein de la population active du Pays.

Pour ce qui est des équipements scolaires parfois menacés de fermeture, le Pays souhaite alerter les acteurs concernés sur la nécessité de sauvegarder et consolider un service public d'éducation de qualité et ce plus particulièrement dans les zones rurales. De même, pour garantir la qualité de ces établissements, le Pays souhaite favoriser l'accès à la culture pour les établissements scolaires de milieu rural éloignés des équipements culturels traditionnels.

Dans le cas des établissements d'enseignement particuliers, le Pays cherchera à équilibrer l'implantation des services et sections spécialisés dont l'éloignement peut poser problème aux familles et enfants. Dans le même esprit, le Pays promouvra les actions d'amélioration de l'accueil des primo arrivants et des enfants souffrant d'handicaps et d'amélioration du suivi médico-social des élèves.

D'autre part, le Pays encourage l'implication de tous les acteurs potentiels des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté dans une politique concertée de continuité éducative.

Pour garantir la qualité des enseignements proposés, sans oublier les spécificités du territoire, le Pays souhaite favoriser les échanges transfrontaliers et l'ouverture aux cultures européennes et non européennes. Il souhaite aussi valoriser les innovations pédagogiques.

En outre, le Pays aspire à améliorer les conditions de vie et de travail dans les établissements scolaires en incitant à sécuriser les établissements intra et extra-muros en particulier. Il souhaite aussi développer l'accompagnement de la scolarité.

Enfin, en ce qui concerne l'enseignement professionnel et supérieur, le Pays désire anticiper les évolutions des champs professionnels, en particulier locaux, pour mieux orienter et qualifier en formation initiale. Il revendique également une organisation de l'enseignement supérieur plus adaptée à chaque échelle territoriale, où la consolidation des IUT ou de leurs antennes doit contribuer au développement économique et humain local, afin d'intégrer davantage les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le tissu territorial.

Le Pays propose d'imaginer un enseignement supérieur et de recherche ouvert aux attentes sociales et aux nouveaux publics.

■ 4.5.4 - Créer un observatoire de Pays de la réussite scolaire et de l'intégration

Le Pays souhaiterait voir, à l'échelle de son territoire, la création d'un observatoire de la réussite scolaire et de l'intégration, réunissant les partenaires de la continuité éducative et favorisant la participation des usagers et de leurs représentants à la vie de la communauté éducative.

■ 4.6 - Créer les conditions d'une société de l'information pour tous qui s'appuie sur une diffusion des nouvelles technologies et favorise la démocratisation des usages

■ 4.6.1 - Optimiser la capacité et les moyens de communication à l'échelle du Pays

Afin de participer au développement d'une société de l'information sur son territoire, le Pays soutiendra la médiatisation des projets répondant aux orientations de cette charte et cherchera à développer et organiser l'information et la communication relatives à la vie sociale, économique et culturelle du Pays.

D'autre part, il encouragera la formation à l'information et à la communication des cadres de la vie associative.

■ 4.6.2 - Encourager et renforcer les usages et les pratiques des NTIC

Le Pays soutient les initiatives qui ont pour objet de familiariser nos concitoyens avec l'informatique et l'Internet. L'école doit être vue comme le pivot de la société de l'information, et pour cela il faudra privilégier une démarche éducative globale, en lien avec les initiatives de la puissance publique et/ou des acteurs de la vie sociale.

Les lieux de sensibilisation à l'informatique et l'Internet devront être développés au sein du Pays, avec des accès de proximité, comme par exemple en créant des espaces publics numériques de proximité (dans le cadre des 'maisons de services').

D'autre part, le Pays accompagnera les initiatives qui visent l'installation d'un cadre favorable à l'essor de l'économie numérique, pour l'égalité d'accès aux évolutions des NTIC.

Enfin, le projet favorisant l'accès local aux services numérisés rendus par l'administration ou tout organisme réputé d'utilité publique ou sociale seront soutenus par le Pays.

■ 4.6.2 - Assurer un développement équilibré des réseaux sur le Pays, en particulier dans les zones les moins favorisées

Un développement d'une société de l'information ne pouvant se faire sans infrastructures adaptées, le Pays souhaite faciliter l'accès de tous à la téléphonie mobile et aux réseaux à haut débit. Il est ainsi souhaitable de couvrir rapidement l'ensemble du territoire du Pays par ces réseaux de communication.

■ 4.7 - Citoyenneté et vie associative

■ 4.7.1 - Promouvoir une citoyenneté de participation

Le Pays s'engage à encourager une citoyenneté participative au sein des instances de son territoire pour aller dans le sens de la gouvernance territoriale.

■ 4.7.2 - Conforter le rôle des associations au service du développement local et de la cohésion sociale

Pour promouvoir l'exercice d'une citoyenneté grâce à la vie associative, le Pays s'engage à favoriser l'émergence de nouvelles activités et de nouveaux projets au sein des associations du Pays. Il est également essentiel que la capacité financière des associations soit soutenue.

D'autre part, le Pays encouragera les actions d'amélioration du niveau de compétence des dirigeants associatifs dans leur mission d'animateur et de gestionnaire, comme la création d'un centre de formation des cadres de la vie associative locale. Le Pays désire également favoriser la professionnalisation de l'encadrement des activités associatives.

Enfin, les fédérations devront être accompagnées dans leur développement territorial (partenariat).

■ 4.7.3 - Soutenir les initiatives qui visent à l'ouverture aux cultures transfrontalières et européennes et encourager la coopération décentralisée

Le Pays incite la population, les institutions et les collectivités de son territoire à développer des initiatives visant à l'ouverture culturelle, grâce aux échanges transfrontaliers et européens, mais aussi des actions de coopération décentralisée.

■ 4.7.4 - Reconnaître et soutenir la participation des personnes âgées dans tous les champs de la vie sociale

Le Pays souhaite favoriser l'exercice des droits civils, sociaux et culturels des personnes âgées pour permettre leur participation à la vie sociale et promouvoir ainsi le développement de solidarités intergénérationnelles. Il sera également pertinent d'étudier l'élargissement des possibilités de maintien en milieu de vie ordinaire.

5 - Une politique d'aménagement durable de l'espace

D'une façon générale, notre Pays est confronté à une urbanisation croissante et à un développement de ses infrastructures, certes nécessaires au développement du territoire, mais dont les effets (s'ils ne sont pas suffisamment appréhendés) peuvent entraîner une banalisation des espaces.

L'enjeu principal réside dans la préservation et la valorisation de l'environnement (et donc du cadre de vie) du Pays.

Plusieurs enjeux particuliers sont à prendre en considération pour atteindre l'objectif affiché :

- Poursuivre et encourager les politiques de valorisation de l'espace naturel du Pays,
- Mettre en œuvre une politique concertée de lutte contre les pollutions et les risques (naturels et technologiques) qui affectent le territoire,
- Confirmer le rôle de certains acteurs dans la préservation et la valorisation de l'espace dans une logique partenariale,
- Engager une politique foncière au niveau de l'ensemble du territoire, pour de façon concertée et en privilégiant les outils réglementaires, appréhender au mieux le développement de l'espace dans une perspective de développement durable.

5 - Une politique d'aménagement durable de l'espace

Les Axes de Développement :

- 5.1 - Pour une politique environnementale au niveau du Pays
- 5.2 - Une politique foncière au service du développement harmonieux du Pays
- 5.3 - Une meilleure coordination dans la constitution et la mise en œuvre des documents d'urbanisme
- 5.4 - Développer une gestion du patrimoine et de l'environnement bâti
- 5.5 - Les paysages : une richesse à préserver et valoriser
- 5.6 - Un développement économique qui respecte l'environnement
- 5.7 - Lutter contre les pollutions
- 5.8 - Lutter contre les pollutions visuelles
- 5.9 - Offrir sur le Pays des systèmes de traitement des ordures ménagères et des déchets associés
- 5.10 - Une politique d'assainissement qui répond aux besoins locaux et aux exigences des textes



5 - Une politique d'aménagement durable de l'espace

5.1 - Pour une politique environnementale au niveau du Pays

5.1.1 - Une meilleure coordination des politiques mises en œuvre par les services et les collectivités concernées

Afin de tendre vers l'émergence d'une politique environnementale concertée au niveau du Pays, le Pays désire tout d'abord inciter les collectivités et les services concernés par l'environnement à travailler ensemble.

5.1.2 - Associer les acteurs concernés dans l'élaboration d'un diagnostic partagé

Pour développer une politique environnementale au niveau du Pays, il convient tout d'abord de réaliser un diagnostic environnemental commun et partagé entre tous les acteurs concernés. C'est pourquoi le Pays soutiendra toute volonté d'aller dans ce sens.

5.1.3 - Assurer la cohérence, au niveau du Pays, des outils d'aménagements de l'espace (PLU, CAD,....)

Le Pays souhaite inciter ses partenaires concernés par la mise en place d'outils d'aménagement (plans locaux d'urbanisme, contrats d'agriculture durable...) à travailler de manière coordonnée, afin d'assurer une certaine cohérence de ces outils au niveau du territoire.

5.1.4 - Favoriser la prise en compte des considérations architecturales dans les documents d'urbanisme

Conscient que l'architecture peut être un trait commun de l'identité paysagère de l'ensemble de son territoire, le Pays incite les collectivités à prendre plus souvent en compte, dans la mise en place ou la révision de leurs documents d'urbanisme, les considérations architecturales, tant en matière de protection de l'existant que de création nouvelle.

■ 5.1.5 - Une vraie prise en compte des dimensions environnementales pour les projets menés

Pour tendre vers un aménagement durable de l'espace mais aussi toutes les autres formes de développement durable, le Pays encourage ses partenaires à prendre en compte de manière transversale l'environnement pour tous les projets menés.

■ 5.1.6 - Promouvoir des systèmes de contrôle de la bonne exécution des mesures / règlements

Afin d'évaluer l'impact environnemental des politiques menées par ses partenaires en matière d'aménagement de l'espace, le Pays invite à la mise en place de systèmes de contrôle de la bonne exécution des mesures ou règlements qui influent ou peuvent influencer la qualité de l'environnement.

■ 5.1.7 - Engager des actions d'information et de communication adaptées pour les élus, les acteurs concernés et le grand public

Pour promouvoir l'émergence d'une véritable culture environnementale au niveau du Pays, il est souhaitable d'engager des actions adaptées visant à communiquer et à mieux informer les élus, les acteurs concernés et le grand public sur les enjeux environnementaux auxquels doit faire face la société d'aujourd'hui.

■ 5.2 - Une politique foncière au service du développement harmonieux du Pays

■ 5.2.1 - Mettre en œuvre de façon concertée et planifiée les outils adaptés à la gestion des espaces (remembrements respectés, règlements de boisement à promouvoir,...)

Si de nombreux outils existent déjà quant à la gestion des espaces, ils ne sont souvent pas utilisés ou ne sont pas mis en cohérence les uns avec les autres. C'est pourquoi le Pays soutiendra les actions visant à la mise en cohérence des outils de gestion des espaces, mais aussi incitera les acteurs concernés à les utiliser, comme par exemple en respectant les études d'impact des remembrements, en donnant les moyens aux collectivités d'acquérir des parcelles en zones sensibles ou encore en mettant en œuvre les réglementations de boisement.

■ 5.2.2 - Initier la création d'une 'commission' associant des partenaires techniques (DDE, CAUE,...), des élus et des représentants du patrimoine local pour apporter des conseils et des avis sur les documents d'urbanisme

Pour la cohérence des outils d'aménagement de l'espace, en particulier les documents d'urbanisme, une commission technique consultative, regroupant les acteurs connaissant le territoire, pourrait être mise en place au sein du Pays.

■ 5.3 - Une meilleure coordination dans la constitution et la mise en œuvre des documents d'urbanisme

■ 5.3.1 - Une connaissance fine des documents applicables sur les communes et leurs groupements

Le Pays engage les acteurs locaux concernés à connaître de manière plus précise les documents d'urbanisme qui s'appliquent sur leur commune ou groupement de communes, mais aussi à s'intéresser aux documents d'urbanisme des collectivités voisines afin de tendre vers la mise en cohérence de tous les documents à l'échelle du Pays lors de leur création ou leur révision.

■ 5.3.2 - Connaître précisément les zones à urbaniser à moyen terme sur les communes

De manière à engendrer un aménagement durable de l'espace, le Pays incite ses partenaires à développer une stratégie plus pertinente et concertée en matière de maîtrise des zones à urbaniser à moyen terme sur les communes.

■ 5.3.3 - Prendre en compte les évolutions générales des espaces sur le long terme

Le Pays appelle aussi à l'analyse et la prise en compte des évolutions générales des espaces, engagées et à venir, dans une vision à long terme, permettant ainsi une maîtrise durable de l'aménagement du territoire du Pays.

■ 5.3.4 - Privilégier la définition des documents au niveau intercommunal avec une recherche de cohérence au niveau du Pays

Pour faciliter la satisfaction des besoins de chaque commune mais aussi dans un souci de cohérence territoriale, le Pays souhaite promouvoir la définition ou la mise en cohérence de documents d'urbanisme à l'échelon intercommunal en visant également leur mise en cohérence au niveau de l'ensemble du Pays.

■ 5.3.5 - Créer des instances de coordination pour la mise en œuvre des principaux projets ayant un impact sur l'aménagement de l'espace

Lorsque des projets importants influençant l'aménagement de l'espace seront menés, le Pays promouvra la mise en place d'instances de coordination visant au respect d'un aménagement équilibré et durable de l'espace.

■ 5.4 - Développer une gestion du patrimoine et de l'environnement bâti

■ 5.4.1 - Assurer la cohérence des actions de valorisation au niveau du Pays

Dans le but de développer une gestion coordonnée de l'environnement bâti, le Pays peut être l'instance qui assurera la cohérence des actions de mise en valeur du patrimoine bâti à son échelle. Ceci peut passer par une mise en commun de l'information sur ces actions au niveau du Pays.

■ 5.4.2 - Favoriser les instances de concertation entre les acteurs concernés

Le Pays incite tous les acteurs concernés par la mise en valeur et la gestion des éléments patrimoniaux bâtis de son territoire à se regrouper au sein d'instances de concertation afin d'échanger des informations et de coordonner leurs actions.

■ 5.4.3 - Mettre en œuvre des animations, du conseil sur l'aménagement et la valorisation du bâti

Afin de tendre vers une meilleure gestion du patrimoine bâti, le Pays s'engage à favoriser toute action d'animation de ce patrimoine, qu'elle soit d'origine communale, intercommunale ou associative.

Il soutiendra également les structures capables de promulguer des conseils sur l'aménagement et la valorisation de ce patrimoine, tant auprès des élus que du grand public.

■ 5.4.4 - Informer et mettre en œuvre les dispositifs existants de valorisation de l'habitat

Le Pays souhaite informer ses partenaires sur les outils existants de valorisation de l'habitat (opérations programmées d'amélioration de l'habitat, campagnes de ravalement, etc.), et les inciter à les mettre en œuvre, en vue de permettre une gestion durable du patrimoine bâti du Pays et continuer à faire vivre ce patrimoine.

■ 5.4.5 - Promouvoir les 'diagnostic de villages'

Véritables outils d'analyse de l'état architectural des bourgs mais aussi de la qualité des espaces publics, la réalisation de 'diagnostics de villages' est fortement conseillée par le Pays. Il semble en effet que cet outil soit des plus pertinents pour développer un aménagement durable des bourgs, tenant aussi compte du patrimoine bâti.

■ 5.4.6 - Informer et former les élus à l'utilisation et à la mobilisation des outils

Il est souhaitable de mieux informer les élus sur l'existence d'outils facilitant la gestion du patrimoine et de l'environnement bâti et de les former sur l'utilisation et la mobilisation de ces outils. Ainsi le Pays soutiendra toute action de ses partenaires allant dans ce sens (comme par exemple la mise en place de journée de formation thématiques).

■ 5.4.7 - Concevoir et diffuser des outils d'aide à la décision

Le Pays souhaite favoriser la mise en place d'outils d'aide à la décision concernant la gestion du patrimoine bâti de son territoire, accessibles à tous les acteurs concernés. Ces outils devront permettre de tirer profit des éléments de diagnostic préalablement établis afin d'aider les différents gestionnaires à agir pertinemment.

■ 5.4.8 - Soutenir des actions d'information auprès des habitants sur les dispositifs et les aides

Pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la préservation de l'environnement bâti, le Pays participera à la mise en place de programmes d'information de la population sur les dispositifs et les aides disponibles pour réhabiliter et mettre en valeur leurs biens immobiliers.

■ 5.5 - Les paysages : une richesse à préserver et valoriser

■ 5.5.1 - Engager une politique globale de réhabilitation et de valorisation des espaces délaissés

Il est essentiel au niveau du Pays de mettre en place une politique forte et globale de réhabilitation et de valorisation paysagère des espaces délaissés. En effet, ces espaces participent inévitablement à la qualité paysagère du territoire. C'est pourquoi le Pays souhaite engager une réflexion globale sur les paysages de son territoire puis se donner les moyens d'envisager leur mise en valeur.

■ 5.5.2 - Mobiliser les outils adéquats (CAD, PLU, Charte Paysagère,...)

Il existe de nombreux outils pertinents pour préserver et valoriser les paysages, c'est pourquoi le Pays incite fortement à les utiliser. Il peut être envisagé de promouvoir la signature de contrats d'agriculture durable afin de préserver les paysages ruraux traditionnels, mais aussi d'intégrer des objectifs paysagers dans les documents locaux d'urbanisme.

De plus, il est souhaitable, au niveau du Pays, d'envisager la création d'une charte paysagère permettant de maintenir et de mettre en valeur les paysages.

■ 5.5.3 - Des remembrements concertés au niveau du Pays qui évitent la banalisation des paysages

Les remembrements sont souvent des opérations d'aménagement ayant pour conséquence une atteinte aux paysages traditionnels, voire leur disparition au profit de paysages plus banals. Ainsi le Pays désire que les remembrements soient plus concertés de manière à ce qu'ils participent au maintien des paysages traditionnels du Pays.

■ 5.5.4 - Un respect des plans d'épandage

Le Pays encourage les agriculteurs de son territoire à mieux respecter les plans d'épandage en vigueur, ou à les appliquer lorsqu'ils ne le sont pas. Ainsi, ceci permettra d'améliorer la qualité des paysages et renforcera l'attractivité des zones rurales du Pays.

■ 5.5.5 - Soutenir les actions luttant contre les éléments qui dégradent les paysages

Afin de pouvoir valoriser la qualité des paysages, le Pays soutiendra toute action visant à mieux intégrer, voire à supprimer, les éléments dégradant les paysages. Ainsi toute action de végétalisation des abords d'équipements à fort impact visuel ou toute action d'intégration paysagère d'éléments bâtis sensibles (bâtiments industriels ou d'exploitation agricole) sera encouragée.

■ 5.6 - Un développement économique qui respecte l'environnement

■ 5.6.1 - Prioriser l'utilisation des équipements existants

Pour tendre vers un développement durable du territoire, le Pays souhaite que tout projet d'installation de nouvelles activités cherchent en priorité à réutiliser les équipements existants. De même, si des projets d'infrastructures nouvelles sont prévus, il faudra avant tout réfléchir à l'utilisation élargie de celles existantes.

■ 5.6.2 - Assurer un traitement environnemental des espaces et des bâtiments d'activités (ZI, ZA, bâtiments agricoles,..)

Le Pays encourage tout porteur de projet de création ou d'extension de zones d'activités industrielles, artisanales, ou de services, ou bien de bâtiments agricoles à intégrer l'environnement de manière transversale dans leur projet. De même, le Pays encouragera les démarches de type Haute Qualité Environnementale ou de certification environnementale et d'éco-management ISO 14000.

■ 5.6.3 - Sensibiliser les collectivités locales aux effets produits ou induits de la réalisation de nouveaux projets

Les collectivités locales se doivent de montrer l'exemple en matière de préservation de l'environnement, c'est pourquoi le Pays veut les sensibiliser à l'évaluation environnementale de leurs projets (antérieure et postérieure à la réalisation de ces projets).

■ 5.6.4 - Réfléchir à l'impact environnemental des projets d'infrastructures

Tout projet d'infrastructure entraînant des impacts qui peuvent être néfastes à l'environnement, qu'il soit naturel ou support des activités agricoles productrices, le Pays incite les collectivités à réfléchir à ces impacts, tant au moment de la création que lors du fonctionnement ou de l'entretien des infrastructures du territoire, en particulier routières. Il faudrait aussi sensibiliser le grand public aux impacts environnementaux de l'utilisation de ces infrastructures.

■ 5.7 - Lutter contre les pollutions

■ 5.7.1 - Limiter la pollution occasionnée par la circulation en milieu urbain

Afin de lutter efficacement contre les pollutions, le Pays souhaite tout d'abord engager des actions qui viseront à limiter la pollution liée à la circulation en milieu urbain. Pour cela il serait souhaitable de réfléchir à la place de l'automobile en ville et se donner les moyens de réduire les impacts environnementaux de la circulation, en incitant par exemple à se déplacer en ville en priorité grâce aux transports en commun.

■ 5.7.2 - Sensibiliser la population et les institutions à l'utilisation de carburants plus respectueux de l'environnement

Le Pays souhaite également promouvoir l'utilisation de carburant plus respectueux de l'environnement, voire de véhicules alternatifs comme les voitures électriques. Ainsi, des actions de communication devront être mises en place à destination de la population et des entreprises mais aussi envers les collectivités, tant pour leurs flottes de véhicules que pour les transports publics.

■ 5.7.3 - Promouvoir le concept d'agriculture raisonnée

L'activité agricole doit aussi participer de plus en plus au développement durable du territoire, c'est pourquoi le Pays engage les agriculteurs du Pays à s'engager dans des filières dites raisonnées, voire biologiques.

■ 5.7.4 - Porter une attention particulière aux travaux de traitement des eaux pour les installations industrielles

Dans un souci de meilleure efficacité du traitement des eaux résiduelles des collectivités, le Pays incite les industries rejetant des eaux usées à investir dans des systèmes de traitement qui leur sont propres.

De plus, le Pays conseille de porter une attention particulière au bon fonctionnement des installations existantes.

■ 5.7.5 - Rechercher des solutions alternatives au traitement des boues d'épuration

Le traitement des boues d'épuration par épandage est devenu aujourd'hui un enjeu important pour la préservation de l'environnement. Il est de moins en moins accepté par la population et est parfois vecteur de pollutions, ainsi, le Pays engage les acteurs concernés à rechercher des solutions alternatives à l'épandage, tout en restant conscients que les sols agricoles ont de plus en plus besoin d'apports organiques.

■ 5.7.6 - Initier la création d'un observatoire des pollutions au niveau du Pays

Le Pays constitue une échelle pertinente pour envisager la création d'un observatoire des pollutions (engendrées sur son territoire, ou bien subies par ou à cause des territoires voisins). Ce lieu de veille permettrait de mieux lutter contre les pollutions et coordonner les actions en la matière.

■ 5.8 - Lutter contre les pollutions visuelles

■ 5.8.1 - Répertorier les pollutions diverses (réseaux, bruit,...) qui impactent sur l'environnement et le cadre de vie

De manière à améliorer le cadre de vie et ainsi renforcer l'attractivité du territoire, le Pays désire solliciter le recensement des diverses sources de pollution visuelle ou sonore (routes, friches urbaines, panneaux publicitaires...), pour ensuite envisager des actions visant à leur diminution.

■ 5.8.2- Oeuvrer pour une prise en compte réelle et concertée de ces nuisances au travers des documents d'urbanisme

Le Pays incite les collectivités à établir des règlements locaux au niveau des outils de planification comme les documents d'urbanisme, de manière à éviter la création de nuisances sonores ou visuelles envers les populations.

■ 5.9 - Offrir sur le Pays des systèmes de traitement des ordures ménagères et des déchets associés

■ 5.9.1 - En respectant le plan départemental

Le Pays souhaite voir la mise en œuvre de recommandations du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés au sein des structures concernées de son territoire. Il soutiendra toutes les actions inscrites au plan, comme la réhabilitation des anciennes décharges brutes ou la création d'unité de méthanisation.

■ 5.9.2 - En anticipant les besoins pour adapter les moyens

La production de déchets étant toujours en évolution, le Pays incite ses partenaires concernés à analyser les besoins à venir de manière à pouvoir adapter les moyens à mettre en place et maîtriser les coûts futurs.

■ 5.9.3 - Promouvoir le tri sélectif sur tout le Pays

Pour réduire la production de déchets et tendre vers la philosophie du 'zéro déchets', le Pays encouragera le développement du tri sélectif sur son territoire et l'apport volontaire en déchetterie.

■ 5.10 - Une politique d'assainissement qui répond aux besoins locaux et aux exigences des textes

■ 5.10.1 - Adapter les solutions possibles selon les secteurs concernés

Le Pays soutient toute réflexion visant à l'adaptation des techniques d'assainissement aux particularités des zones où elles sont envisagées, en particulier l'adaptation de l'assainissement individuel aux sols des zones concernées.

■ 5.10.2 - Imaginer et expérimenter des méthodes innovantes et respectueuses de l'environnement

L'innovation et l'expérimentation en terme de techniques d'assainissement seront particulièrement appréciées par le Pays. Celui-ci encourage, par exemple, le lagunage ou les techniques biologiques végétales d'épuration des eaux.

■ 5.10.3 - Soutenir les actions de sensibilisation

Pour satisfaire les exigences réglementaires, le Pays soutiendra les actions de sensibilisation de la population aux problèmes du traitement des eaux, en particulier en incitant à installer ou réhabiliter des équipements d'assainissement individuel.

▣ Une organisation, des moyens pour mettre en œuvre la charte de Pays

■ La nécessité d'une structure porteuse pour mettre en œuvre le projet du Pays...

Afin de mettre en œuvre les actions du Pays et assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire, il est nécessaire de structurer a minima le pays en le dotant d'une organisation adaptée.

Les présidents des EPCI à fiscalité propre du Pays ont souhaité organiser le Pays en une FEDERATION D'EPCI.

En effet, ces derniers ont voulu que le Pays soit d'abord un lieu de concertation et de coordination des projets, servi par une organisation non contraignante et souple qui pourra évoluer si le besoin ou l'envie le demande.

Concrètement, une convention générale sera signée entre les six EPCI à fiscalité propre du Pays pour donner un cadre à cette collaboration, une convention particulière fixera les modalités de participation de ces mêmes groupements au financement de l'ingénierie territoriale. Ces deux conventions sont soumises à l'approbation des EPCI concernés au moment du vote sur la charte et le périmètre du Pays.

Les décisions prises collectivement par les intercommunalités concernées devront être confirmées par chacun des organes délibérants de ces EPCI.

La convention générale fixe les missions des différentes organes du Pays que sont:

- le comité de pilotage, - le conseil de développement, - la cellule technique du Pays.

■ Le rôle du comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'organe décisionnel du Pays. Il lui revient de prendre les décisions relatives au fonctionnement du Pays.

Entre autres missions :

- il valide le programme d'actions présenté dans le cadre du contrat de développement du Pays et effectue un bilan régulier de celui-ci ;
- il se prononce sur le plan de financement prévisionnel et le bilan annuel du Pays ;
- il assure le suivi et l'évaluation de la charte de développement en association avec le conseil de développement.

L'appui technique au comité de pilotage est assuré par la cellule technique du Pays.

■ Le rôle du conseil de développement

Le conseil de développement des projets de territoire du Pays constitue l'organe de concertation du Pays.

La participation du conseil à 'l'après charte', au-delà de ce que prévoient les textes, témoigne de la volonté de faire cohabiter, dans la mise en œuvre du projet, les démocraties participatives et représentatives.

Les missions essentielles du conseil de développement sont les suivantes :

- le conseil participe à l'évaluation de la charte ;
- il suit les projets mis en œuvre sur le Pays ;
- il peut être sollicité par le comité de pilotage (ou se proposer) pour mener des réflexions propres aux problèmes du Pays.

L'appui technique au conseil est assuré par la cellule technique du Pays.

■ Le rôle la cellule technique du Pays

La cellule technique du Pays est placée sous la direction du comité de pilotage du Pays et est mise à disposition du conseil de développement.

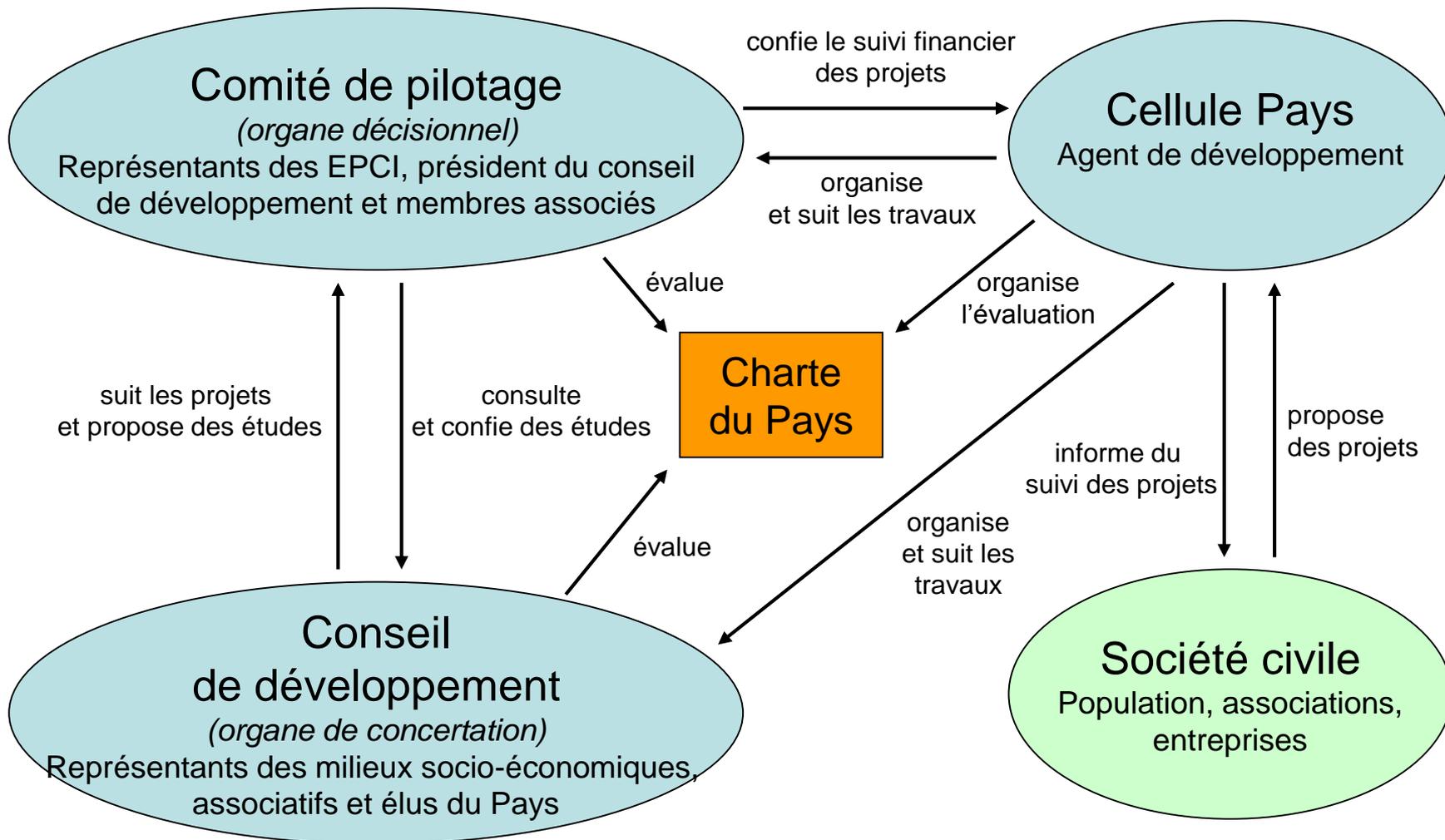
La cellule Pays est en charge de l'ingénierie du Pays et doit organiser :

- le suivi et l'évaluation de la charte du Pays ;
- le fonctionnement du conseil de développement et du comité de pilotage ;
- les actions de communication du Pays ;
- la coordination et le suivi financier des projets publics et privés menés dans le cadre du contrat de développement du Pays.

■ ... Qui s'inscrit dans un contrat négocié.

Il revient au comité de pilotage du Pays d'entériner les projets structurants qui seront menés dans le cadre de ce projet de Pays et aux intercommunalités concernées de négocier, puis signer le contrat de Pays avec les partenaires institutionnels associés à ce projet de territoire.

Schéma général de l'organisation du Pays



■ Une évaluation permanente de la charte de Pays

■ Instaurer un dispositif continu d'évaluation du projet de Pays

La charte de Pays détermine, pour une décennie, les grandes orientations du Pays.

Ces orientations ont été prises suite au diagnostic du territoire et en tenant compte d'un certain nombre d'évolutions prévisibles sur une vingtaine d'années.

Cet exercice n'est pas aisé car le développement d'un territoire s'inscrit dans un environnement qui évolue rapidement.

A ce titre, il convient de s'assurer régulièrement que cette charte répond toujours aux préoccupations du Pays et être en capacité de l'amender.

En outre, par l'information qu'elle génère, la démarche d'évaluation est un facteur de transparence et de cohérence dans la conduite du projet de développement du Pays.

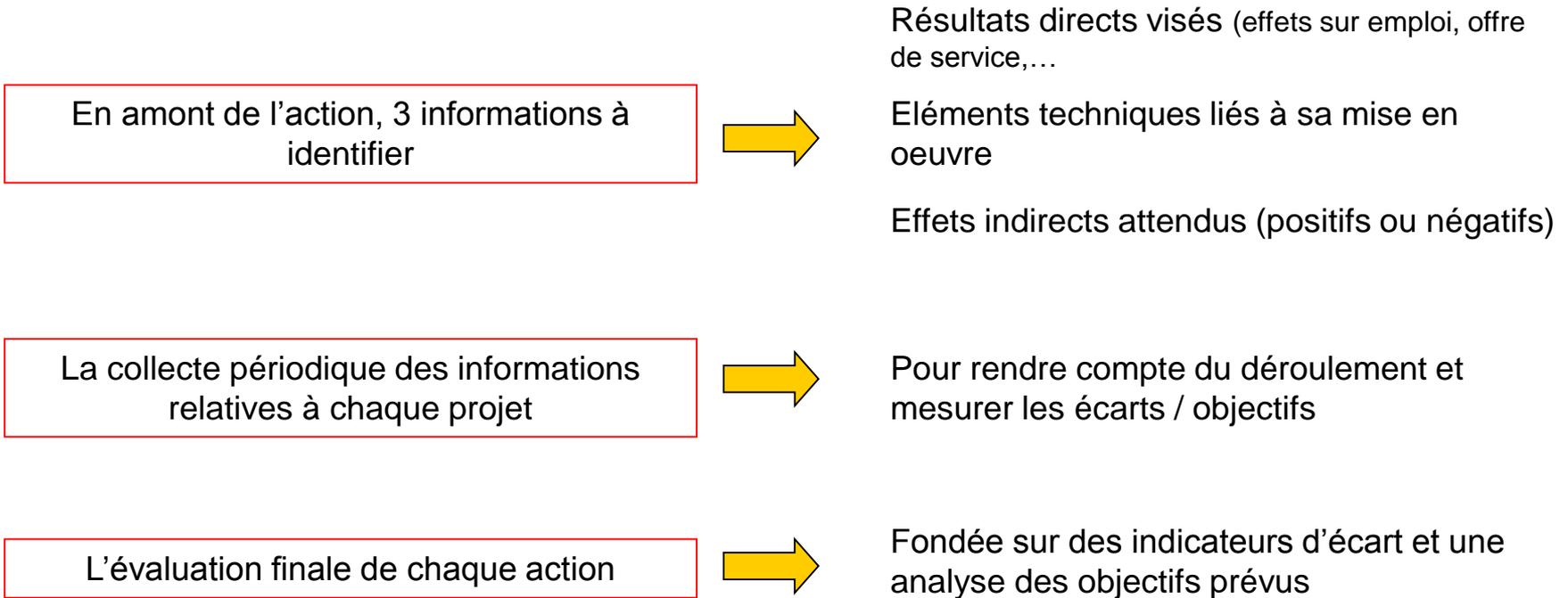
Pour ce faire, le Pays va mettre en place un dispositif d'évaluation continue du projet de Pays.

■ Les modalités du processus d'évaluation

Rappelons que l'organisation mise en place pour le Pays confie l'évaluation de la charte de Pays au comité de pilotage du Pays en association avec le conseil de développement.

Ce processus se fonde:

- sur le principe que c'est la globalisation de l'évaluation des projets menés qui permettront d'évaluer le projet de développement du Pays (charte de développement et programme d'actions).
- sur les trois étapes successives à respecter pour évaluer une action (voir ci-après).



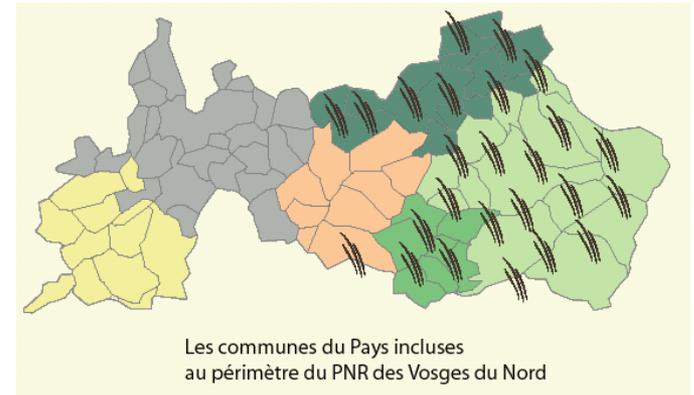
■ La mise en œuvre dans l'organisation du Pays

Etapes	En amont de l'action	La collecte des informations	L'évaluation finale de l'action
Moyens	Indicateurs identifiés dans les fiches actions	Partenariat institutionnels à poursuivre ou conclure	Analyse des écarts
Organes	Cellule technique du Pays		Comité de pilotage du Pays

▣ Compatibilité de la charte du Pays avec la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Le Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe voit tout l'est de son territoire couvert par les limites nord du PNR des Vosges du Nord.

En effet, 38 communes de l'arrondissement sont incluses à la fois au périmètre d'étude du Pays et à celui du PNR.



La loi d'orientation relative à l'aménagement et au développement durable du territoire du 25 juin 1999, modifiée par la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 dispose que:

'lorsque le périmètre d'un pays inclut des communes situées dans un parc naturel régional, la charte de développement du Pays doit être compatible avec la charte de ce parc sur le territoire commun'.

Elle précise aussi que:

'l'organisme de gestion du parc assure la cohérence et la coordination des actions menées au titre du pays et qui relèvent des missions du parc sur le territoire commun'.

Ces dispositions législatives renvoient à deux exigences à apprécier en fonction des différents moments de la construction du pays.

- Impérativement, la compatibilité de la charte de développement du Pays avec celle du PNR doit être vérifiée avant l'approbation de la charte de Pays par les EPCI à fiscalité propre concernés.
- Cette compatibilité constitue un préalable aux modalités d'actions respectives du Pays et du parc sur le territoire commun, modalités qui pourront être précisées dans un accord négocié sous une forme à déterminer (convention).

Un travail partenarial mené par le Pays et le PNR a permis de vérifier la compatibilité 'technique' des deux chartes dans leurs grandes orientations. Ces compatibilités sont présentées à la page suivante sous la forme d'un tableau.

Le comité syndical du parc devrait confirmer cette compatibilité par une délibération.

Charte de PNR des Vosges du Nord	Charte PAYS
O.1 LA MAITRISE DE L'EVOLUTION DU TERRITOIRE ET DES PAYSAGES	
1.1 L'observatoire du Parc, outil de cohérence	
M3. Mieux connaître l'économie du Parc	2.1 Des besoins de transport à apprécier plus finement 3.6.1 Appréhender les besoins à venir des clientèles potentielles
1.2. L'ouverture du Parc à son environnement	
M9. La coopération transfrontalière (+ marchés paysans)	4.7.3. Soutenir les initiatives qui visent à l'ouverture aux cultures transfrontalières et européennes et encourager la coopération décentralisée 3.2.1. Valoriser les savoir-faire culinaires et les produits du terroir
1.3 L'aménagement général du Parc	5. Une politique d'aménagement durable de l'espace 5.5 Les paysages : une richesse à préserver et à valoriser
M.11 Renforcer les cohérences	5.1.1. Une meilleure coordination des politiques mises en œuvre par les services et les collectivités concernées
M.12 Préserver les spécificités paysagères du Parc	3.4.4. Promouvoir une politique de valorisation des Paysages
M.13 Elaborer des Plans Locaux de Paysage	3.4.4 Promouvoir une politique de valorisation des Paysages 5.5.2 Mobiliser les outils adéquats (pour le paysage)

<p>M.14 Planifier un urbanisme de qualité</p>	<p>5.3 Une meilleure coordination dans la constitution et la mise en œuvre des documents d'urbanisme</p> <p>5.3.5 Créer des instances de coordination pour la mise en œuvre des principaux projets ayant un impact sur l'aménagement de l'espace</p> <p>5.5.2 Mobiliser les outils adéquats (pour le paysage)</p> <p>5.1.4 Favoriser la prise en compte des considérations architecturales dans les documents d'urbanisme</p> <p>5.2.2 Initier la création d'une commission associant des partenaires techniques (DDE, CAUE,...) des élus et des représentants du patrimoine local pour apporter des conseils et des avis sur les documents d'urbanisme.</p> <p>5.1.7 Engager des actions d'information et de communication adaptées à la gestion des espaces</p> <p>5.1.5 Une vraie prise en compte des dimensions environnementales pour les projets menés</p>
<p>M.15 Mieux intégrer les grandes infrastructures dans les paysages</p>	<p>2.3 Compléter et améliorer les réseaux</p> <p>3.4.3 Aménager qualitativement les abords des sites</p> <p>5.5.5 Soutenir les actions luttant contre les éléments qui dégradent les paysages</p> <p>5.6.4 Réfléchir à l'impact environnemental des projets d'infrastructures</p> <p>4.6.2 Assurer un développement équilibré des réseaux sur le Pays, en particulier dans les zones les moins favorisées (téléphone mobile)</p>
<p>1.4 L'animation et l'organisation des territoires</p>	
<p>O.2 LA PROTECTION DURABLE DES PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS REMARQUABLES</p>	
<p>M20 Protéger les patrimoines bâtis et culturels remarquable</p>	<p>5.1.4 Favoriser la prise en compte des considérations architecturales dans les documents d'urbanisme</p> <p>5.4 Développer une gestion du patrimoine et de l'environnement bâti.</p>

O.3 LA GESTION DURABLE DES GRANDS ENSEMBLES PATRIMONIAUX DU PARC	
3.1 La gestion des sols	
3.2 la gestion de l'eau	
M26 Assurer une bonne qualité des eaux	5.7.6 Initier la création d'un observatoire des pollutions au niveau du Pays
3.3 La gestion de la forêt	
M29 Concilier loisirs, tourisme et gestion de la forêt	3.2.2 Développer l'offre de tourisme nature
3.4 La gestion des espaces ouverts	
M32 ... les instruments de protection des espaces ouverts	5.2.1 Mettre en œuvre de façon concertée et planifiée les outils adaptés à la gestion des espaces 5.1.6 Promouvoir des systèmes de contrôle de la bonne exécution des mesures/règles
M33 Promouvoir des restructurations foncières de qualité	5.2 Une politique foncière au service du développement harmonieux du Pays
M34 Diversifier les modes de gestion des espaces ouverts	5.5.1 Engager une politique globale de réhabilitation et de valorisation des espaces délaissés 5.1.3 Assurer la cohérence, au niveau du Pays, des outils d'aménagement de l'espace 5.7.3 Promouvoir le concept d'agriculture raisonnée

3.5 La gestion des patrimoines bâtis et culturels	
M36 Restaurer le patrimoine bâti	3.4 Réhabiliter et promouvoir le patrimoine bâti et paysager du Pays 3.4.2 Favoriser l'ouverture de sites patrimoniaux ou historiques non valorisé
M37 Valoriser les sites patrimoniaux majeurs	3.2.3 Elargir l'offre de tourisme patrimonial et de mémoire 3.4.1 Valoriser le patrimoine bâti, historique, religieux, culturel et artisanal
M38 Développer un réseau cohérent d'équipements muséographiques	3.2.3 Elargir l'offre de tourisme patrimonial et de mémoire
M39 Valoriser les patrimoines architecturaux	3.4 Réhabiliter et promouvoir le patrimoine bâti et paysager du Pays 4.1.3 Porter une conception généreuse du patrimoine pour installer des liens nouveaux avec l'environnement urbain et rural 5.4 Développer une gestion du patrimoine et de l'environnement bâti 5.4.3 Mettre en œuvre des animations, du conseil sur l'aménagement et la valorisation du bâti 5.4.5 Promouvoir les 'diagnostics de village' 5.4.6 Informer et former les élus à l'utilisation et à la mobilisation des outils 5.4.7 Concevoir et diffuser des outils d'aide à la décision 5.4.8 Soutenir les actions d'information auprès des habitants sur les dispositifs et les aides

O.4 LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITES ECONOMIQUES	
4.1 La conciliation du développement avec les paysages	5.5 Les paysages : une richesse à préserver et valoriser 5.6 Un développement économique qui respecte l'environnement
M40 Garantir un espace touristique de qualité	3.2.2 Développer l'offre de tourisme de nature 3.5.2 Promouvoir le cyclotourisme
M41 Améliorer la qualité des espaces d'entreprises	1.1.1 Optimiser le dispositif d'accueil des entreprises. Aménager et qualifier les zones d'activités dans un souci de diversité et de complémentarité 5.5.5 Soutenir les actions luttant contre la dégradation du paysage 5.6.1 Prioriser l'utilisation des équipements existants 5.6.2 Assurer un traitement environnemental des espaces et des bâtiments d'activités
4.2 Le soutien aux activités économiques	
M44 Soutenir les filières économiques patrimoniales du Parc	1.2.4 Soutenir et valoriser les activités locales (verre, bois...) porteuses de savoir faire 5.6 Un développement économique qui respecte l'environnement
M45 Promouvoir des productions contribuant aux objectifs du Parc	3.2.1 Valoriser les savoir-faire culinaires et les produits du terroir 3.4.4 Promouvoir une politique de valorisation des Paysages 2.2 Une offre de transport mieux organisée sur le Pays 2.5 Promouvoir des déplacements respectueux de l'environnement
M46 Favoriser les collaborations de développement	3.1.1 Initier une concertation des acteurs (tourisme) 3.1.2 Une meilleure structuration des OT du Pays

4.3 La promotion de l'éco-développement	5.6 Un développement économique qui respecte l'environnement
M49 Améliorer la performance environnementale des entreprises	5.6 Un développement économique qui respecte l'environnement
M52 Soutenir une économie plus solidaire	1.4 Développer à côté de l'économie marchande une offre de services et de bien qui réponde aux critères de l'économie solidaire
M53 Mieux prendre en charge les déchets	5.9 Offrir sur le Pays des systèmes de traitement des ordures ménagères et des déchets associés
O.5 LA QUALITE DE VIE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS DU PARC	
5.1 La qualité de vie des habitants	4.3 Organiser l'offre de services aux usagers pour améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité du Parc
M55 Développer les services	4.3.1 Rendre le meilleur service en développant une triple stratégie (vocation prioritaires, renforcer et diversifier l'offre territoriale, création de pôles de services) 4.3.3 Initier une nouvelle approche des services et du commerce (proximité de créateur de lien social)
M56 Développer l'habitat	4.3.4 Prendre en compte les besoins des publics spécifiques pour un habitat pour tous
M57 Soutenir la vie associative	4.7 Citoyenneté et vie associative 4.7.1 Promouvoir une citoyenneté de participation 4.7.2 Conforter le rôle des associations au service du développement local et de la cohésion sociale

5.2 Le développement culturel	4.1 Une approche de la culture qui désigne le citoyen comme destinataire des services culturels
M58 Favoriser la vie culturelle sur le territoire	4.1 Une approche de la culture qui désigne le citoyen comme destinataire des services culturels 4.1.1 Promouvoir l'accès égale aux pratiques artistiques et culturelles pour chaque citoyen quel que soit son âge et son lieu de résidence 4.1.2 Soutenir la création et la diffusion
M60 Accompagner les politiques du Parc par l'action culturelle	4.1.2 Soutenir la création et la diffusion
5.3 L'information et la pédagogie	4.5.3 Consolider et optimiser le service public d'éducation.
M63 Créer et animer un réseau d'équipements d'interprétation	4.5.2 Offrir des scénarii temps libres aux enfants et adolescents 3.2.2 Développer l'offre de tourisme de nature 3.4.1 Valoriser le patrimoine bâti, historique, religieux, culturel et artisanal 3.2.2 Développer l'offre de tourisme de nature 3.5.4 Concevoir et tester de nouveaux produits adaptés aux populations particulières (tourisme actif pour les jeunes)
5.4 La promotion du Parc	
M64 Améliorer la signalisation touristique et la signalétique	3.7.5 Une signalisation commune sur le Pays

Glossaire

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

CDM : Chambre de Métiers

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

RGP : Recensement Général de la Population

DGS : Directeur Général des Services

CA : Communauté d'Agglomération

CC : Communauté de Communes

OT : Office de Tourisme

CRT : Comité Régional du Tourisme

CDT : Comité Départemental du Tourisme

PNR : Parc Naturel Régional

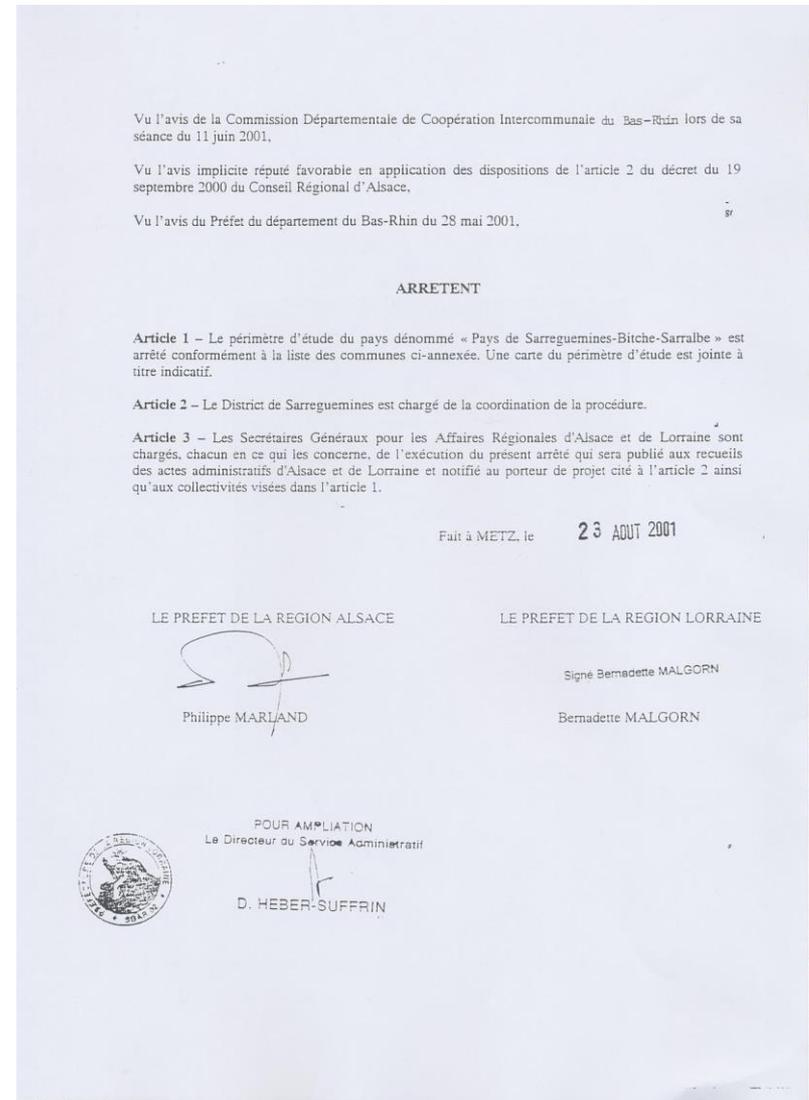
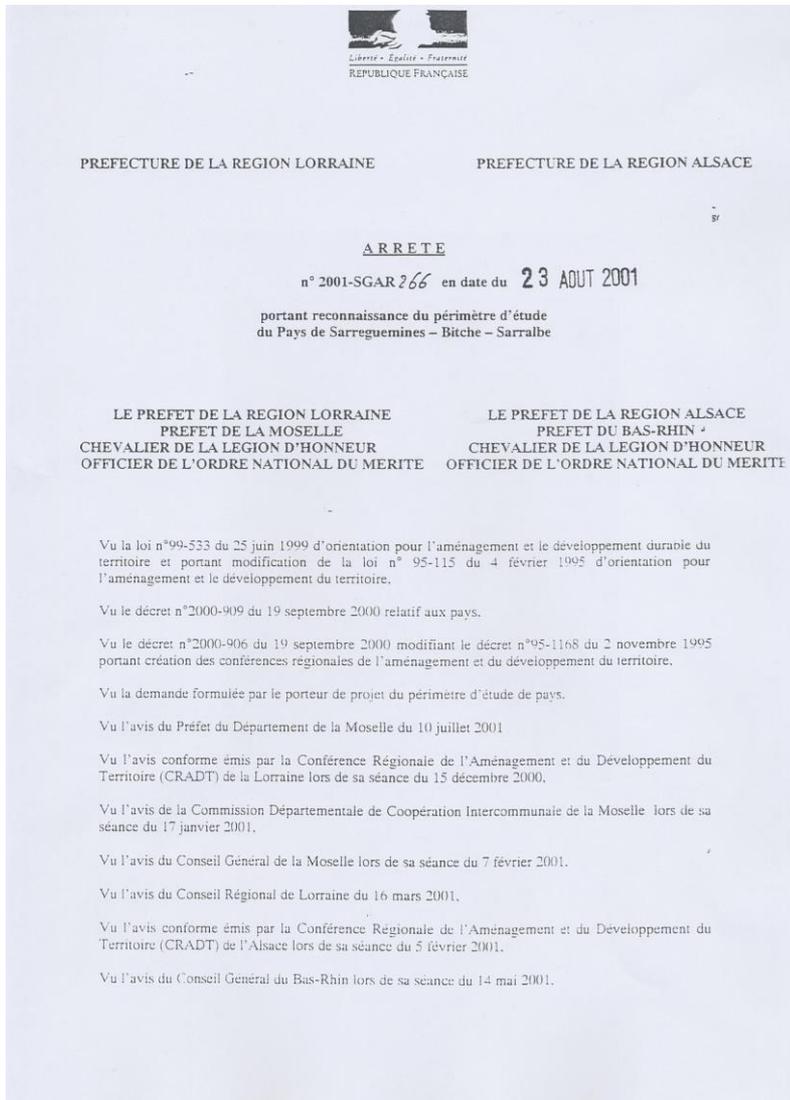
■ Remerciements

*Les membres du comité de pilotage du Pays,
les membres du conseil de développement des projets de territoire du
Pays de Sarreguemines Bitché Sarralbe,
tiennent à remercier, entre autres, les services de l'Etat, de la Région
Lorraine, du Département de la Moselle, des chambres consulaires ainsi
que toutes les organisations sollicitées pour les éléments de diagnostic
qu'ils ont bien voulu 'porter à connaissance' au Pays dans le cadre de
l'élaboration de cette charte de développement.*

■ Les annexes

- Arrêté de périmètre d'étude du Pays
- Liste des communes et des EPCI du Pays
- Composition du Conseil de Développement
- Règlement intérieur du Conseil de Développement
- Avis du Conseil de Développement sur la charte de Pays
- Délibérations des EPCI du Pays adoptant la charte et le périmètre du Pays

● Arrêté de périmètre d'étude du Pays



Liste des communes et des EPCI du Pays

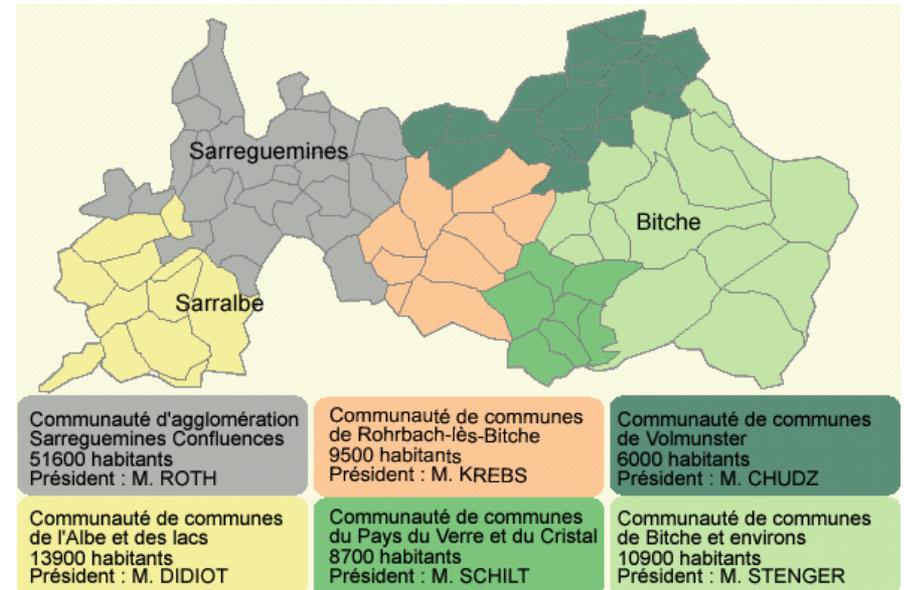
Liste des communes du périmètre d'étude du Pays

ACHEN
BAERENTHAL
BETTIVILLER
BINING
BITCHE
BLIESBRUCK
BLIES-EBERSING
BLIES-GUERSVILLER
BOUSSEVILLER
BREIDENBACH
EGUELSHARDT
ENCHENBERG
EPPING
ERCHING
ERNESTVILLER
ETTING
FRAUENBERG
GOETZENBRUCK
GROSBLIEDERSTROFF
GROS-REDERCHING
GRUNDVILLER
GUEBENHOUSE
HAMBACH
HANVILLER
HASPELSCHIEDT
HAZEMBOURG
HILSPRICH

HOLVING
HOTTVILLER
HUNDLING
IPPLING
KALHAUSEN
KAPPELKINGER
KIRVILLER
LAMBACH
LEMBERG
LENGELSHEIM
LIEDERSCHIEDT
LIXING-LES-ROUHLING
LOUPERSHOUSE
LOUTZVILLER
MEISENTHAL
MONTBRONN
MOUTERHOUSE
NELLING
NEUFGRANGE
NOUSSEVILLER-LES-BITCHE
OBERGAILBACH
ORMERSVILLER
PETIT-REDERCHING
PHILIPPSBOURG
PUTTELANGE-AUX-LACS
RAHLING
REMELFING

REMERING-LES-PUTTELANGE
REYERSVILLER
RICHELING
RIMLING
ROHRBACH-LES-BITCHE
ROLBING
ROPPEVILLER
ROUHLING
SAINT-JEAN-ROHRBACH
SAINT-LOUIS-LES-BITCHE
SARRALBE
SARREGUEMINES
SARREINSMING
SCHMITTVILLER
SCHORBACH
SCHWEYEN
SIERSTHAL
SILTZHEIM (Alsace)
SOUCHT
STURZELBRONN
VAL-DE-GUEBLANGE
VOLMUNSTER
WALDHOUSE
WALSCHBRONN
WIESVILLER
WILLERWALD
WITTRING
WOELFLING-LES-SARREGUEMINES
WOUSTVILLER
ZETTING

Les EPCI à fiscalité propre du Pays



Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Communauté de Communes d'Albe et des Lacs
Communauté de Communes de Bitche et Environs
Communauté de Communes de Rohrbach-les-Bitche
Communauté de Communes de Volmunster
Communauté de Communes du Pays du Verre et du Cristal

Composition du Conseil de Développement

Membres de droit

Civilité	Nom
Monsieur	ADAM
Monsieur	ALLMANG
Monsieur	AMANN
Docteur	AMEREIN
Monsieur	BACH
Monsieur	BEAUGRAND
Maître	BECKER ENGEL
Monsieur	BETTING
Madame	BOYER
Monsieur	BUCHHEIT
Monsieur	CASNER
Monsieur	CAUDY
Madame	CHRISTEN
Monsieur	CHUDZ
Monsieur	DAM
Monsieur	DE PAIVA
Monsieur	DEGEN
Madame	DEGOTT
Monsieur	DELLINGER
Monsieur	DEMERLE
Monsieur	DENSBORN
Monsieur	DIDIOT
Monsieur	FARDET
Monsieur	FASEL
Madame	FEISTHAUER
Monsieur	FEVRE
Monsieur	FORTHOFFER
Monsieur	GAMBS
Monsieur	GREFF
Monsieur	GROSS
Madame	HAAS
Monsieur	HAUDICOT
Monsieur	HEMMERT
Monsieur	HENRY
Madame	HILPERT
Monsieur	HITZGES
Monsieur	HOFFMANN
Monsieur	HUMBERT
Monsieur	JANAS
Monsieur	JUNG
Monsieur	KAAS
Monsieur	KANZLER
Monsieur	KARMANN
Monsieur	KIEFFER
Monsieur	KIFFER
Monsieur	KIHL
Monsieur	KLEIN
Monsieur	KOPP
Monsieur	KRATZ
Monsieur	KREBS
Monsieur	KREBS
Monsieur	LACROIX
Monsieur	LANG
Monsieur	LAUER
Monsieur	LEHMANN
Monsieur	LETT
Monsieur	LIEB
Monsieur	LOTZ
Monsieur	MALLICK
Madame	MANGIN
Monsieur	MASSING

Civilité	Nom
Monsieur	MAURER
Monsieur	MICHALAK
Monsieur	MISSLER
Madame	MULLER
Monsieur	OBRY
Monsieur	OURY
Monsieur	PARRANG
Monsieur	PETER
Monsieur	PETIT
Monsieur	PHILIPPE
Monsieur	PHILIPPI
Madame	PIAGGESI
Monsieur	PICARD
Monsieur	PORT
Monsieur	REB
Monsieur	ROESSLINGER
Monsieur	ROHR
Monsieur	ROTH
Madame	SAINZ
Monsieur	SCHAFF
Monsieur	SCHALLHAMMER
Monsieur	SCHILT
Monsieur	SCHNEIDER
Monsieur	SCHWARTZ
Monsieur	SCHWARTZ
Monsieur	SENDRAS
Monsieur	SIATTE
Monsieur	SOGHA
Madame	SPREDER
Monsieur	STAUB
Monsieur	STAUB
Monsieur	STEINER
Monsieur	STENGER
Monsieur	TOUSCH
Monsieur	WEBER
Monsieur	WERNER
Monsieur	WERNET
Monsieur	WESTPHAL
Monsieur	ZAJAC
Monsieur	ZINS
Monsieur	ZINTZ

Personnes qualifiées

Civilité	Nom
Madame	HOELLINGER
Monsieur	LANG
Madame	LOTT
Monsieur	LUDWIG
Monsieur	MARC
Monsieur	MULLER



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRE DU PAYS DE SARREGUEMINES BITCHE SARRALBE

REGLEMENT INTERIEUR

Textes et documents de référence :

- Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire du 4 février 1995,
- Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999,
- Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003,
- Arrêté de périmètre d'étude du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe en date du 23 août 2001,
- Charte de développement du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe,
- Convention constitutive du comité de pilotage du Pays

TITRE 1 - Objet du Conseil de Développement

Le Conseil de Développement du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe est une large association d'élus, d'acteurs socioprofessionnels et associatifs de l'arrondissement de Sarreguemines (Moselle).

Le Conseil de Développement a pour objet de participer au développement global, cohérent et harmonieux des communes et groupements de communes inclus au périmètre d'étude du Pays fixée par arrêté préfectoral du 23 août 2001.

Le Conseil de Développement n'a pas de caractère décisionnel. Il constitue un lieu de libre expression, de réflexion prospective et d'écoute des citoyens, un relais entre les habitants et les acteurs locaux.

Par souci de cohérence, le Conseil de Développement est unique pour les projets de Pays et d'agglomération.

TITRE 2 - Composition du Conseil de Développement

Le Conseil de Développement est composé d'élus, de représentants de milieux économiques, sociaux, culturels ou associatifs présents sur le territoire.

Les membres du Conseil de Développement siègent en raison de leur mandat, fonction ou qualité.

La composition initiale du conseil a été approuvée à l'été 2002 par les communes et groupements de communes engagés dans la construction du Pays

Le Conseil de Développement comprend trois collèges :

- Collège des activités économiques et sociales (collège 1)
- Collège de la vie associative et des organismes à divers caractères (collège 2)
- Collège des élus (collège 3)

Malgré la modification du comité de pilotage du Pays proposée par la convention constitutive, les membres du collège 3 restent membres du Conseil de Développement.

La cessation par un membre de ses fonctions au sein du Conseil de Développement résulte d'une démission adressée au président du conseil ou est constatée par le conseil lui-même, notamment lors de son installation, quand les personnes sollicitées pour en faire partie ont répondu par la négative ou faute de réponse dans un délai de deux mois suivant l'installation du conseil.

Le bureau du Conseil de Développement propose à l'assemblée générale les nom et qualité d'un remplaçant pour le démissionnaire. Pour respecter l'équilibre initial de la composition, la nouvelle proposition doit concerner un acteur du champ sectoriel où officie le membre démissionnaire.

Au cours de son existence, le Conseil de Développement peut accepter de nouveaux membres. Les candidatures d'organismes et de membres sont adressées au bureau du conseil qui en apprécie la recevabilité et les soumet à l'assemblée générale qui les agréé. Celle-ci veillera à l'équilibre des représentants des milieux économiques, sociaux et associatifs présents sur le territoire.

Le Conseil de Développement peut comprendre des personnes qualifiées, sans voix délibérante. Leur demande est étudiée par le bureau du Conseil et approuvée en assemblée générale.

TITRE 3 - Missions du Conseil de Développement

Les présidents des EPCI à FP du Pays (préfiguration du comité de pilotage du Pays) et le président du Conseil ont confirmé les missions essentielles du Conseil de Développement.

Pour ce qui concerne le projet de Pays, le conseil :

- est associé à l'élaboration de la charte de pays ;
- suit les projets mis en œuvre sur le Pays ;
- est sollicité pour mener des réflexions sur des thématiques identifiées ;
- participe à l'évaluation de la charte.

Le Conseil de Développement peut, en accord avec le comité de pilotage du pays, mener d'autres actions particulières.

Pour ce qui est du projet d'agglomération :

- il est consulté sur le projet d'agglomération et rend un avis ;
- il peut être saisi de toute question relative à la mise en œuvre du projet.

TITRE 4 - Organisation du Conseil de Développement

Les organes du Conseil de Développement sont :

- ⇒ L'assemblée générale
- ⇒ Le bureau
- ⇒ Les commissions thématiques et groupes de travail



● Règlement intérieur du Conseil de Développement (suite)

⇒ L'Assemblée générale :

L'ensemble des membres du Conseil de Développement forme l'assemblée générale.

Lors de la séance d'installation du conseil ou lorsque le mandat du bureau est arrivé à expiration, le Conseil de Développement, réuni sous la présidence de son doyen d'âge, le plus jeune membre faisant office de secrétaire, procède à l'élection de son président.

Cette élection doit intervenir au scrutin secret. Elle a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au 3^{ème} tour. En cas d'égalité de suffrage, l'élection est proclamée au bénéfice de l'âge.

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an, sur convocation du bureau ou du Président ou à la demande d'au moins un tiers de ses membres.

Les convocations se font par courrier, adressé à tous les adhérents et précisant le lieu, la date, l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Le Conseil de développement se réunit à chaque fois que son avis est sollicité par le comité de pilotage du pays.

Les avis émis par le Conseil de Développement sont transmis au comité de pilotage du pays.

Les membres de l'assemblée générale sont répartis en collèges.

⇒ Collège 1 - Le Collège des Activités Economiques et Sociales

⇒ Collège 2 - Le collège de la Vie Associative et des Organismes à divers caractères

⇒ Collège 3 - Le Collège des Elus

La composition de l'assemblée générale peut être modifiée. Cette modification devra être approuvée à la majorité des deux tiers des présents lors d'une assemblée générale du Conseil de Développement.

En dehors du cadre de renouvellement, la qualité de membre se perd par démission, par perte de son mandat ou sa fonction, par décès ou en cas de motif grave, par radiation prononcée par le bureau du conseil après avoir invité l'intéressé à fournir des explications.

Le vote par procuration est autorisé. Toutefois, un même membre ne peut recevoir plus d'une procuration.

L'assemblée générale ne peut délibérer qu'en présence du tiers de ses membres. Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité absolue ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre absent à deux séances consécutives sans excuse valable et n'ayant usé de sa faculté de procuration est déclaré démissionnaire par le bureau.

Le principe '1 personne, 1 voix' s'applique.

Règlement intérieur validé en AG du 28 mai 2004

3/5

⇒ Le bureau

Le bureau est élu pour une durée de deux ans à compter de l'installation du Conseil de Développement.

Ses membres sont rééligibles.

Le Président du bureau est le président du Conseil de Développement.

Le bureau se réunit au moins une fois par semestre sur convocation de son président.

Le Bureau est chargé d'organiser et de coordonner les travaux du Conseil de Développement sous la responsabilité de son président.

Le bureau du Conseil de Développement est composé :

⇒ Du président du Conseil de Développement

⇒ Des présidents et vice-présidents des commissions

Les décisions sont prises à la majorité absolue, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

⇒ Les commissions thématiques et groupes de travail

Le Conseil de Développement s'organise en commissions ou groupes de travail pour mener ses réflexions tant dans la phase d'élaboration que de suivi du projet de Pays.

Pour l'élaboration de la charte de développement, six commissions ont été créées.

- Commission 1 - Développement économique, emploi et formation
- Commission 2 - Transports
- Commission 3 - Armature urbaine
- Commission 4 - Tourisme
- Commission 5 - Aménagement et gestion de l'espace
- Commission 6 - Qualité de vie

Les commissions sont composées des membres du Conseil de Développement et peuvent être ouvertes à des personnalités extérieures, et en particulier de personnes qualifiées et d'experts.

Chacun des membres peut participer à plusieurs commissions thématiques.

Les commissions élisent leurs présidents (issus des collèges 1 ou 2) et leurs vice-présidents (issus des collèges 1,2 et 3)

A défaut de candidat issu des collèges 1 et 2, la présidence peut être confiée à un membre issu du collège 3.

La responsabilité de chaque groupe est confiée au président, qui peut, s'il est empêché, la déléguer à un vice-président.

Les commissions peuvent se scinder en sous-groupes si le besoin s'en fait ressentir.

Règlement intérieur validé en AG du 28 mai 2004

4/5



● Règlement intérieur du Conseil de Développement (fin)

Dès l'approbation de la charte de développement du Pays, le Conseil de Développement s'organisera pour mener les missions décrites au titre 3.

TITRE 5 - Les moyens du Conseil de Développement

Les ressources du Conseil de Développement proviennent de toutes les ressources autorisées par la loi.

Les moyens du Conseil de Développement sont plus particulièrement ceux mobilisés par les collectivités intéressées par les projets de Pays et d'agglomération.

La cellule technique du pays apporte une aide au fonctionnement du Conseil de Développement.

Fait à, le 2004

Le Président du Conseil
De Développement,

Le coordonnateur du Pays,

Gérard HUMBERT

Roland ROTH



● Avis du Conseil de Développement sur la charte de Pays

Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe

Conseil de Développement des projets
De territoire du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe

Avis du Conseil sur la charte de développement du
Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe

L'association du conseil de développement pour l'élaboration de la
charte de Pays

Les textes relatifs au Pays prévoient que le conseil de développement soit associé à l'élaboration de la charte de développement d'un territoire ayant manifesté son intention de s'organiser en Pays.

La démarche de création du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe a permis l'association du conseil de développement à l'élaboration de la charte de développement.

En effet, le conseil de développement est constitué de trois collègues dont un collègue comprenant une trentaine d'élus du territoire.

Les membres du conseil ont participé aux travaux des commissions thématiques mises en place pour l'élaboration de la charte.

Ainsi, la charte a été élaborée, conjointement, par des représentants des collectivités et de la société civile.

avis charte pays.doc

Le respect d'un certain nombre de critères.....

Afin de rendre un avis motivé sur la charte de développement du Pays, il a été décidé de vérifier qu'un certain nombre de 'critères incontournables', sur lesquels s'appuie une démarche de Pays, ont été respectés. Ces critères concernent tant la démarche de création du Pays que le contenu de la charte.

Le conseil considère qu'il s'est donné suffisamment de **temps** pour réaliser un diagnostic approfondi et partagé.

Le conseil considère que les **thèmes de réflexion** ayant conduit à la détermination des politiques de développement de la charte, s'ils ne sont exhaustifs, prennent en compte les domaines essentiels qui font le dynamisme et la qualité de vie d'un territoire.

Le conseil considère que la **démocratie participative** a pu s'exprimer au cours de l'élaboration de la charte.

La liberté d'expression au sein des commissions, la prise en compte par le comité de pilotage du Pays des propositions faites par le conseil comme l'instauration d'une nouvelle commission thématique, la création d'une deuxième vice-présidence au sein des commissions sont des exemples qui témoignent de la prise en considération de ce principe.

Plusieurs initiatives ont permis aux acteurs du territoire mais aussi à ses habitants de participer à la construction du Pays.

Des actions de communication envers le grand public ont été réalisées, comme par exemple, la création d'un site Web, la diffusion d'une plaquette d'information aux 42000 ménages du Pays, des enquêtes pour affiner les travaux des commissions, etc....

La charte de Pays tient compte, au travers des politiques de développement préconisées, des principes fondamentaux du **développement durable**.

Le conseil considère que la démarche de création du Pays puis la mise en œuvre des actions du contrat de Pays marqueront de nouvelles pratiques de coopération tendant vers un **renforcement de l'intercommunalité**.

La charte de Pays comprend bien une **dimension prospective** en intégrant un certain nombre d'évolutions, en particulier démographiques ou exprimées en opportunités et menaces pour le territoire.

avis charte pays.doc

● Avis du Conseil de Développement sur la charte de Pays (fin)

Le conseil considère que la charte de Pays n'est pas, dans ses orientations, opposée à la charte du PNR des Vosges du Nord et au projet d'agglomération de la CA Sarreguemines Confluences.

Le conseil prend acte du rôle qu'elle aura à jouer dans le procédé d'évaluation de la charte de Pays.

..... pour émettre un avis sur la charte de Pays

En considérant ce qui précède, le conseil de développement des projets de territoire du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe émet un avis favorable sur la charte de développement du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe.

..... et exprimer quelques souhaits.

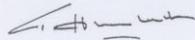
Le conseil pense que la démarche de création du Pays a permis aux élus du territoire d'expérimenter de nouvelles façons d'aborder le développement local et d'initier une cohésion politique porteuse d'une nouvelle solidarité entre la Ville et la Campagne.

Cette volonté de développer, ensemble, notre territoire commun est certainement l'une des conditions à remplir pour que le Pays confirme les espoirs dont il est porteur.

Le conseil de développement des projets de territoire du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe s'engage à accompagner les initiatives qui respecteront cet esprit.

Avis validé en assemblée générale réunie le 28 mai 2004 à Rohrbach-les-Bitche

Pour le conseil, le Président,
Gérard HUMBERT



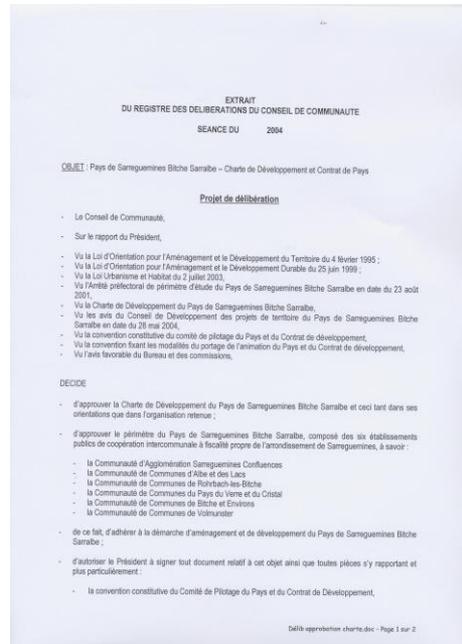
avis charte pays.doc

● Délibérations des EPCI du Pays adoptant la charte et le périmètre du Pays

Les EPCI du Pays ont délibéré sur la charte et son périmètre avant l'été 2004.

EPCI	Date de la délibération
CA Sarreguemines Confluences	24 juin 2004
CC Albe et des Lacs	16 juin 2004
CC Rohrbach-les-Bitche	25 juin 2004
CC Volmunster	16 juin 2004
CC Pays du Verre et du Cristal	17 juin 2004
CC Bitche et Environs	7 juillet 2004

Délibération type prise par les EPCI concernés



Charte du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe

